C.R.I.C. N° 67 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 6 décembre 2022

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Le manque de distributeurs automatiques de billets.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 et 1bis)

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan Oxygène ».....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau.....2

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....2

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Beugnies, Devin, Dispa.....4

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Bellot, Evrard, Lomba, Dispa, Mmes Galant, de Coster-Bauchau, M. Beugnies, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Devin 11

Reprise de la séance.....30

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 et 1bis) (Suite) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10ter partim) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10ter partim) ;

Question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan Oxygène ».....31

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Delporte, MM. Beugnies, Dispa, Hazée, Devin, Mme de Coster-Bauchau.....31

Vote.....56

Confiance au président et au rapporteur.....57

Pétition pour l'organisation d'une consultation populaire pour l'intention de fusion décidée par les communes de Bastogne et Bertogne.....57

Présentation de la pétition.....57

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau.....57

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Beugnies, Florent, Dispa, Mme de Coster-Bauchau, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....57

Confiance au président et au rapporteur.....59

Interpellations et questions orales.....59

Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de 801 logements publics écoresponsables »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville 59

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la certification PEB »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....60

Organisation des travaux (Suite).....60

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....60

Interpellations et questions orales retirées.....61

Liste des intervenants.....62

Abréviations courantes.....63

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Le manque de distributeurs automatiques de billets

M. le Président. - J'ai une communication à vous faire. Comme demandé par plusieurs membres de la commission, nous recevrons un représentant de BATOPIN le mardi 20 décembre prochain. De la sorte, nous pourrons reprendre la discussion que nous avions eue avec lui à la lumière de tout ce qui s'est passé, de tous les éléments, de l'étude qui nous a été communiquée et qui a été discutée la semaine dernière.

La commission a décidé de procéder mardi 20 décembre 2022 à l'audition de M. De Ryck, CEO du consortium BATOPIN (Belgian ATM Optimization Initiative).

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7*BIS*) ET (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 - ANNEXE 10*TER PARTIM*) ET (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 - ANNEXE 10*TER PARTIM*)

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PLAN OXYGÈNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 et 1*bis*).

L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 et 1*bis*) ;
- l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7*bis*) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexes 7 et 7*bis*) ;
- le budget des unités d'administration publique (Doc. 1134 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10*ter partim*) et (Doc. 1135 (2022-2023) N° 1 - Annexe 10*ter partim*) ;
- la question orale de M. Bellot à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan Oxygène ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. - À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. - Dans quelques instants, je donnerai la parole à M. le Ministre qui va faire son exposé général, comme c'est le cas à chaque séance de ce type.

Ensuite, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes pour nous présenter son rapport.

Ensuite, M. le Ministre répondra aux observations de la Cour des comptes, puis, vous, les membres de cette commission, aurez l'occasion de dialoguer avec la Cour des comptes.

Nous entamerons ensuite la discussion générale. On fait un peu comme on veut, mais j'avais ciblé des thématiques dans le cadre de la discussion générale pour essayer de sérier un peu. C'est parfois compliqué. J'avais repris comme thématiques : les considérations générales, les dépenses de cabinet, la politique de la ville, le logement, les pouvoirs locaux et les UAP.

Comment vous avez préparé vos interventions, les série-t-on par catégories ? Tout le monde intervient-il sur tout, et ensuite répond-on à tout ? Je ne sais pas ce que M. le Ministre préfère et ce que vous préférez. Comment vous êtes-vous préparés ? On y reviendra, réfléchissez-y.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Chers Collègues, Monsieur l'Auditeur adjoint, la présentation d'un projet de budget initial devant notre commission est toujours un moment important.

Le projet 2023 l'est d'autant plus qu'il s'inscrit dans un contexte particulier et pour le moins complexe, avec en toile de fond le conflit russo-ukrainien, l'afflux migratoire et la crise énergétique qui en découle, et plus généralement la sérieuse augmentation des prix à la consommation, dont ceux de la construction, qui ont des conséquences dans les matières que je gère, mais aussi le suivi des conséquences des inondations de juillet 2021, qui ne sont évidemment pas finies, et de la pandémie du covid-19. Cette toile nous contraint à décupler nos efforts, à faire preuve d'ingénierie, à être en recherche permanente d'efficience, non plus seulement d'efficacité.

Ceci afin de poursuivre et d'amplifier les mesures permettant d'aider et d'accompagner nos citoyens, mais aussi de soutenir les pouvoirs locaux, premier investisseur du pays, dans leurs politiques et leurs investissements.

Ce projet initial 2023 qui vous est présenté aujourd'hui est un budget ambitieux, qui me permet de confirmer un certain nombre d'orientations politiques déjà annoncées.

Tout d'abord, pour ce qui est de la politique des pouvoirs locaux :

Impossible d'ignorer la question de la problématique énergétique à laquelle sont confrontés nos pouvoirs locaux.

Aussi, dans le cadre de l'augmentation des prix de l'énergie, une aide exceptionnelle en faveur des communes et des CPAS a été obtenue au conclave, le tout pour un montant de 50 millions d'euros.

Il s'agit ainsi d'une aide substantielle, même si elle risque de ne pas représenter la totalité de l'augmentation.

La ventilation de ces 50 millions d'euros fera l'objet d'une note que je soumettrai au Gouvernement en début d'année 2023.

Je pense ensuite utile de souligner les efforts considérables consentis dans ce projet de budget en faveur du financement de nos villes et communes face à l'évolution des paramètres macroéconomiques.

En ce sens, vous aurez ainsi noté que la seule intégration de l'inflation, majorée de 1 %, au Fonds des communes, porte en différentiel par rapport à l'initial de l'année précédente un montant de 219 millions d'euros en faveur des communes. C'est la même chose pour le Fonds spécial de l'aide aux CPAS de 12,6 millions d'euros, ainsi que pour le Fonds des provinces, à hauteur de 14,3 millions d'euros, ainsi qu'une majoration d'index de la dotation complémentaire du Fonds des communes de 4,8 millions d'euros, ce qui majore l'intervention à hauteur de plus ou moins 250 millions d'euros.

La confirmation de cet engagement a été un sujet sensible lors du conclave, mais particulièrement utile, et même nécessaire selon moi.

Cette volonté gouvernementale d'assister les pouvoirs locaux en difficulté financière se trouvera par ailleurs encore prochainement confirmée par le soutien

régional important accordé aux pouvoirs locaux qui bénéficient du plan Oxygène.

L'année 2023 verra également la concrétisation de projets d'envergure du Plan de relance. C'est le cas de l'appel à projets relatif à la rénovation énergétique des bâtiments publics leur appartenant. C'était un dossier qui avait été rentré au niveau de l'Europe, du PRRF. Nous avons maintenu nos engagements en apportant des crédits complémentaires. Une enveloppe de 103 millions d'euros leur sera consacrée.

Sans attendre 2023, mais étroitement en lien avec ce budget, le Gouvernement a validé ce 1er décembre l'engagement d'une enveloppe de près de 37 millions d'euros à destination de 78 communes sélectionnées – 130 s'étaient portées candidates – dans l'opération « Cœur de village ». Le succès de cette opération mérite d'être souligné, mais démontre aussi qu'il y avait une certaine attente dans la thématique, et ce, dans des thématiques « phares », telles que la création d'espaces publics polyvalents, durables et plus faciles à entretenir, ou encore plus globalement l'amélioration du cadre de vie.

Cette opération « Cœur de village » est la dernière pièce du triptyque « grandes », « moyennes » et « petites » communes. À cet égard, je me dois aussi de souligner que le dispositif relatif à la refonte des dispositifs rénovation et revitalisation entrera en vigueur en ce début d'année 2023. L'opération est accompagnée des moyens nécessaires à l'objectif poursuivi.

Au-delà des investissements infrastructurels, vous remarquerez l'inscription budgétaire qui est liée à l'expérience pilote de trois ans lancée auprès des pouvoirs locaux en faveur d'une réduction du temps de travail en fin de carrière. Une offre d'avenir qui vise à réduire le temps de travail d'un cinquième pour les agents de plus de 60 ans qui sont de niveau D ou E et qui exercent un métier pénible sera définie par la commune pour ce dispositif innovant. C'est un partenariat inédit entre les pouvoirs locaux et l'IFAPME. J'ai prévu des crédits destinés à couvrir les frais liés pour l'année 2023 à la mise en place d'une embauche compensatoire au sein des pouvoirs locaux qui participent à cette expérience pilote.

Enfin, un autre de mes grands combats est la confirmation de la volonté du Gouvernement wallon d'assurer la neutralité budgétaire de décision des pouvoirs subordonnés. Cela se traduit par l'inscription utile relativement aux articles budgétaires qui sont consacrés aux compensations Marshall. Je vous rappelle aussi que j'ai obtenu en 2022 les moyens utiles pour régler des arriérés de compensation encore dus aux communes et provinces pour les années antérieures. Ce choix est d'ailleurs à mettre en perspective avec les efforts que nous déployons pour défendre une telle attitude dans la chaîne de l'ensemble des niveaux de pouvoir, à commencer par le Fédéral, via la saisine du CODECO.

J'en viens maintenant à la politique relative au logement. Vous savez qu'en matière de logement, notre Région a été et est confrontée à d'importantes difficultés. Il y a tout d'abord la hausse sans précédent des prix du secteur de la construction entamée en 2021, qui s'est accélérée pour arriver mi-2022 à une progression moyenne des coûts de l'ordre de 32 % par rapport à janvier 2021. À cette hausse est venue se greffer une pénurie de matériaux et de main-d'œuvre toujours prégnante. Enfin, la crise de l'énergie a frappé de plein fouet tout le secteur, dont singulièrement celui du logement. Malgré cette crise, c'est avec le sentiment du devoir accompli que je peux aujourd'hui vous annoncer que l'année 2023 sera celle de la confirmation du maintien de nos ambitions en matière de logement.

Tout d'abord, dans le logement public, nos engagements à rénover massivement le parc vieillissant et à créer quelque 3000 logements publics sont confortés. Ainsi, en matière d'amélioration du parc existant, le grand plan de rénovation de logements publics lancé en 2020 est entré pleinement dans sa phase de mise en œuvre, malgré une révision indispensable des objectifs initiaux apportés par le Gouvernement pour faire face à la hausse importante des prix de la construction et de l'énergie. Les ambitions et moyens budgétaires de ce plan restent sans précédent dans l'histoire du logement public. C'est ainsi que plus de 20 000 logements seront à terme rénovés pour un budget de l'ordre de 1,2 milliard d'euros relatifs à une intervention régionale de 875 millions d'euros.

Le projet de la création de près de 801 logements à haute qualité environnementale est également un investissement majeur de cette année. Il a été approuvé récemment par le Gouvernement. Les objectifs quantitatifs ont été maintenus malgré une diminution de près de 25 % des moyens européens suite au recalcul de l'Europe par rapport aux performances socioéconomiques de la Belgique. Vous savez que les moyens ont été diminués à due concurrence, de l'ordre de 25 %. Nous avons décidé de trouver les compléments dans mes budgets, quelque 140 millions d'euros, dont 49 millions d'euros sur le budget ordinaire ont été mobilisés. Axés sur le développement de systèmes constructifs innovants, ce projet constituera un véritable coup de *boost* pour les filières locales en bois et en acier.

Un autre projet de création de logements d'utilité publique dans le cadre de partenariats public-privé sera aussi très prochainement lancé. Celui-ci consistera en un plan d'urbanisation de terrain et d'acquisition de logements par le biais de partenariats public-privé. Les objectifs quantitatifs, bien qu'informels à ce stade, sont à la mesure de l'investissement puisque ce ne sont pas moins que de l'ordre de plus ou moins 550 à 600 logements locatifs dans le cadre d'un marché de

prospection. Comme je l'ai déjà annoncé, il s'agit donc d'achats de biens existants, de biens sur plan ou de biens qui ont un permis d'urbanisme. D'autre part, relativement à la maîtrise du foncier, 1 800 logements acquisitifs à prix ou à loyers abordables seront projetés pour un montant de l'ordre de 150 millions d'euros.

Plus que jamais, ce projet est axé sur la collaboration entre le privé et le public ; cela constituera, j'en suis convaincu, un véritable moteur pour l'économie et pour l'emploi local.

Parallèlement à ces projets d'ampleur, je souhaiterais également initier dès 2023 la concrétisation d'un programme de création de l'ordre de minimum 500 logements à destination des étudiants. C'est là aussi une réponse forte que je veux initier pour faire face à la précarité grandissante d'une partie de nos jeunes : une partie sur budget ordinaire, une partie via budget du Plan de relance wallon.

Enfin, et non des moindres, je n'oublie pas les communes les plus meurtries par les inondations de juillet 2021 ; celles-ci requièrent plus que jamais notre soutien. Les efforts budgétaires consentis en 2021 et 2022 pour le relogement des personnes sinistrées continuent à produire leurs effets sur place. Mais désormais, c'est à la reconstruction qu'il faut s'atteler. Et pour ce faire, j'entends soutenir les neuf communes qui ont été les plus impactées dans leurs projets de reconstruction de logements d'utilité publique, selon les voies et moyens qui restent toutefois encore à définir…

Relativement à la partie du logement privé, il me paraît important de relever l'augmentation des crédits à destination des organismes à finalité sociale qui confirment la progression du secteur, ce dont je ne peux que me réjouir. Ainsi, le nombre de logements qui sont gérés par les AIS et les AIS au 1er octobre 2022 sont de 8 686. Ils s'élevaient à 6 370 au 1er janvier 2019, soit un bilan extrêmement favorable qui représente une augmentation de l'ordre de 35 %.

La mise en place de l'allocation loyer à destination de certains candidats à un logement social – pour autant, évidemment, qu'ils soient sur liste d'attente depuis plus de 18 mois – sera également un rendez-vous de cette année 2023. Le droit à cette allocation sera ouvert dès janvier 2023. Pour ce faire, nous avons mobilisé un montant annuel de 21 millions d'euros. Une disposition figure d'ailleurs dans le décret programme à ce propos, ainsi, pour mémoire, que deux autres dispositions ; une qui concerne la modification du CA de la SWL qui est simplement l'exécution de la régionalisation du logement pour la Communauté germanophone, qui disposait jusqu'alors d'un membre du CA, ainsi que pour une mission que nous avons confiée, une habilitation au fonds du logement pour agir de manière plus proactive relativement à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Enfin, en matière d'accès à la propriété et de rénovation du parc public, les efforts de soutien budgétaire décidés par le GW en 2021 au profit de la société wallonne du crédit social et du Fonds du logement de Wallonie seront poursuivis. Quelque 105 millions d'euros seront ainsi dégagés en 2023 pour leur permettre de maintenir un niveau de production historique de crédits hypothécaires sociaux qui dépassent annuellement les 4 000 prêts pour les deux UAP.

Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas terminer cet exposé sans insister sur le contexte complexe qui est le nôtre actuellement ; mais contexte somme toute très simple si on le compare à celui des populations réfugiées d'Ukraine qui viennent ici en Europe, pour lesquelles un budget de 30 millions d'euros a été prévu en vue de faciliter leur hébergement et les frais inhérents à leur accueil. Contexte qui doit renforcer notre envie de mieux faire, et d'éviter toute compromission sur nos valeurs fondamentales.

Voilà ce que je tenais à vous exprimer pour ce budget initial 2023, de façon synthétique, dans les matières du logement et des pouvoirs locaux.

Pour le surplus, je me tiendrai à votre disposition pour répondre le cas échéant à vos nombreuses et multiples questions.

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Selleslagh.

M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés,

conformément à sa mission d'information en matière budgétaire, la Cour des comptes a examiné les projets de décret relatifs au budget initial 2023. Je vais vous en exposer les principales observations concernant les travaux de cette commission. Je débuterai cette intervention par la mise à zéro de l'article de base 63.03 du programme 11 de la division organique 10 « Subvention aux communes Cœur de village » qui était dotée de 35 millions d'euros de crédits d'engagement lors du budget ajusté 2022. À la page 62 de son rapport, la Cour indique que le programme 7 de la division organique 14 voit ses budgets baisser globalement de 39,9 millions d'euros en engagement et de 2,8 millions d'euros en liquidation. Cette diminution des crédits consacrés aux travaux subsidiés se répartit sur deux articles de base. Les crédits de l'article de base 61.01 « Subvention au CRAC pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supralocal

destinée aux services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie commune, CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries » diminuent de 7,5 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Les crédits de l'article de base 63.03 « Subventions aux communes dans le cadre du fonds régional pour les investissements communaux » doté d'un montant de près de 50 millions d'euros en crédits d'engagement au budget ajusté 2022 sont ramenés à zéro.

Le montant en engagement à l'ajusté 2022 correspondait à la deuxième part du plan d'investissement communal 2022-2024, transféré de la provision « Plan de relance de la Wallonie ». La tranche de liquidation prévue en 2023 a été avancée en 2022.

Les crédits de l'article de base 63.06 « Appels à projets relatifs aux équipements des zones reprises en habitat permanent » augmentent quant à eux de 10 millions d'euros en engagement.

En ce qui concerne le programme 3 de la DO 16, à la page 65 du rapport, les articles de base 43.07 « Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de politique des grandes villes » et 63.04 « Subventions à sept grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes » sont dotés de crédits d'engagement de 6,1 millions d'euros.

Aucun crédit de liquidation n'est toutefois prévu en 2023. L'exposé particulier du ministre en charge des Pouvoirs locaux indique que la liquidation de ces engagements n'interviendra qu'en 2025. Le report de la liquidation des montants engagés à une année budgétaire ultérieure n'est pas habituel dans le cadre de ces articles budgétaires, et interroge quant à la mise en œuvre des investissements soutenus par ces subventions.

Les crédits prévus à l'article de base 63.22 « Subventions FEDER 2014-2020, axe 3 » sont mis à zéro au projet de budget initial 2023. L'exposé particulier du ministre indique que cet article sera approvisionné en cours d'année par appel à la DO 34 « Provision interdépartementale pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens ».

Si cette pratique est habituelle, elle reste en contradiction avec les principes de transparence et de spécialité budgétaire. De plus, l'encours de 32,3 millions d'euros à la date du 16 novembre 2022 aurait dû permettre au Gouvernement wallon de prévoir les crédits en liquidation nécessaires en 2023.

Pour ce qui est du programme 11 de la DO 16 à la page 66 du rapport, les crédits sont en hausse de 13 millions d'euros en engagement et de 10,8 millions d'euros en liquidation.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des crédits d'engagement de 10,4 millions d'euros et des crédits de liquidation de 6,7 millions d'euros à l'article de base 61.06 « Subventions au fonds du logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement et des mesures seniors et kots ». Ce crédit a été adapté sur la base des besoins pour 2023 en fonction de la politique d'aide locative.

Toujours pour la DO 16, et toujours à la page 66, au sein du programme 12, les crédits baissent de 88,3 millions d'euros en engagements et de 86,4 millions d'euros en liquidation. Cette diminution concerne principalement l'article de base 85.04 « Aides remboursables à la SWL destinées au plan rénovation », dont les crédits diminuent de 73 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Les crédits de cet article mis à zéro au projet de budget initial 2023 sont destinés à financer le plan de rénovation du logement public 2020-2024. Selon les informations communiquées par le ministre, aucun crédit d'engagement et de liquidation n'est prévu au projet de budget 2023, car les avances liquidées au cours des exercices précédents sont suffisantes pour couvrir, au vu de l'état d'avancement des travaux, le coût de ces derniers en 2023.

Les crédits de l'article de base 61.03 « Dotations additionnelles à la Société wallonne du logement destinées au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société wallonne du logement et les sociétés de logement de service public » diminuent quant à eux de 24,7 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Ce crédit, destiné à financer le programme exceptionnel visant la sécurisation et la salubrité du parc locatif social, est adapté au rythme de réalisation de projets.

Pour le programme 41, toujours de la DO 16, à la page 67, les crédits d'engagement et de liquidation repris à l'article de base 41.02 « Financement de la poursuite du plan de la rénovation et des procédures de création et rénovation du parc de logement public » sont également ramenés à zéro au projet de budget initial 2023, alors que l'administration avait proposé de les maintenir au niveau de l'ajusté 2022, soit 22,4 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Selon les informations communiquées par le ministre, les moyens précédemment engagés et liquidés sont suffisants pour permettre de couvrir les travaux en 2023.

Globalement, les programmes 16.11, 16.12 et 16.41 voient donc leurs budgets réduits de près de 12 millions d'euros pour les articles de base destinés à des questions de rénovation ou de réhabilitation du parc de logement.

En ce qui concerne la division organique 17, programme 2 à la page 68, les crédits de ce programme sont en baisse de 194,5 millions d'euros en engagement et de 91,9 millions d'euros en liquidation.

L'article de base 43.04 « Fonds des communes » est doté de crédits supplémentaires à hauteur de 125,9 millions d'euros en engagement et en liquidation, pour tenir compte de l'impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau fédéral du Plan en septembre 2022.

D'autre part, la subvention exceptionnelle aux communes reprise sous l'article de base 43.07 augmente de 43,6 millions d'euros. Cette augmentation résulte de l'aide exceptionnelle aux communes dans le cadre des aides énergie.

Les crédits des articles de base 43.20 « Complément régional octroyé aux communes – Plan Marshall » et 43.32 « Complément régional octroyé aux provinces – Plan Marshall » diminuent de 106,2 millions d'euros en engagement et de 16,8 millions d'euros en liquidation, afin de tenir compte de l'évolution des compensations, telles que définies par le décret du 10 décembre 2009 d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives.

Ceci met un terme à mon intervention, je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon. Avez-vous une réaction ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - À ce stade, non, parce que le rapport a été très bien fait, et l'auditeur a donné à la fois les inclinaisons et les justifications qui ont été avancées par mon cabinet.

M. le Président. - Je cède la parole aux membres de la commission qui la désirent par rapport aux remarques de la Cour des comptes. Nous entamerons la discussion générale ensuite. Quelqu'un souhaite-t-il réagir sur le rapport de la Cour des comptes ?

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Ce n'est pas une question directement à l'attention de M. Selleslagh, mais mon intervention est liée au rapport qu'il a fait. C'est un constat que l'on fait qui devient une habitude. Il y a un grand problème de transparence pour ce projet de budget. Ainsi, tous les financements relatifs au Plan de relance se trouvent inscrits dans une provision qui dépend du ministre-président, sans qu'aucun détail ne soit donné.

Pourtant, on devrait pouvoir le spécifier dans un projet de budget. Cela sert à ça. La Cour ajoute elle-même qu'une partie des montants inscrits dans ces réserves est en réalité déjà dédiée à une politique spécifique.

Pourquoi ne pas répartir correctement cette somme entre les différents projets qui seront mis en place ? Cela pose des problèmes des transparences, de lisibilité de votre action.

Dans votre interlocution, vous dites par exemple que 138,509 millions d'euros seront consacrés à la création de logements écoresponsables. On ignore combien pour cette année ainsi que pour l'année prochaine. Idem pour votre plan de PPP.

Au niveau de la transparence, on se demande également où sont effectuées chez vous les économies dont votre Gouvernement a fait état, puisque lors de la conférence de presse suivant le conclave budgétaire...

M. Devin (PS). - Monsieur le Président, excusez-moi, mais est-on toujours sur le rapport de la Cour des comptes ou déjà dans la discussion générale ? C'est une question.

M. Beugnies (PTB). - Je veux bien recommencer mon intervention à partir de la discussion générale, cela ne me pose pas de problème.

M. le Président. - J'aurais préféré que vous interveniez avec des remarques à la Cour des comptes, parce qu'on va libérer l'auditeur de la Cour des comptes dans quelques minutes. Nous pourrons ensuite, nous, poursuivre dans le cadre de la discussion générale.

Si vous avez des questions particulières nécessitant une réponse de l'auditeur, c'est le moment de les poser. Sinon, ce sera trop tard.

Bien entendu, vous aurez tout le loisir de revenir auprès de M. le Ministre pour poser vos questions dans la discussion générale ou sur certaines thématiques plus particulières.

Je ne sais pas si vous aviez quelque chose de spécifique.

M. Beugnies (PTB). - J'avais pratiquement terminé, il me restait 30 secondes.

M. le Président. - Poursuivez.

M. Beugnies (PTB). - Je voulais continuer, comme cela vous pouvez noter aussi pour la discussion générale. Si vous estimez que ce n'est pas à M. le Ministre de répondre, je peux le comprendre.

Je disais au niveau de la transparence, on se demande également où sont effectuées les économies dont votre Gouvernement fait état, puisque lors de la conférence de presse, suivant le conclave budgétaire, vous annonciez faire 400 millions d'euros d'économie cette année, avec 150 millions d'euros déjà mis en place

l'année passée, auxquels s'ajoutent 250 millions d'euros cette année. Des parties de vos projets du Plan de relance vont-elles être abandonnées ? Si oui, lesquelles ?

Dans son rapport, la Cour des comptes épingle une nouvelle fois le recours à la technique du cavalier budgétaire, ce que nous déplorons également. Pourquoi ne faites-vous rien pour régler ce problème ? On sait que vous avez plus de 60 collaborateurs. N'est-il pas possible qu'un ou deux d'entre eux règlent ce problème pour faire de vrais projets de décret plutôt que revenir chaque année, dans le budget, avec des dispositions qui n'ont rien à y faire ?

M. le Président. - La plupart des questions sont adressées à M. le Ministre, et l'on y reviendra donc un peu plus tard.

On est bien sur le rapport de la Cour des comptes.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Je remercie le représentant de la Cour des comptes pour son intervention.

Je suis un peu surpris que le ministre n'ait rien à répondre aux observations de la Cour des comptes, alors que celles-ci sont développées dans un rapport écrit et que vous les avez formulées ici verbalement. Vous aviez pu en prendre connaissance comme nous, Monsieur le Ministre. Je suis donc un peu surpris qu'aucun des éléments pointés par la Cour des comptes ne suscite la moindre réaction de votre part.

La Cour des comptes a notamment souligné des diminutions de crédits assez importantes sur différents programmes. Je voudrais en pointer deux ou trois.

Il y a d'abord les crédits relatifs aux travaux subsidiés. Vous constatez qu'il y a une réduction importante sans que l'on ait réellement d'analyse sur les raisons de ces diminutions importantes ni d'explications de la part de M. le Ministre. Je voudrais, par rapport à cela, en savoir un peu plus. Quels sont les éléments qui permettent d'expliquer que les crédits sont soit diminués, lorsqu'il s'agit notamment de subventions au CRAC, soit purement et simplement réduits à zéro, lorsqu'il s'agit notamment du Plan d'investissement communal 2022-2024 ?

Vous mettez en exergue un constat, que nous avons également posé de notre côté également, concernant la réduction très importante des crédits dans le secteur du logement public. À cet égard, il y a quelques explications qui sont données dans l'exposé particulier de M. le Ministre et dans le rapport de la Cour des comptes. Les réductions s'expliquent par le rythme d'avancement des programmes. Je trouve que c'est tout de même très interpellant. On y reviendra dans l'analyse des programmes et peut-être dans la discussion générale. D'une manière générale, les montants alloués au logement public sont en très forte diminution. À chaque fois, point par point, on constate que c'est pour tenir compte du rythme d'avancement des dossiers. Je le comprends bien d'un point de vue budgétaire : vous mettez les crédits qui seront nécessaires, mais quelle est la réflexion sur les lenteurs de cette mise en œuvre ? Quels sont les freins, les difficultés que vous avez pu identifier ? Surtout, quelles sont les mesures ou actions qui sont entreprises pour remédier à cette difficulté de mise en œuvre des programmes très ambitieux qui ont été annoncés et qui, finalement, tardent à se concrétiser ?

Le troisième élément que la Cour des comptes a pointé et qui me paraît, en effet, spectaculaire, c'est celui concernant le programme qui est purement et simplement remis à zéro : le programme PIVert, où une vingtaine de millions d'euros qui sont purement et simplement supprimés alors que l'administration sollicitait l'inscription de ces montants-là. Quelle est l'explication ? Est-ce à nouveau une difficulté dans la mise en œuvre des programmes et une forme d'inertie, de lenteur dans l'exécution des projets ? Quels sont les enseignements que vous en tirez, Monsieur le Ministre ? Quelle est la réponse que vous pouvez apporter ?

Voilà un premier champ de réflexion concernant l'évolution des crédits et en particulier la diminution de crédits dans des secteurs importants tels que les secteurs du logement et les secteurs des travaux subsidiés.

Je voudrais aussi revenir, si vous le permettez, sur la problématique des grandes villes. La Cour des comptes a pointé le report des crédits de liquidation au bénéfice des grandes villes. Il n'y a pas d'explications dans l'exposé particulier de M. le Ministre. Les moyens sont prévus soit en crédits d'engagement soit dans les provisions, mais, en ce qui concerne la liquidation, il y a d'ailleurs une contradiction dans votre exposé particulier, ou vous dites que les liquidations sont reportées à l'exercice 2025, alors que, dans les tableaux de dévolution des crédits, vous prévoyez des crédits de liquidation en 2024. Je ne sais pas trop quelle information est exacte. Les déclarations sont-elles reportées en 2024 comme on peut le penser sur base du tableau ou bien est-ce reporté à 2025 comme c'est dit expressément dans l'exposé particulier ? Comment expliquer ce report de paiement, y compris pour des dépenses qui ne seront pas nécessairement des dépenses d'investissement ? La Cour des comptes dit que c'est tout à fait inhabituel. Je pense que c'est le terme que vous avez utilisé. Quelle est la raison de ce report ? Est-ce une forme de mesure d'économie qui vise à lisser les moyens budgétaires nécessaires ? En tout cas, cela va évidemment créer un encours important. Une réponse de votre part me paraît nécessaire, Monsieur le Ministre.

La Cour a également mentionné les compensations au plan Marshall avec des crédits qui sont en diminution. On sait que là-dessus, vous annoncez une

refonte du dispositif après la condamnation de la Région wallonne devant les tribunaux. Pouvez-vous maintenant ou tout à l'heure dans la discussion, nous en dire davantage sur cette refonte ? Puisque dans les documents budgétaires, on n'a aucune information sur les pistes de travail qui seraient les vôtres.

Je ne vais pas revenir sur la mise à zéro de l'opération « Cœur de village ». C'est dommage pour les petites communes et y compris celles qui sont en développement rural et qui peinent parfois à obtenir des financements auprès de la ministre en charge du Développement rural. Cette opération « Cœur de village » constituait une sorte de plan B qui était intéressant. C'était une opération *one-shot*. C'est ce que je déduis de la mise à zéro du crédit.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur la réflexion qui est faite par la Cour des comptes concernant le manque de transparence. Vous le dites à propos des provisions liées au cofinancement européen et c'est vrai que bien des articles sont à zéro. Ils seront alimentés par des transferts, c'est assez fréquent. Au niveau des cofinancements européens, parfois c'est devenu pratique courante et personne ne s'en indigne. C'est une pratique administrative qui permet de transférer les crédits au fur et à mesure de leur avancement. Le problème, pour moi, c'est que cette question des provisions se généralise et que l'on voit que dans beaucoup de vos politiques, Monsieur le Ministre, les moyens finalement ne figurent pas dans les articles de base, mais ils sont dans des provisions. Je pense, et je rejoins ce qu'a pu dire M. Beugnies à ce sujet, cela nuit à la transparence et à la spécialité budgétaire. Ce sont des montants très importants qui sont inscrits dans les provisions et l'on n'a aucune information sur les moyens qui seront transférés sur leur affectation précise.

Je rejoins donc le constat de la Cour des comptes, mais je le généralise parce que c'est manifestement un choix systémique au niveau du Gouvernement wallon. D'ailleurs, je constate que dans les constats globaux posés par la Cour des comptes, vous évaluez les moyens qui sont comptabilisés sous la forme de provisions dans les programmes 08 et 11 à 12 % en crédits d'engagement. C'est quand même embêtant pour le législateur budgétaire de devoir ainsi acter des provisions importantes sans que l'on sache exactement ce qui en sera fait et comment ce sera transféré. On a l'impression avec ce système des provisions que l'on nous fait un peu acheter un chat dans un sac. En tout cas, en termes de transparence, je trouve que c'est tout à fait à contre-courant de l'effort qui devrait être fourni pour avoir des documents budgétaires beaucoup plus lisibles et beaucoup plus accessibles.

Je voudrais aussi, si vous le permettez, Monsieur le Président, évoquer quelques considérations plus générales qui n'ont pas nécessairement été évoquées dans la présentation orale de M. Selleslagh, mais qui figurent bien dans le rapport de la Cour des comptes, en particulier celles qui concernent les cavaliers budgétaires. On sait que, parfois, des dispositions doivent être intégrées dans le projet de décret pour permettre de mettre en place une mesure ponctuelle en lien avec l'exécution du budget. Cependant, ce qui est vraiment désastreux c'est que cette technique-là soit utilisée pour mettre en œuvre des politiques structurelles. Or, c'est ce que vous faites avec l'allocation loyer. En matière de transparence, je suis d'ailleurs désolé de devoir constater que dans votre exposé particulier, Monsieur le Ministre, aucune explication n'est donnée sur les articles du dispositif qui concernent l'allocation loyer. Ce sont les articles 109 et suivants.

Dans le projet de décret, on voit les cavaliers qui donnent la base légale de l'allocation loyer et, dans votre exposé particulier, il n'y a pas un mot, pas une explication, pas un commentaire. C'est quand même une mesure importante qui figurait dans la DPR, qui a fait l'objet de travaux préparatoires au niveau du Gouvernement wallon. Je suis donc très surpris que ces dispositions figurent non pas dans un décret-programme, comme vous l'avez dit erronément, Monsieur le Ministre, puisqu'il n'y a pas de décret-programme, mais dans le dispositif du budget, via des cavaliers budgétaires, ce qui nous prive évidemment des analyses du Conseil d'État, notamment, ou du pôle logement, dont on aurait pu bénéficier si la mesure avait été amenée devant le Parlement à travers un projet de décret, comme c'était annoncé dans la DPR.

Je me permets de pointer ce mode de fonctionnement qui me paraît vraiment peu satisfaisant. On pourra rentrer plus en détail dans la réflexion sur l'allocation loyer tout à l'heure, avec des questions liées au dispositif lui-même, mais à ce stade-ci, sur la technique budgétaire utilisée, je tiens à dénoncer ce recours à des cavaliers budgétaires. Il y en a d'autres. Je ne les cite pas tous, mais ceux relatifs à l'allocation loyer me paraissent vraiment inappropriés. Il y en a d'autres notamment dans le dispositif des recettes. Une fois encore, il y a un cavalier qui concerne l'intégration de dispositions en lien avec le niveau fédéral, qui ne sont pas intégrées dans le Code de la démocratie locale, et qui sont donc reproduites dans le dispositif budgétaire année après année. Il s'agit du Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. Il y a une loi de 2019. Depuis lors, à chaque exercice budgétaire, votre prédécesseur, notamment, et vous-même, Monsieur le Ministre, vous nous expliquez qu'il faudra adapter la législation wallonne pour tenir compte de cela. À défaut de pouvoir le faire, c'est par le biais d'un cavalier budgétaire que vous le proposez. Cela me paraît peut-être moins grave que pour l'allocation loyer, mais je me permets de le souligner parce que cela participe du même constat d'une manière générale.

Je ne voudrais pas non plus passer sous silence le cavalier budgétaire relatif au taux de couverture des coûts de gestion des déchets ménagers. On y reviendra

de nouveau dans la discussion générale, mais il y a un cavalier budgétaire dont les communes, à ma connaissance, n'ont pas été informées, et qui prévoit qu'elles pourront finalement être dispensées du respect du coût-vérité, puisque s'il y a des dépenses excédentaires sur cette fonction, on n'en tiendra pas compte dans le calcul du coût-vérité. Or, ce coût-vérité en matière de politique des déchets est un élément très important au niveau communal. À ma connaissance, les informations n'ont jamais été communiquées aux communes. J'espère que vous pourrez nos apporter des explications à ce sujet, Monsieur le Ministre. On a entendu la ministre Tellier dans la presse, mais à ma connaissance, les communes n'ont pas reçu d'informations en bonne et due forme.

On trouve ici dans votre exposé particulier, à l'article 106 du décret budgétaire, une mesure et là aussi, on procède par cavaliers budgétaires. Ma foi, on est bien sur un exercice ponctuel donc cela se justifie peut-être davantage, mais cela mériterait à tout le moins un mot d'explication.

Enfin, toujours sur la base du rapport de la Cour des comptes, pour relever des considérations plus générales qui ont été formées par la Cour notamment en ce qui concerne la réduction de toute une série de moyens dévolus à des organismes pour faire des opérations de trésorerie, et on le voit dans vos compétences, Monsieur le Ministre, les dotations du CRAC sont notamment revues à la baisse pour éviter que la trésorerie ne s'accumule dans ces organismes et qu'elle soit rapatriée vers la maison mère. Cela peut se comprendre, mais je pense que la Cour des comptes souligne que cela n'a aucun impact SEC et donc, c'est uniquement des opérations de trésorerie. J'aurais voulu avoir une confirmation de la part de la Cour des comptes.

Je termine avec ce constat général de la Cour des comptes sur l'évolution des dépenses. Cela ne concerne pas spécifiquement les compétences de M. le Ministre, mais c'est un élément tout de même très marquant du rapport de la Cour des comptes. Une croissance endogène des dépenses, même si l'on fait abstraction de toutes les dépenses exceptionnelles liées aux inondations, à la crise sanitaire, à la relance, à la guerre en Ukraine, à la crise énergétique, on a une croissance moyenne annuelle de près de 6 % qui est quasiment le double de celle qui avait été constatée sur la période 2015-2019. On voit donc bien là l'origine des grandes difficultés budgétaires dans lesquelles se trouve la Région wallonne. Mais je conviens que cette réflexion sort des compétences propres de M. le Ministre.

M. le Président. - Avant de céder la parole à d'autres membres de la commission, je fais le constat que vous vous basez sur des éléments qui figurent dans le rapport de la Cour des comptes, mais la plupart des questions sont adressées à M. le Ministre. On peut voir avec M. le Ministre, mais on peut revenir évidemment sur tout cela dans les considérations générales, puisque je présume que chaque groupe politique a des considérations à faire sur toute une série d'éléments qui ont été évoqués ici par les deux intervenants précédents.

Si quelqu'un a encore une question, une remarque ou une demande à faire à la Cour des comptes, je propose qu'il le fasse de suite. Ensuite je céderai la parole à la Cour des comptes si elle souhaite réagir par rapport à certains éléments, mais on ne va pas demander à la Cour des comptes de répondre aux questions à la place de M. le Ministre, bien entendu. On pourra alors reprendre un tour de table avec des considérations générales.

Quelqu'un veut-il encore s'exprimer sur le rapport de la Cour, avant que je cède la parole à la Cour des comptes ?

La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Pour le groupe socialiste, on ne peut pas aborder la discussion générale. Ce n'est que pour la minorité. C'est bien cela, Monsieur le Président ?

M. le Président. - Vous allez avoir l'occasion de le faire dans quelques instants.

M. Devin (PS). - Alors, je vous en remercie. Je peux juste m'adresser à la Cour des comptes alors ?

M. le Président. - Je vous en prie.

M. Devin (PS). - Monsieur l'auditeur, je tiens à vous remercier pour votre travail. Et quelque part, vous vous retrouvez dans la position qui était la mienne et de quelques-uns ici au cours de français. Vous vous rappelez quand on étudiait Ronsard, quand on étudiait Baudelaire, quand on étudiait Diderot, je me demandais toujours si tout ce qu'expliquait le professeur de français, les auteurs y avaient réellement pensé. Mot après mot, il nous expliquait qu'ils avaient mis ce mot-là pour dire ceci, pour dire cela. Pourquoi ? Ai-je entendu dans votre propos, des attachés de cabinet ? Non.

Mais Monsieur Beugnies, ne vous inquiétez pas, ils l'ont entendu. Ils ont bien entendu qu'ils étaient beaucoup trop nombreux et qu'il fallait pouvoir, un peu comme à l'université quand on rentre, regarder à gauche, regarder à droite et des trois, il n'en resterait qu'un. C'est en tout cas ce que je pense de votre intervention. Il y en a beaucoup trop, il faudrait donc pouvoir en licencier quelques-uns.

Je n'émettrai aucun propos par rapport aux deux attachés qui vous accompagnent. Je leur souhaite de continuer à travailler.

Quant à la transparence, Monsieur l'auditeur, je vous remercie d'en faire preuve, je ne vois pas plein d'autocollants sur votre ordinateur cachant qu'il est un Dell, comme d'autres ont un Google ou un Apple. Merci

pour la transparence dont vous faites preuve. Vous travaillez quasiment à nu, vous dites les choses comme elles sont, moi je ne les interpréterai pas et mes questions politiques, je les poserai à M. le Ministre.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention dans les autres groupes ? Non.

La parole est à M. Selleslagh.

M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Merci pour l'attention que vous portez au rapport de la Cour des comptes. Je n'ai pas spécialement de supplément.

Si, peut-être juste par rapport aux rénovations et aux diminutions, pour un bon complément d'information, j'ajouterais que la SWL s'est vue autorisée à dégrader son solde SEC à hauteur de 40 millions d'euros. Pour le reste, je ne peux évidemment que confirmer les remarques tirées du rapport des députés.

Effectivement, je confirme le caractère neutre sur le solde SEC des opérations de trésorerie menées au niveau des UAP.

M. le Président. - Il me reste à vous remercier de votre présence ce matin et de vos explications. Vous pouvez bien entendu rester parmi nous et assister à l'ensemble des débats, mais on comprendrait que vous soyez appelés à d'autres tâches. Je vous libère donc bien volontiers.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Merci pour ce complément de précisions de la part de la Cour des comptes. Je voudrais quand même rappeler que la Cour des comptes – c'est sa définition même – est le conseiller budgétaire du Parlement. Elle fournit un rapport, une analyse et des avis qui nourrissent la lecture que nous pouvons faire, nous parlementaires, du projet de budget déposé par le Gouvernement.

Toutes les remarques formulées, nous les faisons nôtres et nous les enrichissons. Puis, nous nous tournons vers le ministre pour obtenir des réponses. Le projet de budget, ce n'est pas la Cour des comptes qui en porte la responsabilité. Donc, nous ne devons pas ici poser des questions à la Cour des comptes pour avoir des réponses de la part de la Cour des comptes, mais nous devons prendre connaissance des constats posés, les compléter éventuellement et nous tourner vers le Gouvernement, vers le ministre. Je redis mon étonnement de ne pas entendre un élément de réponse de la part de M. le Ministre par rapport à des constats posés par la Cour des comptes que nous relayons.

À quoi sert cet exercice où la Cour des comptes vient rituellement présenter un rapport – rapport que nous lisons attentivement, que nous faisons nôtre en posant des questions au ministre – si, in fine, le ministre se contente de dire qu'il n'a pas de réponse à apporter, que le rapport est bien fait et que l'on remercie la Cour des comptes ? Si l'on doit en rester là, à ce niveau-là, nous reviendrons avec ces mêmes questions dans la discussion générale ou dans l'examen des programmes. À un moment donné, le ministre devra nous apporter un élément d'explication, un élément d'argumentation sur les diminutions de crédits qui ont été relevées par la Cour des comptes, sur les reports de crédits de liquidation qui ont été relevés dans les grandes villes, sur le manque de transparence lié au recours systématique aux provisions, sur le manque d'informations sur tel ou tel dispositif et sur le recours aux cavaliers budgétaires concernant des réformes structurelles, notamment celle de l'allocation loyer ; sur ces différents points, à ce stade, nous n'avons aucune réponse.

M. le Président. - Je pense que M. le Ministre veut prendre la parole. Soyons clairs. Ici, il n'était pas question d'éluder les questions légitimes posées, mais c'était de savoir quand on pouvait y répondre. En effet, il y a d'autres députés qui, dans les mêmes thématiques, s'interrogent et posent aussi des questions. On est partis un peu tous azimuts, mais si c'est là la volonté de la commission de travailler comme cela, je n'ai pas de soucis.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais essayer de répondre au sujet du rapport de la Cour des comptes. Par rapport à ce que M. Beugnies m'a demandé, sur les économies structurelles, c'est plutôt de l'ordre du débat global. Je vais donc essayer d'apporter quelques éclaircissements suite au rapport de la Cour des comptes.

Relativement à la technique relative aux provisions et à la maquette, c'est un choix budgétaire qui a été posé. Monsieur Dispa, ce choix avait déjà été fait par le précédent Gouvernement dans le Plan wallon d'investissement. On n'a pas entendu le cdH s'en plaindre lors de la dernière législature, c'est déjà quelque chose. Qui plus est, ces montants sont prévus et ils repassent au Gouvernement.

Quant à l'opération « Cœur de village », oui, c'est un *one-shot*. En effet, c'était dans le Plan de relance wallon et le dossier est passé au dernier Gouvernement. Globalement, les montants se retrouvent dans la provision.

Je vais maintenant répondre à l'une ou l'autre question sur les programmes relatifs aux travaux subsidiés. Premièrement, la diminution de la subvention au CRAC pour les investissements d'intérêt supralocal destinée à la sécurité, les crèches ou les bâtiments, une diminution a effectivement été proposée en fonction de l'état d'avancement des dossiers qui restent en la matière.

Vous m'interrogez sur le FRIC. Je pense que le rapport apportait lui-même la réponse, mais je veux bien la redire. Les crédits relatifs au FRIC ont été anticipés. Les crédits de liquidation pour le paiement de la tranche 2022 ont donc simplement été versés anticipativement, ce qui explique que l'on ne retrouve pas de crédits budgétaires en 2023. C'est une façon de bien gérer les deniers publics et les trésoreries.

En ce qui concerne le Plan de relance, je m'exprimerai peut-être tout à l'heure à l'occasion de la discussion générale et je ferai un focus, si vous le voulez, sur l'état d'avancement des dossiers. Je crois que les choses sont relativement simples : c'est un plan extrêmement ambitieux et nous procédons par avance à la SWL. Nous venons encore de liquider 183 millions d'euros à la Société wallonne du logement à la fin de l'année 2022, et c'est La Wallonne qui est chargée du monitoring de ce Plan de rénovation des logements sociaux. Il nous est indiqué qu'à ce stade, les dotations sont suffisantes en fonction de l'avancée concrète des dossiers. Doit-on maintenir des crédits dont on sait qu'ils ne seront pas utilisés ? Globalement, il vaut mieux essayer d'avoir un exercice de transparence, comme vous le demandez. Je suis transparent. Le Plan de rénovation des logements sociaux a pris du retard. Vous ne pouvez tout de même pas m'imputer le contexte générique. J'ai déjà réagi concernant les difficultés que l'on a connues par rapport aux coûts et à la main-d'œuvre. On fait un exercice de transparence.

J'en viens aux dossiers PEI et PIVert. Les dotations qui sont additionnelles à la Société wallonne du logement et qui sont relatives à la réhabilitation de logements sont des opérations de trésorerie PEI et PIVert réalisées par la SWL. Les besoins qui se sont fait jour sont d'une moindre ampleur. Nous avons donc décidé de procéder de la sorte. Concernant la politique des grandes villes, ce sont là aussi des lissages. Soyons de bon compte. Je ne sais pas si vous avez l'occasion d'aller à Liège. De grands travaux sont en cours pour le moment. Le rythme d'exécution sera donc effectivement plus lent, mais cela ne veut pas dire que les moyens ont disparu. Ils seront affectés au bon moment, et notamment en 2025.

S'agissant du coût-vérité, je trouve que votre réflexion est un peu particulière. Une difficulté est apparue. Vous connaissez aussi bien que moi le décret relatif au coût-vérité et vous n'avez sans doute pas envie, comme moi, que ces dépenses se répercutent sur le citoyen. Il faut bien que l'on prenne une disposition légale à travers un cavalier budgétaire. Ce n'est pas d'ailleurs pas directement ma matière, hormis la validation des règlements. Dans le cadre du cavalier budgétaire, on dit que parce qu'il y a un élément conjoncturel, on va autoriser les communes à ne pas respecter le coût-vérité.

Ensuite, les communes ont-elles été prévenues ? Vous siégez à l'Union des villes et communes de Wallonie. Celle-ci a réalisé, pour partie, ce travail-là et mon cabinet a pris différents contacts. Cette mesure qui a été prise est utile pour les citoyens et les communes. Excusez-nous d'agir en urgence. La remarque vaut peut-être plus pour l'allocation loyer parce que je peux, avec vous, considérer que c'est un engagement qui figure dans la DPR.

Comme je l'ai dit dans mon introduction, je ferai tout pour que les droits soient ouverts en janvier 2023. Que dois-je faire ? Dois-je constater que les processus législatifs ne vont pas assez vite et dire que cela ne va pas, que l'on va dans le mur et que je n'accélère pas le tempo ? Certes, un cavalier budgétaire n'est pas la technique la plus élégante pour réaliser les choses, mais, au moins, nous préservons les droits des 10 000 familles qui pourraient y avoir droit. Vous connaissez comme moi l'explication. Je joue la transparence, d'autant que vous me la réclamez. C'est ce qui explique que l'on procède de la sorte.

Globalement, c'est l'ensemble des remarques que vous m'avez adressées par rapport aux différentes demandes sur le rapport de la Cour des comptes, mais je ne doute pas que l'on va poursuivre le débat sur l'ensemble des politiques dont j'ai la charge.

M. le Président. - Nous allons maintenant, si vous le voulez bien, entamer nos considérations générales. M. Bellot a demandé à pouvoir s'exprimer, parce qu'il doit aussi s'exprimer dans une autre commission. Je vous propose de faire un tour de table, que l'on commence par M. Bellot, mais je vous recéderai la parole dans le cadre du tour de table.

M. Dispa (Les Engagés). - Monsieur le Président, je voudrais quand même un bon pour une réplique à M. le Ministre.

M. le Président. - Bien sûr, vous répondrez. Je présume que vous avez d'autres questions.

M. Dispa (Les Engagés). - C'est la tradition dans les discussions parlementaires, avoir le dernier mot.

M. le Président. - Vous l'aurez, et pourrez poser d'autres questions.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). - Les services ont demandé que je pose ma question à ce moment-ci.

Monsieur le Ministre, fin d'année 2021, étant très attentif aux municipalités et à leur devenir, vous avez proposé que les communes puissent présenter leur

budget ordinaire en déficit de 2 %, la majoration qui est confirmée par le débat, et ici dans les documents budgétaires du Fonds des communes, de 1 % au-delà de l'indexation, le maintien de toutes les mesures d'accompagnement des villes et communes dans leurs différentes missions, j'exprimerai ma préférence au droit de tirage, plus simple que les appels à projets, car aujourd'hui, beaucoup de moyens financiers et humains sont déployés, avec un succès sur quatre ou cinq. On peut se demander s'il faut encore répondre aux appels à projets. Les petites communes sont en difficulté à ce niveau-là.

À côté de tout cela, vous avez conçu le plan Oxygène pour les villes et communes en difficulté budgétaire, sans doute historiquement déjà en grande fragilité.

Vous avez, au travers du plan Oxygène, tenté de souscrire des emprunts pour équilibrer les budgets ordinaires dès 2022 pour celles et ceux qui n'y arrivaient pas et pour les cinq ans, et faire face ainsi à ce que j'appelle les surcoûts des trois P et EI : les pompiers, les pensions, la police, l'énergie et les indexations. Pourquoi ? Pour donner le temps aux collèges de ces villes et communes de s'organiser structurellement pour tendre vers l'équilibre.

Ce plan précise les dépenses qui peuvent être couvertes, notamment les primes de responsabilisation, ainsi que les modalités de prise en charge des remboursements des intérêts, voire d'une partie du capital, à hauteur de 15 %, pris en charge par la Wallonie.

Vous avez indiqué que 38 communes, dont toutes les grandes villes et également des communes de toutes tailles et de toute la région de la Wallonie, ont déposé leur candidature pour faire appel au fond Oxygène à partir de 2022 – pour certaines, pas toutes – au fonds Oxygène pour un montant de 1,7 milliard d'euros.

Monsieur le Ministre, les villes et le CRAC ont consulté le marché pour contracter les emprunts. Selon des informations bancaires, seule ING aurait répondu en fixant elle-même des conditions assez strictes, en disant : « on ne sait pas si on va le faire pour toutes les communes, et si c'est le cas, on voudrait limiter cela à l'année 2022 ». On est le nez sur le carreau pour les budgets 2023 et suivants.

J'aurais souhaité que vous puissiez faire le point sur base de la situation actuelle. Confirmez-vous cette information selon laquelle une seule banque aurait marqué son intérêt et fixerait des balises qui ne correspondent pas à la vision première, c'est-à-dire sur cinq ans ?

Comment l'opération est-elle aujourd'hui possible sur le plan pratique ? Comment cela va-t-il être concrétisé vis-à-vis des communes qui font appel dès 2022 ? Quelles sont les garanties qui sont données aux 38 communes qui ont fait appel, qui vont pouvoir obtenir les moyens nécessaires pour 2023, et les cinq années comme annoncé au départ ?

C'est l'occasion de faire le point sur ce dossier qui est assez sensible, difficile.

Je vois au travers des articles de presse que les collèges s'expriment lors des conseils communaux en disant que c'est le plan Oxygène qui va nous en sortir. Pour 2022, c'est presque fini. Que se passe-t-il si certains n'y ont pas accès pour 2023 et suivants ? Comment vont-elles devoir procéder ? Quelle est votre vision à ce niveau ?

J'imagine que tout n'est pas encore ficelé, mais cela devient urgent pour elle. Je serai là au moment où vous donnerez les quelques éléments d'information. Je vais rester un petit moment, le temps que l'on m'appelle à la question dans d'autres commissions.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - De manière complémentaire à mon collègue, dans le cadre de la discussion générale. La confection du budget est toujours un exercice délicat traditionnellement et il l'est encore plus depuis les deux ou trois années que nous venons de vivre.

Les finances wallonnes, même si la Wallonie, contrairement à la Fédération, bénéfice d'un pouvoir fiscal, nous devons avoir une parfaite maîtrise du budget. Pour ce faire, ce sont des économies structurelles à concurrence de 150 millions d'euros cumulatifs qui sont nécessaires dans les années à venir. Le ministre du Budget a été proactif, puisque au global, avec l'ensemble du Gouvernement, ce ne sont pas moins de 250 millions d'euros d'économies réalisées sur l'ensemble du budget wallon.

Sur ce montant, une partie a trait à vos compétences. Je voulais savoir de manière plus précise où les économies structurelles – je parle bien des économies structurelles – ont pu être réalisées, sachant qu'à travers ce budget, ce sont les enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous devons faire face.

De manière plus générale, je voulais connaître votre vision ou votre stratégie sur différents éléments. On a dit – cela a été souligné lors des échanges de la Cour des comptes – que les procédures sont de plus en plus longues, notamment en matière de rénovation du parc immobilier.

Avez-vous une réflexion pour les années à venir concernant la question de ces procédures, Monsieur le Ministre ? N'est-on pas tombé dans des travers où monter un projet devient pratiquement impossible ? Je pense notamment aux moyens colossaux mobilisés, dédiés à renforcer les *staffs* des différentes sociétés de logement public pour mettre en œuvre ces projets. Puis finalement, tout le monde nous dit à plusieurs reprises

que cela prend du temps. Or, on a dégagé les moyens à ce niveau-là.

Mon deuxième élément de réflexion sera complété par mes collègues, notamment en matière de logement et de pouvoirs publics, c'est la question du droit de tirage. Ce n'est plus tenable à l'endroit des communes d'avoir systématiquement des appels à projets qui ne correspondent pas toujours aux besoins des différentes communes et pour lesquels elles s'inscrivent malgré tout, en se disant que si l'on peut émarger, on verra bien ce que l'on fera de ces subsides par après.

Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion de manière plus globale pour trouver une mécanique, en l'occurrence le droit de tirage qui puisse répondre au mieux et de manière efficace aux attentes des communes dans leurs différences ? On sait que les communes des grandes villes sont structurellement différentes de ce qu'il se passe dans les plus petites communes.

En posant cette question, c'est une question plus générale qui est de savoir de quelle manière vous traduisez cela à travers les discussions avec vos différents collègues, pour essayer de cibler au mieux et allouer les moyens de manière la plus optimale à l'endroit des pouvoirs communaux.

De la même manière, en guise de dernière réflexion, je voulais voir dans cette relation avec vos collègues du Gouvernement, si vous aviez pu constater des avancées, notamment en ce qui concerne le décret des communautés d'énergie. Les communes, au niveau des bâtiments publics, sont propriétaires de mètres carrés et de mètres carrés de toiture. Elles ont des besoins nécessaires pour faire face aux augmentations des coûts énergétiques et y a-t-il une réflexion menée pour aboutir et permettre en tout cas aux communes de faire face aux situations énergétiques compliquées que nous connaissons ?

Pour le reste, c'était des questions plutôt de relation entre les différents ministres du Gouvernement par rapport à une stratégie plus globale, mais en ce qui concerne le détail du budget pour les pouvoirs locaux et pour les logements, mes collègues Mme de Coster-Bauchau et Mme Galant vous poseront des questions plus précises.

Je vous remercie.

M. le Président. - J'ai compris que l'on formulait toutes les questions puisque l'on a des questions qui se rapportent à différents éléments et M. le Ministre triera ses réponses et répondra globalement à toutes les thématiques puisque j'ai l'impression ici que l'on interroge un peu sur tout.

L'année prochaine, peut-être, pourrait-on lors de la commission précédente, fixer vraiment les thématiques pour permettre aux députés de s'organiser mieux. Ou alors, on essaie de balayer tout sauf le logement et puis on gardera la thématique du logement pour la suite.

Que préférez-vous ?

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). - Je pense que l'on peut effectivement s'accorder pour aborder l'ensemble du sujet et le volet du logement par après pour ne pas mélanger tous les sujets.

Nous avons eu, à l'occasion de l'audition de la Cour des comptes, deux interventions qui étaient déjà des interventions générales.

M. le Président. - C'est pour cela que j'avais pensé...

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - En ce qui me concerne, je n'ai pas fait d'intervention générale. J'ai réagi suite au rapport de la Cour des comptes qui nous a été transmis.

Vous avez choisi de ne pas réagir, à part un commentaire sur Diderot, et cetera, c'est votre choix. Mais nous pouvons quand même, nous, faire notre job de parlementaire, lire un rapport substantiel et poser des questions. Je l'ai fait, je remercie M. le Ministre d'avoir finalement répondu et je me réjouis de l'avoir un peu poussé dans ses retranchements. Pour moi, ce premier aspect n'est pas tout à fait clos et j'espère avoir, à un moment donné, quand vous le voudrez, Monsieur le Président, en fin de journée si vous préférez, avoir un élément de réponse pour clôturer ce chapitre Cour des comptes.

Pour le reste...

M. Lomba (PS). - Monsieur Dispa, peut-on parler d'abord de tout le volet « Pouvoirs locaux » et ensuite le logement ? Cela vous agrée-t-il ?

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - J'ai compris que les collègues qui ont commencé à s'exprimer l'ont fait dans le cadre d'une discussion générale, spécifiquement sur le plan Oxygène pour M. Bellot, et puis de manière plus générale pour M. Evrard.

Je n'ai pas de problème à ce que l'on poursuive une discussion générale, comme on le fait chaque fois, en évoquant les thématiques que les parlementaires voudront évoquer et puis je crois qu'après ce sera important de revenir programme par programme pour des questions plus précises sur tel article ou telle disposition plus spécifique.

Ce serait dommage de se priver d'un débat de portée générale et il me semble qu'il peut porter sur toutes les compétences de M. le Ministre, en ce compris le logement.

M. le Président. - Si M. le Ministre est d'accord, faisons de la sorte.

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Je voudrais, de manière générale, souligner la politique volontariste du Gouvernement et de M. le Ministre en particulier, envers les pouvoirs locaux. Je l'ai déjà dit souvent.

Nous vivons tous une situation compliquée au niveau des pouvoirs locaux, mais il y a une réelle volonté d'être aux côtés de l'ensemble des pouvoirs locaux et c'est important pour nous, mandataires politiques, de se sentir soutenus dans la gestion au quotidien de nos pouvoirs locaux.

Il faut savoir qu'avec l'IPP où l'on va recevoir 14 mois au lieu de 12 mois, c'est une manne assez importante pour les budgets 2023. Il est de la responsabilité de chaque mandataire – en tout cas dans ma commune on fonctionne comme cela – de faire pas mal de provisions pour le budget 2023 parce que ce n'est pas l'année 2023 qui sera compliquée. C'est l'année 2024-2025. Ici, nous avons affaire à des *one-shots,* il y a une augmentation du fonds des communes via cet IPP qui porte sur 14 mois au lieu de 12, on va avoir des rentrées assez importantes et s'il y a une aide pour tout ce qui concerne l'énergie...

Je pense que c'est vraiment les années suivantes qui seront compliquées et pas nécessairement l'année 2023.

Si j'ai un conseil à vous donner, Monsieur le Ministre, c'est d'envoyer une circulaire aux pouvoirs locaux en leur disant de faire preuve de prudence. On parlait tantôt des appels à projets où les gens reçoivent des subsides et ne savent pas quoi en faire. Ce n'est pas parce qu'il y a un appel à projets qu'il faut y répondre. Si l'on n'a pas de projets, de moyens pour les réaliser, pour rentrer dans les clous, il faut faire preuve de prudence. Si l'on n'a pas les moyens de ses ambitions, il ne faut pas rentrer de projets. Il est vrai que pour une petite commune comme la mienne, on est rentré dans pas mal d'appels à projets, mais on a fait des prévisions, on a vu si l'on pouvait suivre budgétairement. Si avec le directeur financier, on s'était rendu compte que ce n'était pas possible, on n'aurait pas rentré un tas de projets. Tout cela pour dire que les mandataires locaux doivent aussi faire leur examen de conscience par rapport à la gestion des deniers publics.

Je pense qu'il y a également la responsabilité du Fédéral. Le MR participe au Gouvernement fédéral, donc j'en parle en étant très à l'aise. Depuis des années, on réclame que le Fédéral joue effectivement son rôle, notamment en ce qui concerne les zones de police et les zones de secours. Pour être membre du collège du côté de la police et du côté des pompiers – ce n'est pas mon collègue Laurent Devin qui va me contredire –, je peux dire que pour notre zone de secours, rien que pour l'indexation, nous avons une augmentation de 7 millions d'euros en deux ans, et l'intervention du Fédéral est de 800 000 euros. Comment voulez-vous que l'on fonctionne, que les pouvoirs locaux, que les communes puissent faire face à ces augmentations si le Fédéral ne prend pas ses responsabilités. Certes, il y a eu une intervention des provinces, mais on n'en voit déjà plus la couleur, puisque les communes ont diminué la première année où les provinces sont intervenues, mais maintenant on réaugmente. Rien que pour une petite commune comme la mienne, on est à une augmentation de quasiment 15 % de la dotation, uniquement pour la zone de secours. Si tous les niveaux de pouvoir ne prennent pas leurs responsabilités, on n'y arrivera pas. Il faut donc que l'on intervienne tous ensemble pour que le Fédéral prenne ses responsabilités par rapport à la situation des finances des pouvoirs locaux.

Par rapport à la dotation, la dotation des provinces envers les zones de secours, notamment, ne sera pas indexée. L'intervention sera donc constante. On en a déjà souvent parlé. Je pense que les provinces doivent aussi évoluer, parce qu'il y a des économies à faire également à leur niveau.

Ce week-end, vous vous exprimiez sur un plateau télévisé par rapport au fonctionnement des fabriques d'église, des cultes. C'est un débat que l'on doit également avoir parce que là aussi, il y a des sources de financement. Il faut vraiment faire la distinction entre le patrimoine et le financement des cultes. Tout mandataire local veut évidemment conserver son patrimoine local, par exemple les différentes églises. Cependant, il faut vraiment faire la distinction avec le financement de ces cultes qui devient aussi insupportable pour les communes, car il représente des sommes incroyables.

On leur a fait aussi passer des messages par rapport à la consommation énergétique. Pas plus tard que la semaine dernière, je suis rentrée dans une église pour assister à un concert d'une harmonie et j'ai cru que j'allais tomber morte tellement il faisait chaud. Je pense qu'ils ne comprennent pas toujours les messages transmis. Tout le monde doit faire des efforts. Là aussi, ce sont des débats compliqués, mais il faut oser les avoir, oser aborder ces thématiques, parce que je pense qu'il y a des sources d'économies à faire.

Pour ce qui concerne le fonctionnement des pouvoirs locaux et de la fonction publique locale, j'ai déposé une proposition de décret – je ne sais pas où elle en est dans les rouages – par rapport à un directeur général commun à l'administration communale et au CPAS, en tout cas pour les petites communes. Là aussi, je pense que ce sont des sources d'économies qui peuvent être réalisées. Dans des petites communes qui ne comptent pas d'hôpitaux ni de homes, où il n'y a pas de grosse structure à gérer, je trouve qu'il y a également moyen de faire des économies en ayant un directeur général commun aux deux institutions.

On a déjà discuté de la fonction publique locale. C'est vraiment compliqué au niveau des communes parce que la fonction publique locale n'est pas attractive au niveau financier, au niveau des avantages. On a déjà parlé de la fameuse réforme de la RGB. Je sais que c'est un chantier colossal, mais il faudra vraiment avancer dans cette piste de révision du statut du personnel si, là aussi, l'on veut faire des économies, mais si, là aussi, l'on veut pouvoir professionnaliser notre fonction publique locale, attirer des compétences, parce que, malheureusement, certains font actuellement des passages par les pouvoirs locaux, mais n'y restent pas, parce que ce n'est pas intéressant pour eux financièrement en comparaison avec le privé. Aujourd'hui, il n'existe pas de mobilité entre communes et CPAS, entre communes et provinces, entre provinces et zones de secours. Je pense qu'il y a un tas d'économies à faire.

Les zones de secours, quand elles doivent commander un camion-pompe, c'est le même camion qu'il soit dans ma zone ou dans la zone voisine, sauf que nous n'avons pas de personnel en commun, et donc chaque zone de secours doit réaliser le cahier des charges, doit faire toutes les démarches administratives. Je pense que, là, il y a vraiment des pistes d'économies aussi à réaliser par rapport au fonctionnement de notre fonction publique locale.

Je reviendrai après, dans les AB, sur des sujets plus spécifiques.

Je voudrais simplement aussi terminer par les charges de pension, qui deviennent vraiment une problématique pour les pouvoirs locaux. La Flandre a une autre vision. Je pense qu'il y a une gestion totalement différente de la fonction publique locale. Il y a, fort heureusement, de plus en plus de communes wallonnes qui commencent à adhérer au deuxième pilier pour assurer le financement. Il faut toutefois encore aller beaucoup plus loin.

Je voudrais aussi terminer par la supracommunalité. Je sais que c'est un thème qui vous tient particulièrement à cœur. On a vu, malheureusement, qu'il n'y a que deux candidats qui ont intégré le projet de fusion. Je sais que vous tenez énormément à la supracommunalité, mais vous savez aussi que moi, je veux aller un cran plus loin et vraiment inciter aux fusions là où c'est possible et là où il y a le seuil critique des 15 000 habitants. En effet, la supracommunalité, si elle n’est pas poussée plus loin par la Région wallonne, on n'y arrivera pas, alors que, aujourd'hui, il faut vraiment aller dans cette synergie, dans ce travail ensemble, si l'on veut continuer à offrir des services de qualité à l’ensemble de la population.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je vais faire suite aux interventions de mes collègues, mais en m'attachant à la question du logement.

Le ministre en a déjà parlé dans sa présentation et il a fait part des importantes difficultés liées au coût des matériaux, à la pénurie des matériaux et à la crise énergétique, qui, évidemment, pèse sur la réalisation et la réfection de logements.

Cela n'empêche que vous avez annoncé une politique du logement qui était dans la foulée de votre prédécesseur qui voulait que cette politique du logement soit ambitieuse. Il y a d'ailleurs de nombreux projets qui ne manquent pas d'ambition, dont celui de la création de logements à haute qualité environnementale et le Plan de rénovation des logements publics qui sont les plus énergivores pour pouvoir atteindre la certification PEB A ou B d'ici la fin de la législature. J'y reviendrai par après.

Quelques points me préoccupent et je voudrais les partager avec vous.

Par rapport à l'accès à la propriété, j'ai vu que, tant au niveau des crédits d'engagement que des crédits de liquidation, ceux-ci avaient diminué puisqu'il y a -11 millions d'euros d'un côté et -10 millions d'euros de l'autre. J'ai un vrai questionnement par rapport à cela. Quand on sait que, en plus, le ministre Dolimont a annoncé que l'on allait augmenter l'abattement fiscal pour l'acquisition d'une première habitation, passant de 20 000 euros à 40 000 euros, en diminuant les moyens qui sont consacrés à l'octroi de ces prêts Jeunes, on se demande quel est le message que les jeunes vont percevoir.

On sait que l'accès à la propriété pour un jeune, c'est vraiment le projet d'une vie. Pensez-vous que, les taux d'intérêt ayant augmenté, l'activité de l'immobilier va ralentir et que donc il y a aura moins de possibilités d'y avoir accès pour les jeunes ? Je pense qu'ils seront évidemment plus pénalisés que d'autres si des moyens ne sont pas mis à leur disposition. Comment va-t-on garantir l'accès à la propriété d'une première habitation pour les jeunes ? Cela me paraît être une question importante.

Vous avez aussi abordé, dans votre présentation, l'allocation-loyer et je vous ai entendu dire « En janvier 2023, ce sera en route ». Tant mieux, car, tant dans votre budget que dans celui du ministre Henry sur l'allocation-énergie, il y a une augmentation des moyens, qui sont assez conséquents. On a déjà parlé de nombreuses fois de cette allocation-loyer, vous avez mis des conditions, elles sont bien précises, mais, à Bruxelles, on a vu que ce n'était pas si simple de la mettre en place, que c'était un dispositif qui avait subi quelques couacs au vu des problèmes informatiques. Quand prévoyez-vous de faire passer le texte au

Parlement ? Sommes-nous vraiment prêts pour que ce soit opérationnel dès le début de 2023 ?

Une autre chose qui me paraît très importante et que vous avez déjà soulignée, c'est l'acquisition de logement au travers des PPP. Vous avez parlé de 550 à 600 logements locatifs. Vous avez parlé de logements étudiants, de logements seniors. Pourriez-vous nous dire comment vous allez avancer à ce niveau-là ? Les tableaux tels qu'ils nous étaient présentés mentionnaient principalement du financement d'encours pour 2023. Cela explique-t-il que l'on va démarrer à la fin de 2023 ? Pourriez-vous nous donner quelques explications sur le sujet ?

J'avais aussi une question par rapport à la garantie locative universelle. Très bonne nouvelle, les montants ont été doublés. Cela a vraiment beaucoup de sens pour les étudiants. En effet, on sait que bloquer cette garantie peut être un réel frein pour certains dans l'accès au logement et aux études supérieures. Pouvez-vous nous expliquer la raison de ce doublement ? Allez-vous vous lancer dans une communication et peut-être est-ce de cela que l'on a manqué précédemment ? On constate qu'il y a déjà un affichage à certains endroits dans les lieux publics. Est-ce parce que l'on va se lancer dans une campagne importante pour dire que tous peuvent avoir accès à cette garantie au niveau des étudiants ? J'aimerais bien que vous nous expliquiez la raison pour laquelle on double les crédits.

Je reviens maintenant au Plan de rénovation. Vous avez cité assez bien de chiffres dans votre présentation. Je reviens à ce que vous avez dit l'année dernière. L'année dernière, on parlait de 25 000 logements.

Quant à la rénovation, vous aviez précisé qu'il y avait eu une rénovation de seulement 2 806 logements – je parle de l'année dernière – et qu'il y avait eu 139 projets sur 149 programmés au Plan de relance qui avaient été initiés.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui, pratiquement, puisque l'on est à peu près à mi-parcours de ce Plan rénovation quel est le bilan chiffré que vous dressez aujourd'hui ? Combien de projets ont-ils vraiment été programmés et rénovés ? Quel sera exactement le montant consacré par la Région wallonne en 2023 ? Il s'agit que l'on sache ce que l'on peut espérer pour la fin de l'année.

J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit par rapport aux difficultés de la mise en œuvre de ce plan. Je ne suis pas là pour dire qu'il faut faire plus, mieux, mais simplement pour savoir aujourd'hui, précisément, où nous en sommes et savoir, après un bilan, comment nous pouvons améliorer encore la réalisation de ces rénovations.

Les sociétés de logement, on en reparlera sans doute après.

Au niveau de l'indexation des loyers, nous avions discuté et décidé précédemment ici de limiter l'indexation des loyers en fonction de la classe PEB des baux de résidence principale. On allait avoir des dispositions similaires pour les logements publics. Dans les contrats de gestion, vous y êtes arrivé par un cavalier budgétaire. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était pour les logements gérés par les sociétés de logement de service public. Comment allez-vous y parvenir, sachant que, aujourd'hui, non seulement ces sociétés ont leur propre législation par rapport à leurs logements, mais également qu'elles sont aussi tenues de communiquer leurs loyers de 2023 dès le 15 décembre ? J'aurais donc voulu savoir ce que vous alliez faire dans ce domaine-là.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je commencerai par les pouvoirs locaux.

Il ne vous aura pas échappé que les communes wallonnes sont touchées de plein fouet, depuis plusieurs mois, par une crise inflationniste sans précédent. Celle-ci se traduit principalement dans les budgets communaux, par une forte hausse des dépenses en personnel, une explosion des dépenses énergétiques, mais aussi par une augmentation importante du prix des matières premières et, plus globalement, des coûts des matériaux de construction.

Avant cela, n'oublions pas non plus que les communes ont dû faire face à la crise sanitaire qui avait déjà également fortement impacté les recettes communales.

Les conséquences de ces crises sont énormes pour nos communes qui avaient déjà dû subir certaines décisions politiques, comme l'exclusion des chômeurs, entre autres. La situation est si grave que, si rien n'est fait dans les prochaines années, les communes vont être contraintes à des cures d'austérité avec, à la clé, des pertes d'emploi et des services à la population réduits.

Un exemple concret vient compléter mes dires. Vendredi, nous apprenions que, pour la Ville de Tournai, les frais de personnel ont augmenté de plus de 5 millions d'euros et que, en conséquence, ils avaient décidé de réduire ces frais en limitant les remplacements du personnel. Cette situation critique doit vraiment nous alerter pour le futur de nos communes.

Concernant les CPAS à présent, la situation est encore bien plus problématique. Nous voyons que, pour faire face aux difficultés financières, une forme de privatisation des services est mise en place. Les synergies ou les externalisations des services tels que les crèches, les maisons de repos, les épiceries sociales auront un impact négatif sur les prix pratiqués envers la population. Cette situation n'est pas admissible et n'est que le résultat des politiques antisociales menées par les anciens gouvernements depuis de nombreuses années.

La situation des zones de secours est également un problème majeur et ce n'est pas en répartissant la misère que cela va améliorer la situation. Vous soulagez un peu et temporairement les communes d'un côté, en demandant aux provinces de prendre en charge en partie les zones de secours, avec des conséquences très négatives pour les provinces.

Elles ont par exemple été contraintes de supprimer toute une série de subsides aux ASBL, de se recentrer sur leurs missions de base. Elles ont été obligées par exemple de fermer une piscine ou de diminuer le volume d'emploi global, à cause de cette décision.

Afin d'aider les communes à maintenir leurs capacités d'investissement, l'Union des villes et communes wallonnes vous a demandé récemment d'envisager l'adoption de deux mesures. La première concerne le fonds régional pour les investissements communaux. Le CDLD prévoit que l'enveloppe globale relative au FRIC soit indexée au milieu de chaque programmation pluriannuelle.

Si ce mécanisme d'indexation est particulièrement appréciable, force est de constater que dans le cas d'un épisode inflationniste exacerbé tel qu'on le connaît actuellement, cette inflation ne sera prise en compte qu'avec quelques années de retard lors de budgets suivants.

La proposition faite par l'Union des villes et commune permettra de tenir compte du taux d'inflation pour déterminer les montants de la programmation à venir, mais elle n'aidera pas les communes à faire face aux hausses de prix qui touchent les investissements relatifs à la programmation en cours.

L'UVCW revendique que la Région accorde au FRIC des moyens supplémentaires pour la programmation 2022-2024, permettant de tenir compte dès maintenant de la forte inflation en cours.

La seconde mesure aurait pour objectif d'accorder davantage de souplesse budgétaire en matière de budget extraordinaire. Ainsi, il conviendrait de donner aux communes qui le souhaitent la possibilité de prévoir un article budgétaire unique à l'extraordinaire qui servirait à financer les hausses de prix des projets d'investissement.

Plutôt que de prévoir une marge réservée aux hausses de prix article budgétaire par article budgétaire, cela permettrait d'avoir plus de souplesse budgétaire pour faire face à ces hausses de prix, tout en permettant de provisionner moins au total, en comptant que certains projets n'augmenteront pas autant que prévu et pourront compenser d'autres projets plus coûteux.

On voit dans le budget que le fonds des communes et d'autres budgets similaires ont été indexés : +1 %. C'est une bonne chose. On note également la subvention exceptionnelle de 43,6 millions d'euros pour les aides d'énergie. Concernant ces 43,6 millions d'euros, on se demande à quoi ils vont servir exactement. S'agira-t-il de travaux économiseurs d'énergie ou plutôt de dépenses d'énergie directement ?

On ne va pas dire que ce n'est pas bien, que tout le budget est à jeter, loin de là. C'est une question que je me pose et que je vous pose aussi : toutes ces réponses budgétaires vont-elles avoir un impact suffisamment important pour absorber les différentes crises que les pouvoirs locaux ont subies ces dernières années ?

On le sait à présent, l'inflation en 2023 va encore être élevée. La crise énergétique va aussi se prolonger dans le temps. Du coup, on peut craindre le pire. Certains spécialistes énergétiques parlent d'un avenir sombre pour les prochaines années, sans qu'aucune perspective rassurante ne soit à prévoir avant 2026. Le Premier ministre a même parlé de 5 à 10 hivers difficiles. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas.

Si ce constat venait à se vérifier, le poids de cette crise énergétique risque de mettre à mal de très nombreuses communes et l'ensemble des CPAS dans un avenir proche.

Je l'ai dit précédemment, pour les communes et le CPAS, la situation devient critique, mais pour la population, c'est pareil. Le gouffre se profile avec des factures énergétiques impayables. Il n'est pas rare d'entendre des témoignages glaçants autour de nous.

Les gens ne savent plus comment ils vont faire pour se chauffer, s'éclairer, avec des acomptes mensuels qui dépassent les 1 000 euros. Quand on a un salaire moyen, c'est vraiment très difficile. L'inflation aussi sur les produits alimentaires, entre autres, ajoute encore plus de difficultés. À cause de cela, les gens se tournent, pour certains d'entre eux en tout cas, vers des CPAS pour obtenir un peu d'aide qui est bien nécessaire. Je le rappelle, certains vont au-devant de graves problèmes, avec l'hiver qui arrive, qui est bien là maintenant, qui s'installe ; il va bien falloir se chauffer et, au vu des coûts de l'énergie qui remontent encore actuellement, les CPAS vont devoir aider énormément.

En région verviétoise par exemple, on craint de ne pas pouvoir faire assez et cette angoisse qui taraude les CPAS est à prendre au sérieux et demande une réflexion globale sur la situation. On ne pourra pas régler cette situation en mettant toujours plus d'aides qui, finalement, iront engraisser les multinationales d'énergie. C'est pourquoi il est indispensable que tout niveau de pouvoir plaide pour que le Fédéral mette en place ce fameux blocage des prix de l'énergie et de manière rapide ; sans cela, ce sera comme arroser un désert.

J'entends également des collègues qui en appellent à une réaction du Fédéral, ce qui est étrange, c'est que ces collègues sont dans des partis présents dans ce Gouvernement fédéral ; il vaudrait peut-être mieux

directement demander à vos ministres fédéraux de faire quelque chose.

J'aurais également voulu vous entendre sur les questions qui ont été amenées par M. Bellot sur la réalisation du plan Oxygène, et de savoir si des partenaires bancaires ont été trouvés pour les emprunts à réaliser.

J'aurais encore quelques questions spécifiques, mais plutôt concernant les articles budgétaires pour les pouvoirs locaux.

J'en viens maintenant à la partie logement. Je l'ai dit tantôt, tous les prix ont augmenté et la situation devient vraiment intenable pour les gens. Parmi les choses difficiles à payer, Monsieur le Ministre, il y a le loyer. En fait, c'est même parmi les choses les plus difficiles à payer. Je vous alertais déjà – à peu près à chaque sortie du CEHD ou de l'IWEPS – que les loyers augmentaient plus vite que l'inflation, et je vous parle d'il y a deux ans. À ce moment-là, on avait déjà un problème vraiment en croissance, un problème d'accès au logement. Même pas à la propriété, juste au logement. Aujourd'hui, l'inflation a battu des records, et ce sont les factures d'énergie qui rendent la vie compliquée aux gens. Ces factures et ces loyers en ont coulé plus d'un ; cette crise a des conséquences réelles, des gens finissent à la rue. Je pense que c'est important de rappeler de quoi l'on parle ; on parle de gens et l'on parle de logement, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus essentiel, finalement, de plus important pour pouvoir s'insérer correctement dans la société. Chaque année, des gens sont privés de ce droit. Avec la crise, cela n'a pas dû faiblir ; et ne parlons même pas de la réinsertion de ceux qui sont déjà dans la rue depuis plusieurs années.

Face à tout cela, face à la crise, au risque de sans-abrisme, à la précarité énergétique, il y a plusieurs éléments dans le budget qui veulent y répondre. On a d'abord l'allocation loyer ; dans le Plan de relance de l'année passée, 25 millions d'euros étaient prévus pour cette allocation loyer. En mars de cette année, Monsieur le Ministre, il y a 10 mois, on vous avait questionné en commission à ce sujet et vous aviez répondu qu'elle était en cours de finalisation. Dans les documents budgétaires que nous avons reçus, on lit un projet de décret visant à créer la base légale qui sera présentée au Parlement wallon et des AGW d'exécution adoptés. Je pense qu'il y a une erreur dans cette phrase, je ne pense pas qu'un décret en cavalier budgétaire, on puisse vraiment dire que c'est correctement présenté au Parlement. J'ajoute mon interrogation à celle de M. Dispa ; ce n'est pas normal que cela se présente et M. le Ministre met en avant l'argument de l'urgence. Mais, quand même, cette allocation loyer, en mars de cette année, il y a 10 mois vous disiez qu'elle était en cours de finalisation ; il n'aurait donc pas dû y avoir d'urgence et l'on aurait pu avoir un décret proprement présenté au Parlement. Ensuite, le problème principal avec cette allocation loyer – en plus du fait que l'on en parle depuis des mois et qu'il n'y a, en tout cas, à ce jour toujours rien –, ce sont les conséquences que cela aura. On prend quand même une mesure dont on sait pertinemment que les montants vont juste finir dans la poche des propriétaires bailleurs, et ce n'est pas moi qui le dis, le CESE avait critiqué cette mesure, vous le savez, il y a longtemps déjà.

Si elle n'est pas accompagnée d'un encadrement des loyers, alors, même si le bailleur ne peut pas augmenter son loyer en cas d'allocation-loyer, vous pouvez être sûrs et certains que s'il hésitait à indexer son loyer, quand il saura que le locataire aura cette allocation, il ne va plus du tout hésiter à le faire.

Le CESE a produit un nouvel avis sur votre projet d'arrêté en septembre, et il revient aussi avec cette interrogation expliquant qu'il faut être attentif aux effets sur l'offre de logement ou sur la hausse des loyers. Sur ces points-là, on n'a pas de mécanisme qui veille à ce que cela ne se produise pas ainsi.

Cette proposition met de côté le vrai problème, les loyers sont beaucoup trop élevés. On le voit tous, vous le savez, tout le monde le sait, même votre grille indicative le sait. Si l'on veut avoir un véritable effet sur le niveau de vie des gens, si l'on veut que les locataires puissent sortir la tête de l'eau, il faut une grille contraignante.

On a fait des visites avec les parlementaires de cette commission, on a tous vu ce qui fonctionnait, et je ne comprends pas que, dans cette crise, l'on ne s'en inspire pas.

Au niveau de la politique des logements de service public, M. le Ministre a annoncé récemment la construction de 800 logements écoresponsables pour un montant de 140 millions d'euros. Je pense qu'il est intéressant de mettre ce chiffre de 800 logements et ce montant dans leur contexte.

Cette législature a été celle où l'on a le moins investi dans la création de logements. Je sais que l'on va me répéter le chiffre de 1,7 milliard d'euros, qui ne correspond pas à la création de logements, mais les faits sont là. Jamais aussi peu d'argent n'a été investi en nouveaux logements publics : 140 millions d'euros pour 800 logements, c'est très bien. Cela sort de la continuité qu'il y avait jusqu'à maintenant de diminution de l'investissement dans la création de nouveaux logements.

On se demande quand même au niveau budgétaire : à quoi correspondent ces 140 millions d'euros ? Ces 800 logements, c'est un projet, est-ce un *one-shot* pour la législature ? Après, on considère que le Gouvernement a fait son travail.

Va-t-on voir d'autres projets comme celui-là arriver ? Si ce n'est que 140 millions d'euros, c'est le maximum qui sera investi pour toute cette législature en création

de logements publics, alors, Monsieur le Ministre, cette législature restera celle où l'on investit le moins dans la création de logements publics. En l'état actuel des choses, c'est le cas.

Ce n'est pas moi qui le dis non plus, ce sont les statistiques de la Société wallonne du logement. Ces 800 logements constituent bien sûr une bonne nouvelle. Je le dis, je le répète. Encore une fois, cependant, on voit un manque d'anticipation du Gouvernement. On agit dans l'après-coup, on reporte les investissements nécessaires ; et c'est maintenant, en période de crise, quand la précarité explose et quand 40 000 familles sont déjà sur listes d'attente que l'on annonce la création de 800 logements.

Je ne veux pas être de mauvaise foi. Je veux bien admettre que c'est déjà ça. Et c'est vrai, c'est déjà ça. Mais il y a un autre problème. Ces 800 logements, seront-ils des logements sociaux ? Là, on n'a aucune certitude par rapport à cela. On sait que cela va dans des logements publics, mais cela fait un moment que très peu de logements sociaux sont produits, on a d'ailleurs en termes de création de logements sociaux un solde négatif sur cette législature : -126 logements sociaux. Voilà ce qui a été fait.

Les SLSP n'ont souvent pas beaucoup le choix. Leurs finances sont compliquées, et les locataires sont très précaires, et donc les loyers très bas. Pour tenir la route, il faut faire du loyer d'équilibre. Dans ce budget, on n'a pas de montant supplémentaire pour soutenir les SLSP. Ces 800 logements, vont-ils être des logements sociaux ou des logements à loyer d'équilibre ?

Je rappelle que 98 % des familles sur listes d'attente, donc ces fameux 40 000 ménages sont des demandeurs pour un logement social, pas un logement moyen ou à loyer d'équilibre. Cela nous semble donc important de s'assurer que ces logements répondent à ce besoin-là.

Lors de votre exposé, vous avez abordé plus longuement votre plan de PPP, vous avez dit compter sur l'acquisition de 550 logements qui seraient déjà construits ou en projet ; et de 1 800 logements via la mise à disposition de fonciers et de PPP.

Combien d'entre eux exactement seront-ils loués et combien seront-ils vendus ? Quelles que soient les conditions de location, vous parlez de « logements à loyer abordable », et je ne pense pas que ce soit une des catégories de logement déjà existante. En tout cas, cela ne ressemble pas à du logement social, par exemple. N'y aura-t-il aucun logement social parmi ces 2 350 logements ? Est-ce possible d'avoir une note détaillée pour ce projet ?

Pour terminer, j'aurais également voulu profiter de cet exercice budgétaire pour faire le point sur la rénovation de logements publics. Pouvez-vous nous dire quels montants seront engagés l'année prochaine pour cela ? Je le demande parce que la non-transparence de votre budget – j'en avais parlé au début, quand le représentant de la Cour des comptes était encore là – ne nous permet pas de voir cela. Ai-je bien compris votre exposé ? La quantité de logements rénovés ne sera pas revue à la baisse malgré l'inflation, est-ce exact ? Combien de logements publics seront-ils rénovés, vu l'inflation ? Vous avez parlé de 20 000 logements, mais l'année dernière, c'était 25 000. Je vous remercie d'avance pour toutes vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - En l'absence de mon collègue Rodrigue Demeuse, en mission, je vous propose de prendre la parole sur les pouvoirs locaux, puis sur le logement, avant de faire un commentaire sur la note de genre.

Il était écrit qu'il n'y aurait pas un exercice budgétaire normal pour cette législature. Après les années covid et les moyens importants débloqués pour y faire face, après les inondations catastrophiques de l'été 2021 qui ont profondément meurtri la Région et ses communes, après la guerre en Ukraine et l'accueil des réfugiés qui a fortement mobilisé nos pouvoirs locaux, voilà que l'on doit aujourd'hui faire face à l'inflation et à l'explosion dramatique des coûts de l'énergie.

Alors que les communes sont elles-mêmes particulièrement touchées par cette nouvelle crise, elles paient elles-mêmes de façon exponentielle les coûts énergétiques directs, les multiples indexations bien nécessaires et l'explosion des coûts des travaux commandés. Elles n'ont d'autre choix que d'assumer les missions toujours plus nombreuses qui leur incombent pour venir en aide à la population qui souffre terriblement. Elles le font avec efficacité, en se retrouvant une fois encore en première ligne aux côtés des citoyens, face à toutes ces crises, auxquelles s'ajoutent des charges structurelles, qui deviennent aussi de plus en plus difficiles à assumer : le coût des pensions des agents communaux, les cotisations de responsabilisation, la zone de secours, les zones de police et les CPAS.

Dans ce contexte, le budget wallon 2023 était particulièrement attendu pour donner un peu d'air et soulager les budgets communaux, et ce, malgré la situation wallonne qui demeure aussi particulièrement difficile. Ce budget répond donc à une série d'attentes importantes des pouvoirs locaux en débloquant des moyens sensibles pour faire face à la situation. Je veux particulièrement souligner le maintien de l'indexation majorée de 1 % du Fonds des communes. Cela représente 219 millions d'euros supplémentaires, ce n'est pas rien. Tout comme le Fonds spécial de l'aide sociale, qui augmente également de 12,6 millions d'euros, et vu la situation des CPAS, c'est là aussi une aide indispensable, même si le Fédéral doit plus que jamais faire sa part, lui aussi. Ce n'est pas vain de le rappeler.

Autre aide bienvenue : les millions dégagés lors du conclave pour apurer la totalité de l'arriéré litigieux lié aux compensations du plan Marshall. On sait que c'était une demande forte des communes – suite à la décision judiciaire intervenue – qui permet d'assurer une équité entre toutes les communes. On se rend néanmoins compte de l'effort très sensible que cela représente pour la Région dans un contexte budgétaire compliqué.

Je m'en voudrais de ne pas relever l'indexation des APE, qui apparaît plutôt chez votre collègue, la ministre Morreale, mais qui a un impact direct et évident pour les communes, et qui constitue là aussi une excellente nouvelle.

Les moyens d'action du CRAC sont en outre renforcés via une série de dotations supplémentaires, ce qui permettra de soutenir davantage les communes dans cette période difficile, tout en relevant, en ce même temps, que le CRAC participe, lui aussi, aux efforts régionaux en matière de dette.

En parlant du CRAC, on sait que vous lui avez confié une mission importante, dans le cadre de la crise, de la mise en œuvre du plan Oxygène.

Je souhaiterais donc savoir si vous pouviez faire le point, Monsieur le Ministre, sur l'activation du plan Oxygène.

Avez-vous établi le bilan que vous annonciez il y a quelques semaines ?

Quel est le taux d'utilisation des montants très importants qui avaient été dégagés par le Gouvernement ?

Avez-vous pris une décision quant à l'affectation des montants non utilisés ?

Par ailleurs, je veux aussi saluer positivement l'enveloppe exceptionnelle, plus que bienvenue, de 43,6 millions d'euros pour les communes et 6,4 millions d'euros pour les CPAS, dégagés pour aider les pouvoirs locaux à faire face aux dépenses énergétiques.

La crise énergétique frappe nos communes et CPAS de plein fouet et ce seront des moyens précieux pour faire face à l'explosion des factures, même si l'on se doute déjà qu'ils ne seront pas suffisants au regard des montants considérables que les pouvoirs locaux doivent assumer.

Mais c'est donc l'occasion de vous interroger, Monsieur le Ministre, sur les critères qui seront utilisés pour répartir cette enveloppe exceptionnelle.

Vous avez évoqué, ce matin, le dépôt d'une note au Gouvernement. Serait-ce la clé des habitants, la clé du Fonds des communes ? Qui n'est pas toujours appropriée vu les effets de bord qu'elle entraîne. Ou encore la clé du PIC ? Qu'est-il prévu à ce niveau ?

Au-delà de l'urgence, l'enjeu est évidemment de travailler sur le moyen terme pour favoriser l'efficacité énergétique des communes. C'est évidemment la seule façon de lutter de manière structurelle contre l'explosion des factures dans les communes.

C'est là que les moyens du Plan de relance de la Wallonie prennent tout leur sens avec la concrétisation en 2023 d'importants projets comme une enveloppe de 103 millions d'euros prévue pour mettre en œuvre la rénovation énergétique.

Toujours dans le Plan de relance, se concrétiseront également en 2023 les 35 millions d'euros prévus pour les communes de moins de 12 000 habitants pour la mise en œuvre de l'appel à projets « Cœur de village » qui vient de récompenser, la semaine dernière, 78 communes.

On se réjouit, évidemment, de l'avancée de ce dossier important pour nos communes plus rurales. C'est l'occasion aussi de faire le point pour la suite du processus.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire ce qui est désormais prévu par rapport notamment au résultat du tour des communes que vous avez réalisé ?

Quand les nouvelles consultations annoncées vont-elles débuter ?

Pour les communes non retenues dans un premier appel à projets, d'autres dispositifs sont-ils envisagés ?

Enfin, toujours dans le Plan de relance, il faut également souligner avec intérêt les 10 millions d'euros qui seront liquidés en 2023 pour développer l'action numérique des pouvoirs locaux.

On sait qu'il y a beaucoup de travail en la matière et que l'enjeu est immense.

C'est non seulement un véritable enjeu d'efficacité, mais aussi d'acceptabilité pour les citoyens et de démocratisation. On se réjouit donc de voir les choses se concrétiser enfin.

Peut-être, là aussi, serait-il intéressant de vous entendre sur la suite prévue dans ce dossier, notamment l'état des discussions en cours avec les opérateurs de mobilophonie pour prolonger l'accord TOP au-delà de 2022.

Enfin, puisque l'on parle du budget 2023, j'aimerais revenir sur un point sur lequel mon collègue, Rodrigue Demeuse, vous avait interrogé il y a quelques semaines.

L'année prochaine, les communes vont en effet bénéficier de deux mois supplémentaires d'IPP grâce à

un changement des règles comptables au niveau de l'État fédéral.

C'est évidemment une bonne nouvelle qui va donner un peu d'oxygène, mais de manière très passagère puisqu'il s'agit non pas de recettes supplémentaires structurelles, ces moyens constituant un simple rattrapage et ne valant donc que pour l'an prochain, d'autant que cela impliquera également un risque plus important de dégrèvement par après.

En réponse à mon collègue qui vous interrogeait, Monsieur le Ministre, sur la nécessité d'attirer l'attention des communes sur le caractère non structurel de ces moyens supplémentaires qui seront versés en 2023, vous aviez indiqué préparer une circulaire ou un courrier en ce sens.

Pouvez-vous me confirmer que cela a bien été fait ?

Voilà pour les pouvoirs locaux.

Sur le logement. Les moyens affectés au secteur privé augmentent, on le voit.

Si les années précédentes c'était surtout le secteur public qui a vu une forte augmentation des montants destinés aux investissements et à raison, à cause du manque criant de logements publics et d'un bâti vieillissant qu'il faut rénover, il était important aussi de soutenir le logement privé.

Nous voulons saluer, en particulier, le développement des agences immobilières sociales. Ainsi, 2 300 logements ont rejoint le parc constitué déjà de 6 300 logements à loyer régulé. Il faut donc poursuivre. Tout le monde a compris maintenant l'urgence à améliorer la qualité des logements, mais tout le monde n'en a pas la capacité financière. Des aides permettront de réhabiliter les logements inoccupés et permettront aux propriétaires d'effectuer des travaux indispensables. On ajoute 7 millions d'euros. On passe également de 2 à 12 millions d'euros via le Fonds du logement pour les subventions accordées à des opérateurs immobiliers privés, pour leur permettre d'effectuer les travaux en vue de la prise en gestion ou en location. Vous expliquez que la mesure n'est plus limitée aux immeubles inoccupés. Pourriez-vous nous en dire plus sur les conditions d'octroi des subsides qui passent via les AIS ou les APL coordonnées par le Fonds du logement ?

Par ailleurs, le temps de la concrétisation de l'allocation loyer-énergie est venu et nous nous en réjouissons particulièrement. C'est un engagement pris dans la Déclaration de politique régionale important pour notre groupe. Depuis trois ans, nous vous avons interrogé régulièrement sur l'état d'avancement du projet et nous sommes à présent face à la mise en œuvre de cette allocation loyer-énergie. Certes, afin de tenir les délais, un cavalier budgétaire a dû être utilisé pour pouvoir démarrer au 1er janvier 2023, avant d'attendre le projet de décret plus large modifiant le Code wallon. Cependant, le contexte de crise requiert que nous puissions avancer sans attendre.

Par ailleurs, les montants consacrés à l'allocation loyer-énergie augmentent, ce qui nous réjouit, avec 17,1 millions d'euros figurant dans votre budget et 7 millions d'euros dans les crédits du ministre Henry. C'est un beau projet de justice sociale et ce programme nous tient à cœur, car c'est une réponse concrète au manque de logements sociaux et plus rapide à mettre en œuvre que la construction de plusieurs milliers de bâtiments. Même si la mise en route de cette allocation loyer-énergie n'est jamais assez rapide aux yeux de ceux qui en ont besoin, et même si cela a pris du temps, vous y avez travaillé et les montants sont disponibles.

En 2023, d'importants projets du Plan de relance wallon vont concrètement entrer dans leur phase de mise en œuvre, ce qui va mobiliser d'importantes masses budgétaires disponibles au sein du Plan de relance. Vous en avez parlé dans la presse, Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'appel à projets 250 du Plan de relance. Il s'agit des projets des SLSP qui viennent d'être sélectionnés pour 801 logements préfabriqués à hautes performances environnementales sur des terrains appartenant déjà à la SWL ou aux SLSP. J'ai une question : les SLSP sont-elles tenues à des *deadlines* précises pour réaliser ces habitations ? Le caractère préfabriqué dont on imagine qu'il apportera de la rapidité d'exécution est-il obligatoire ? Je n'ai pas saisi toutes les conditions de cet appel à projets.

L'augmentation des prix de l'énergie et la mise en abîme de notre dépendance – mais de la dépendance aussi de la France, de l'Allemagne et d'autres pays – montrent aussi, plus encore, la nécessité d'investir dans les économies d'énergie. En 2023, le grand Plan de rénovation du logement public atteint sa vitesse de croisière. C'est la vitesse d'un lourd paquebot et non d'un trimaran, mais soyons de bon compte : la lenteur de réalisation des programmes de construction et de rénovation n'est pas neuve. De plus, on connaît les difficultés du secteur de la construction et de la rénovation avec la crise de l'énergie, l'augmentation des coûts de matériaux, de la main-d'œuvre, mais aussi des difficultés pour le secteur de trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Il est vain de se plaindre de cette lenteur. Au contraire, on peut fièrement relever que les moyens sont déposés sur la table, les projets sont lancés. Il faut simplement du temps pour les réaliser.

Ce plan de rénovation constitue un acte majeur, non seulement pour la relance économique wallonne pour la diminution des gaz à effet de serre grâce à l'isolation, mais aussi surtout pour l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires d'un logement social. Il contribue, par ailleurs, à augmenter l'offre de logements en réduisant fortement le nombre de logements inoccupés par manque de travaux. Le groupe Ecolo soutient donc pleinement ce budget 2023.

Je voulais encore faire quelques remarques sur la note de genre. Le ministre a fait une note de genre très semblable à celle de l'année passée. Les remarques que j'ai faites l'année passée sont donc encore globalement valables. On liste différentes mesures qui existent pour favoriser l'accès des ménages précarisés à des logements plus confortables. C'est bien, sachant que de nombreuses femmes sont concernées. On cite notamment le fait que de nombreuses primes d'habitation sont majorées quand on a de faibles revenus ou, autre exemple, le prêt à taux zéro pour constituer une garantie locative dont peuvent entre autres profiter les familles monoparentales. Mais ces mesures sont listées sans analyse genrée. On ne sait pas, par exemple, quelle est la proportion de femmes qui bénéficient de prêts via la Société wallonne du crédit social. Or, ces chiffres doivent exister. J'ai une petite inquiétude, dans le plan Genre 2020-2024 – adopté par le Gouvernement wallon – il est indiqué dans la mesure 25 d'« augmenter le nombre de logements de transit, notamment pour les femmes victimes de violences ». Ce n'est pas mentionné dans le plan Genre, et je peux le comprendre, car dans les tableaux, que ce soit dans le secteur privé – on passe de 150 000 euros à zéro –, pour les subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou à l'insertion, comme dans le secteur public, on passe de 4 134 000 à 1 500 000. Il y a donc une forte diminution.

Ma question est de savoir ce que fait M. le Ministre pour répondre à la mesure 25 du plan Genre qui entend augmenter le nombre de logements pour ces femmes. Qu'a-t-on mis en place alors que le subside total pour les logements de transit et d'insertion diminue ? D'autant plus que si votre collègue, la ministre Morreale, dans les subsides pour les maisons communautaires et d'accueil et dans les subsides pour les relais sociaux, a effectivement accordé une augmentation – c'est la prise en compte de l'indexation – il n'y a pas de réelle augmentation de la capacité en personnel d'accompagnement ni en infrastructures et donc en places d'accueil.

La note de genre, pour conclure, est donc assez décevante, car au-delà des bonnes mesures qui sont prises, certes, ce n'est pas assez objectivé et l'on ne peut pas vraiment savoir où nous en sommes sur les grands chantiers comme l'accès au logement pour les mères seules, l'amélioration de leurs conditions de vie, le cadastre de la fonction publique locale, la féminisation des noms de rue ou si la démocratie participative féminine avance ou pas depuis plus d'un an. J'aurais voulu vous entendre là-dessus afin de savoir ce qui est prévu en 2023 pour donner un petit coup d'accélérateur à ces projets importants. Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Par cohérence, je vais d'abord revenir, si vous le permettez, sur les quelques éléments de réponse que le ministre a apportés à la suite de notre première discussion au départ du rapport de la Cour des comptes pour prendre acte des réponses apportées au final par M. le Ministre. Je ne vous surprendrai pas en disant qu'elles ne me satisfont pas complètement.

Dans l'intervention générale, je reviendrai sur la problématique des provisions, s'agissant notamment du Plan de relance. Je ne conteste pas le mécanisme lui-même des provisions qui peut être utile dans certains cas et qui a fait la preuve de son efficacité s'agissant des cofinancements européens. Mais je constate une amplification du recours à cette méthode, bien au-delà de ce qui avait été pratiqué précédemment. Je constate que cela nuit à la lisibilité des documents budgétaires et à la transparence budgétaire qui devrait être de mise. S'agissant des crédits de liquidation à destination des grandes villes, le problème a été évoqué et M. le Ministre m'a répondu en disant que les investissements prenaient du temps et qu'il suffisait d'aller à Liège pour se rendre compte que les chantiers pouvaient paraître interminables. J'attire votre attention que parmi ces reports de crédits, certains d'entre eux concernaient des dépenses de personnel et de fonctionnement, pour plus de six millions d'euros. Il y a une inscription budgétaire pour les grandes villes pour les dépenses de personnel et de fonctionnement. Ces moyens-là vont donc être alloués en 2023 et ne seront liquidés qu'en 2025. L'argument sur l'avancement des chantiers ne tient pas pour des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement qui sont des dépenses courantes. Il y a donc sur ce point-là spécifiquement un report de charges qui risque de pénaliser les grandes villes.

Si vous me le permettez, je voudrais aussi revenir sur la problématique du coût-vérité. Pour rappel, cela fait l'objet d'un cavalier budgétaire qui est repris sous l'article 106 du projet de décret, si je ne me trompe. Je n'ai pas contesté la mesure en elle-même, je me suis étonné de la façon dont elle n'a pas été communiquée aux pouvoirs locaux. Vous me dites qu'il y avait urgence, peut-être bien, mais vous intervenez tardivement, et même trop tard. Pour rappel, les communes devaient introduire leurs attestations relatives au coût-vérité pour le 15 novembre. Vous m'avez renvoyé à la législation. Effectivement, pour le 15 novembre, les communes ont dû renvoyer une attestation précisant qu'elles respectaient bien le coût-vérité.

À ce moment-là, aucune information n'avait été communiquée par la Région, ni par la ministre Tellier, ni par vous-même, Monsieur le Ministre, sur un allègement de cette contrainte du coût-vérité. C'est dans votre projet de décret que l'on découvre ce cavalier budgétaire. Vous me dites qu'il y a eu des informations communiquées, mais je me demande bien par quel canal.

Ce matin, les communes viennent de recevoir un message de l'Union des villes et communes de Wallonie – il était 9 heures 22 très précisément – pour expliquer que, en catastrophe, puisqu'une disposition légale va être votée par le Parlement – on parle bien de cet article 106 –, elles sont invitées, pour le 9 décembre au plus tard, à introduire, le cas échéant, une adaptation de l'attestation coût-vérité qu'elles ont dû rentrer pour le 15 novembre.

On est là vraiment dans une impréparation totale. La mesure en soi n'est pas inutile puisqu'elle permet de ne pas transférer, sur les citoyens, l'obligation d'assumer le coût-vérité – y compris la surcharge que cela pourrait impliquer dans un grand nombre de communes – mais cette information-là est communiquée tardivement aux communes. Elle n'est même pas communiquée par la Région wallonne alors que c'est tout de même un cavalier budgétaire déposé par le Gouvernement. Elle est communiquée tardivement et c'est dans la précipitation, in extremis, que les communes vont peut-être pouvoir modifier leurs attestations ; encore faudrait-il qu'elles puissent aussi modifier, le cas échéant, leur règlement-taxe si nécessaire.

C'est une forme d'amateurisme dans la gestion de cette problématique, pourtant importante, que je voulais dénoncer, s'agissant de ce cavalier budgétaire relatif au coût-vérité.

Enfin – j'en termine sur la problématique des cavaliers budgétaires –, je reviendrai également, dans la discussion générale, sur la thématique de l'allocation-loyer. Vous reconnaissez que la mécanique mise en place n'est pas très satisfaisante. C'est le moins que l'on puisse dire. Vous dites que le processus législatif est trop long. Pardonnez-moi, Monsieur le Ministre, mais le Parlement, et en particulier le législateur budgétaire, depuis des années, et certainement depuis le début de cette législature, inscrit, année après année, des crédits en lien avec cette allocation-loyer. Si les choses tardent au point que, in extremis, vous deviez déposer un cavalier, ce n'est pas de la responsabilité du Parlement et du processus législatif ; c'est parce que, manifestement, l'élaboration de la mesure a pris un temps fou, alors qu'elle était attendue. Plusieurs collègues, y compris sur les bancs de la majorité, avaient insisté sur la nécessité d'avancer dans ce dispositif qui figurait dans la Déclaration de politique régionale.

Venir mettre cela sur le dos du processus législatif qui serait trop long, alors qu'il n'a même pas encore commencé, malgré l'insistance des parlementaires sur ce point-là, c'est un peu léger. Toujours est-il que, in fine, nous allons devoir recourir à ce cavalier budgétaire pour que, politiquement, vous puissiez, quelque part, sauver la face et dire que la mesure entrera bien en vigueur au 1er janvier 2023. Selon quelles modalités ? Avec quels avis ? Là-dessus, rien encore n'est connu.

Y aura-t-il bien un projet de décret qui viendra se substituer à ce cavalier budgétaire ? À quel moment envisagez-vous de le déposer devant le Parlement ? J'imagine qu'il est trop tard pour qu'il puisse être examiné avant le 1er janvier 2023. Ici, on fait les choses à l'envers, me semble-t-il.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, pour clôturer, en tout cas dans mon chef, les premiers échanges que nous avons pu avoir sur base de l'analyse de la Cour des comptes.

J'en viens à l'intervention générale du groupe Les Engagés par rapport à votre projet de budget 2023. Vous êtes sans doute sorti du conclave budgétaire en poussant un soupir de soulagement, puisque vous avez en quelque sorte échappé au pire, en maintenant l'indexation du fonds des communes avec le pour cent supplémentaire. C'était un acquis substantiel pour les pouvoirs locaux. Vous avez en plus obtenu une enveloppe de 50 millions d'euros pour les communes et les CPAS pour faire face à l'impact énergétique. Ce sont deux éléments incontestablement positifs, je veux le souligner. Ils appellent néanmoins quelques considérations pour approfondir la réflexion. Pour information, je souligne que la RTBF bénéficie d'une dotation qui est indexée avec une majoration de 2 %. Le pour cent additionnel pour les communes, c'est bien et indispensable. Dans le paysage francophone, on fait mieux encore du côté de la RTBF. C'est ce qui figure dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles déposé par la même majorité. En ce qui concerne l'enveloppe des 50 millions d'euros, je voudrais, à ce stade, me réjouir de l'inscription de ces deux articles budgétaires, tout en vous interrogeant sur le mode opératoire. Comment ces 50 millions d'euros vont-ils être affectés ? Je suppose que vous avez pu avancer dans la réflexion. S'agira-t-il d'un montant alloué aux communes sur base d'une méthodologie uniforme ? S'agira-t-il d'un montant qui devra donner lieu à des justifications à produire par les communes ? Sur quelle base ? Sur base de coûts énergétiques avérés ou sur base d'autres types de dépenses ? Quelle est la clé de répartition ? Sur ce montant qui est un montant significatif dans votre projet de budget, j'espère que vous pourrez nous en dire davantage.

Par ailleurs, sur la problématique générale des finances locales et, sans préjudice des commentaires que je développerai tout à l'heure, s'agissant notamment du plan Oxygène, je voudrais saluer l'intervention de Mme Galant qui a eu raison de dire que cette situation et ces avancées au niveau wallon n'exonèrent pas en particulier le Fédéral, mais le niveau local a-t-elle dit aussi, de leurs responsabilités. De ce point de vue, j'aurais aimé que vous puissiez faire le point sur l'état des discussions avec le Fédéral. S'agissant de la problématique générale des finances locales, vous avez saisi le Comité de concertation, avec une liste de demandes étayées par des analyses préparées par la task force « finances locales ». Dans une réponse à une

question écrite, vous m'avez récemment répondu que cette *task force* s'est réunie pour la dernière fois le 8 février 2022. C'était à l'époque pour préparer les dossiers à déposer sur la table du Comité de concertation. Où en est-on ? Saisir le Comité de concertation, c'était bien, mais quelle est la suite ? Qu'avez-vous pu obtenir ? Y a-t-il des avancées ? La *task force* a-t-elle pu actualiser les données ou interagir avec le niveau fédéral ? Merci de faire le point au sujet de ces échanges, dans l'esprit que Mme Galant partageait de mettre un peu le Fédéral devant ses responsabilités par rapport aux grands dossiers que sont le financement des zones de polices, des zones de secours, et le financement notamment des problématiques de pension. Dans ce contexte, j'ajoute qu'il y a une bonne nouvelle en provenance du Fédéral, c'est cette information un peu surprenante relative aux recettes IPP, avec l'annonce d'une perception en 2014 de deux douzièmes supplémentaires à titre de rattrapage, semble-t-il. Je me joins aux questions des collègues pour savoir si, sur base de cette information, vous allez prendre une initiative à destination des communes pour, éventuellement en concertation avec le niveau fédéral, le cas échéant, apporter des précisions sur cette enveloppe additionnelle, et sur la prudence avec laquelle il faut l'enregistrer.

Deuxième élément de réflexion, Monsieur le Ministre, je voudrais à mon tour vous interroger sur les mesures d'économies structurelles qui vous incombent, on sait dans quel cadre le Gouvernement wallon a voulu annoncer des efforts récurrents année après année.

Pour 2023, c'est une enveloppe globale de 250 millions d'euros qui fait l'objet de ces économies. Si je ne me trompe, dans son intervention hier en commission, le ministre du Budget a ventilé cet effort entre les ministres. Je crois que c'est un montant de 35 millions d'euros qui vous incombe.

Quelles sont les lignes budgétaires qui permettent de vérifier que vous avez accompli cette part de l'effort ? S'agit-il bien de réductions structurelles, ou le cas échéant d'opérations *one-shots* ? Sur base des documents que nous avons reçus en tout cas, aucune information ne transparaissait, d'où ce questionnement qui me paraît bien légitime.

Dans un exercice précédent, vous nous aviez annoncé, je crois, qu'une des lignes relatives aux économies touchait aux incitants relatifs au deuxième pilier de pension. Allez-vous nous le confirmer ? Auquel cas, je me permettrais de mettre cela en lien avec l'intervention de Mme Galant qui a plaidé pour que les communes soient encouragées à aller vers le deuxième pilier de pension, en l'occurrence dans le budget qui a déjà été voté en 2022, y compris par Mme Galant ; et dans le budget 2023, il n'y a plus aucun incitant pour encourager les communes à aller dans ce sens. On y reviendra sur base de la liste que vous pourrez peut-être nous présenter des économies structurelles réalisées en 2023, Monsieur le Ministre.

Troisième considération, je voudrais revenir – un peu pour la forme parce que tout le monde s'en fout – mais tout de même, sur la thématique du budget base zéro. L'ancien ministre du Budget en avait fait un cheval de bataille, c'était un peu le fer de lance de la trajectoire budgétaire, ou de l'action budgétaire de ce Gouvernement-ci. Des consultants avaient été sollicités, des analyses ont été faites.

Je ne crois pas avoir vu apparaître une seule fois la mention « budget base zéro » dans votre exposé particulier. Où en est-on ? Est-ce définitivement enterré ? Ou bien y a-t-il des leviers qui ont été identifiés à la faveur de cette démarche pour essayer d'identifier, le cas échéant, des pistes d'économies ou de rationalisation ?

Merci de faire le point également sur cette thématique-là, mais cela peut être très succinct s'il n'y a plus rien à en dire, auquel cas on ne peut pas s'empêcher de constater que la montagne aura accouché d'une souris.

Je voudrais revenir sur cette problématique des provisions, et en particulier sur les budgets liés au Plan de relance. Objectivement, sans faire de procès d'intention, reconnaissez qu'il est particulièrement malaisé de s'y retrouver dans l'affectation des différentes provisions, et leur ventilation, notamment à destination du Plan de relance, mais pas uniquement. Il y a la réserve covid, il y a la réserve Ukraine, il y a les provisions énergie, et cetera.

Tout cela fait l'objet après coup d'arrêtés de transfert, de réallocations, mais honnêtement, à l'examen du budget initial, cela nuit à la transparence. Impossible de connaître le rythme de liquidation, ou la destination finale de ces transferts. La Cour des comptes elle-même a expressément dit que cela nuisait à la transparence du budget soumis au Parlement. Elle a évalué à 12,18 % du budget le montant affecté à ces provisions.

C'est quand même un montant très important. Il est donc impossible de retrouver les milliards du Plan de relance, raison pour laquelle je voudrais vous interroger. Vous avez donné quelques éléments d'information, mais assez laconiques. Vous avez parlé des 103 millions d'euros liés à la rénovation énergétique des biens communaux. Pouvez-vous éventuellement lister les projets qui ont été retenus ? Quels sont les projets qui n'ont pas été retenus ? Combien de demandes aviez-vous reçues, et quels sont les…

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît ?

M. Dispa (Les Engagés). - Je parle du Plan de relance et des 103 millions d'euros que vous avez annoncés pour la rénovation énergétique des bâtiments.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Ce n'est pas encore décidé.

M. Dispa (Les Engagés). - Je pense que c'est vous qui avez annoncé le montant, Monsieur le Ministre.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Le montant oui, mais vous me demandez qui n'a pas été sélectionné. Ce n'est pas encore tranché.

M. Dispa (Les Engagés). - À ce stade, ce n'est qu'un effet d'annonce. Le moment venu, il nous importera de connaître un peu le processus. Vous pouvez peut-être déjà nous dire le nombre de projets déposés, pour quels montants ? Ce serait intéressant. Ce Parlement, à l'initiative du groupe MR et de M. Douette en particulier, veut entrer dans une réflexion sur l'usage des appels à projets, et M. Evrard lui-même a évoqué cette problématique importante. On fait ici tout le contraire de ce que l'on souhaite, on n'est pas dans la logique du droit de tirage, on est dans la juxtaposition des appels à projets. Il me paraît important que sur chaque appel à projets, on puisse voir comment les choses se sont passées, d'où la question que je vous adresse concernant ces 103 millions relatifs à la rénovation énergétique.

Je voudrais aussi vous interroger sur les projets qui ont dû être abandonnés, puisque le Plan de relance a dû être revu. Nous vous avons interrogé sur les impacts de cette réduction. Quels sont les projets dont l'exécution a été réduite, annulée, reportée ? À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Nous nous interrogeons sur l'usage des importantes provisions que le Gouvernement sollicite, peut-être pourrez-vous nous en dire davantage sur la façon dont le Plan de relance a été recalibré. En termes de transparence, y compris par rapport à l'ensemble des groupes, je crois que cela vaudrait la peine d'actualiser les données. On a bien quelques bribes d'informations projet par projet, mais un recadrage global serait peut-être bienvenu.

Je voudrais maintenant en venir avec ce qui était le grand-œuvre de votre législature, Monsieur le Ministre, à savoir le plan Oxygène. M. Bellot a posé des questions auxquelles je souscris complètement. C'est un sujet très important, et nous ne pouvons pas l'évacuer à la faveur de la discussion budgétaire pour 2023. C'était un projet à vos yeux très important. Je ne vais pas revenir sur les critiques, les réserves qu'il a inspirées au groupe des Engagés notamment. Pour rappel, il s'agissait de contracter des emprunts pour une durée de 30 ans pour couvrir les déficits courants des années 2022 et suivantes. Ce plan pourrait finalement bénéficier à une trentaine de communes. À ma connaissance, elles n'ont toujours pas reçu la moindre notification. D'autres que nous-mêmes ont émis des réserves, certains ont parlé d'un plan sous la forme d'un « pis-aller ». Reste qu'aujourd'hui, quelles que soient les critiques que l'on pouvait porter à l'égard de ce plan, des inquiétudes se font jour quant à la mise en œuvre du plan. Là aussi, je vous ai interrogé par la voie écrite, et la réponse que vous m'avez apportée est particulièrement laconique. Je retiens qu'un opérateur financier a été sélectionné par le CRAC. En novembre 2021, le Gouvernement avait décidé de charger le CRAC de lancer le marché-cadre pour contracter un crédit auprès d'un opérateur financier, de façon à permettre le financement du plan Oxygène. Plus d'un an plus tard, il nous revient qu'un opérateur financier a été sélectionné. Beaucoup de temps s'est écoulé, et il semble – je crois que M. Bellot a cité la Banque ING – que l'opérateur en lice ne soit pas l'opérateur historique auquel la Région fait appel, à savoir la banque Belfius.

Comment faut-il interpréter le fait que Belfius n'ait même pas soumissionné ? N'est-ce pas le signe d'une forme de défiance puisque le banquier historique des pouvoirs locaux et le caissier de la Région wallonne ne soumissionnent pas au marché public relatif au plus gros plan régional concernant les pouvoirs locaux ? Il y a là un questionnement. Qu'en est-il des relations avec ce banquier historique ? Le lien de confiance s'est-il effiloché ? Cela n'augure rien de bon pour l'avenir. Je ne peux pas m'empêcher de mettre cette situation en lien avec un contexte plus général qui se traduit par une forme d'inquiétude du secteur financier à l'égard de la situation de la Région wallonne.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a-t-il formellement sélectionné l'opérateur financier à ce stade ? Les versements des tranches 2022 du plan Oxygène seront-ils effectués d'ici à la fin de l'année ? Les tranches pourraient-elles ne pas être versées en 2022 ? Que se passera-t-il à ce moment ? À quel taux d'intérêt le marché a-t-il été conclu ? Le taux initialement envisagé pour 2022 était de 1,76 %. Où en est-on maintenant ? Le temps qui s'est écoulé coûte de l'argent puisque l'on assiste à un renchérissement des taux d'intérêt.

Je voudrais aussi vous interroger sur les conditions de mise en œuvre de ce plan Oxygène, puisqu'il y a, semble-t-il, des discussions avec un opérateur financier. Il nous revient qu'un certain nombre de balises ont été souhaitées, voire imposées, par l'opérateur financier et qu'elles sont très différentes de ce qui avait été envisagé initialement par le Gouvernement wallon.

L'un des changements les plus significatifs serait la durée de l'emprunt. Je m'étais étonné que l'on envisage de s'endetter sur 30 ans pour couvrir des déficits courants. Est-il exact que l'opérateur financier veuille ramener ce délai à 20 ans ? Si tel est bien le cas, j'imagine que cela aura des conséquences sur le montage financier du plan Oxygène. La charge de la dette va nécessairement augmenter mécaniquement puisqu'elle devra être remboursée sur une période plus courte, c'est-

à-dire 10 ans de moins. Confirmez-vous une hausse de la charge de la dette liée au plan Oxygène ?

Par ailleurs, le plan devait se conclure à l'horizon 2056. Vu la position de l'opérateur financier, la fin du plan serait ramenée à 2046. Confirmez-vous cette information ?

La note que vous aviez présentée au Gouvernement affirmait que les charges d'intérêt seraient prises en charge par le CRAC jusqu'en2041. Cette disposition reste-t-elle d'application si le plan se termine 10 ans plus tôt ? Les charges d'intérêt continueront-elles à être assumées par le Gouvernement, comme cela avait été annoncé ?

Toujours concernant les conditions de mise en œuvre du plan Oxygène, il nous revient que, dans la discussion, l'opérateur financier réclamerait des garanties pour se prémunir contre d'éventuels défauts de remboursement. À nouveau, c'est un signe, sinon de défiance, à tout le moins d'extrême prudence. Cette prudence est sans doute justifiée.

Il a même été question, à un moment donné, que les communes doivent fournir des garanties matérielles avec des biens qui seraient, le cas échéant, mis en garantie. Cette piste a-t-elle été abandonnée ? C'est un élément qui peut s'interpréter comme une forme de vigilance par rapport à la situation financière, à la crédibilité et à la viabilité du Gouvernement de manière générale et du plan Oxygène en particulier.

À défaut de se prémunir par des garanties physiques sur des bâtiments ou des biens patrimoniaux, un autre mécanisme a-t-il été envisagé, comme une garantie sur le Fonds des communes ? Mettrait-on en gage le Fonds des communes en autorisant la banque à se payer sur base dudit fonds s'il devait y avoir, à un moment donné, une défaillance ?

Pouvez-vous confirmer cette information-là ou bien y a-t-il d'autres éléments dont nous n'avons pas connaissance ?

La dernière question, toujours sur les conditions de mise en œuvre du plan Oxygène, touche à son inscription dans la durée. Le marché qui est en négociation, ou sur le point d'être conclu, ou peut-être conclu, va-t-il être signé pour toute la durée du plan Oxygène ou uniquement pour l'année 2022 ?

En effet, si l'on est déjà dans de telles difficultés pour l'exercice 2022, on peut craindre que ce soit pire encore pour les exercices suivants et que cela amène à remettre en question la viabilité de ce plan Oxygène. Qu'en sera-t-il pour les années futures ? Le plan Oxygène est-il réellement inscrit sur une base pérenne et l'organisme financier vient-il conforter cette pérennité ou, au contraire, la met-il en doute ?

Enfin, la trajectoire initiale qui avait été envisagée dans le cadre de ce plan Oxygène est-elle maintenue ? La subvention de 15 % du capital emprunté prise en charge par la Région wallonne est-elle confirmée ? Ce point-là est-il acquis ?

En toute hypothèse, il me semble que, sur base des discussions en cours, le calibrage du plan Oxygène est substantiellement modifié. Il me semble que, en matière de transparence démocratique, il serait bon, aujourd'hui ou le moment venu, lorsque vous serez en capacité de le faire, sans mettre à mal les négociations en cours, d'actualiser les données relatives à ce plan Oxygène qui, je le rappelle – et c'est la raison pour laquelle je me suis permis d'être un peu long –, était quand même la réponse majeure, pour ne pas dire unique, mais en tout cas principale du Gouvernement wallon à la problématique des pouvoirs locaux, même si cette réponse ne valait que pour une trentaine de communes sans concerner l'ensemble des autres communes.

Si je puis clôturer mon intervention par l'un ou l'autre élément supplémentaire, Monsieur le Président, dans le cadre de cette discussion générale, je voudrais faire miennes les réflexions de Mme Galant sur la problématique de la fonction publique locale.

Je pense que c'est vraiment un chantier majeur. Mme Galant a d'ailleurs raison d'insister sur la nécessité de revoir cette fonction publique locale ; peut-être pas dans une logique d'économies, comme elle l'a laissé entendre, mais dans une logique de redynamisation, de renforcement de l'attractivité.

C'est un chantier qui est en cours, mais, dans le budget, on n'en voit pas la traduction. Il y a juste un article évoquant une expérience pilote de réduction du temps de travail pour une vingtaine de communes, si je ne me trompe pas. On est loin de cette réforme globale, vraiment nécessaire pour les pouvoirs locaux, si l'on veut leur donner un peu plus de souplesse dans la gestion de leurs ressources humaines, à défaut d'avoir une pleine maîtrise de leurs ressources financières.

En ce qui concerne le logement, je voudrais revenir sur l'allocation-loyer même, si celle-ci a déjà été beaucoup évoquée. Quelles sont les informations que vous pouvez nous donner ? En effet, nous n'avons aucun élément, aucune explication dans votre exposé particulier, aucun avis qui aurait été rendu pour le logement par le Conseil d'État.

Il n'y a aucune réponse à ce stade. Aussi, permettez-moi de vous interroger sur les inquiétudes des sociétés de logement de service public qui craignaient d'être confrontées à une charge administrative importante. Quelle est la réponse que vous pouvez apporter par rapport à cette inquiétude ?

Une autre question que je voudrais également partager avec vous concerne les mesures que vous pourriez prendre pour que cette allocation-loyer, dès lors

qu'elle aura été mise en place, soit réellement un droit accessible. En effet, il y a, dans bien des secteurs, une réflexion sur l'accès au droit, en particulier pour les publics les plus précarisés. Il y a des droits qui sont ouverts, mais auxquels les publics visés n'ont pas accès, pour des tas de raisons : manque d'information, difficulté d'introduire des dossiers de candidature, et cetera. Il y a une revendication qui se fait jour pour que les droits puissent être réellement accessibles, pour que l'accès aux droits soit garanti. Qu'en sera-t-il pour l'allocation-loyer ? Une attention a-t-elle été prêtée à cette effectivité du droit pour les bénéficiaires de cette mesure ?

Plus généralement, je voudrais aussi vous demander, Monsieur le Ministre, un retour sur la rencontre que vous avez organisée avec les sociétés de logement de service public. Vous les avez rencontrées récemment, si je ne me trompe pas. Un certain nombre d'inquiétudes vous ont été exprimées à cette occasion : des inquiétudes à la fois sur l'équilibre financier du secteur du logement public et sur l'autonomie de ce secteur.

Des réformes sont attendues en ce qui concerne le calcul du loyer. Est-ce une réforme à laquelle vous vous attelez de façon à ce que le loyer soit basé, par exemple, sur les caractéristiques effectives du bien, y compris sur ses caractéristiques énergétiques ? Cette réforme permettrait d'améliorer les recettes du secteur tout en tenant compte de la situation sociale des candidats ou des locataires.

Une réforme est attendue sur les règles d'attribution des logements pour donner plus de souplesse aux comités d'attribution, pour garantir une meilleure mixité sociale. Y a-t-il là un chantier ouvert ? Quels sont les éléments de réponse que vous avez pu apporter ? Je dois vous dire que les retours que j'ai eus de cette réunion étaient globalement des retours de déception. À défaut d'avoir pu répondre en direct, y a-t-il des éléments que vous pourriez partager avec nous ?

Il y a une grosse inquiétude également concernant la soutenabilité des programmes de construction et de rénovation. Ce sont des programmes importants qui, au fil du temps, sont dégagés par le Gouvernement wallon, mais, à voir l'évolution des crédits, la mise en œuvre patine. Vous ne vous en êtes pas caché. Comment faire pour accélérer la production de logements tout en veillant à ce que cela n'entraîne pas un endettement excessif des sociétés de logement ? Le modèle même de programmation de création de logements ne doit-il pas être revu, modifié, assoupli ?

Il y a une demande également sur l'assouplissement des charges, l'allègement des charges pesant sur le logement public. Je pense notamment aux droits d'enregistrement ou à diverses normes liées notamment aux questions de salubrité.

Quelles sont les réponses que vous apportez concernant les inquiétudes sur l'équilibre financier des sociétés ? Quelles sont les réponses par rapport à leur demande d'autonomie et de concertation, en particulier sur cette initiative nouvelle qu'est l'allocation-loyer ? La façon dont on travaille ici avec le vote du cavalier budgétaire démontre bien que l'on n'est pas dans un processus de concertation avec les acteurs du logement. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que le regretter.

Enfin, je termine, Monsieur le Président, en évoquant la situation de l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Sauf erreur de ma part, il n'y a pas, dans le budget 2023, d'inscription budgétaire. Il y avait eu une aide à destination des pouvoirs locaux sous la forme d'un euro par habitant transitant par les instances supralocales. Considérez-vous, s'il n'y a plus de crédits, s'il n'y a plus de mention de cette problématique, que la question est derrière nous et que le problème est réglé ? Honnêtement, ce n'est pas du tout le cas sur le terrain, les difficultés restent très grandes.

Où en est-on quant à l'offre de logements collectifs ou en tout cas l'offre de logements relevant de la responsabilité de la Région wallonne ? Vous nous aviez annoncé, en juin et en juillet, une montée en puissance de l'offre de logements que la Région wallonne pourrait mettre à disposition des acteurs locaux. Pouvez-vous nous donner des chiffres sur la disponibilité de ces logements ? Le témoignage de terrain, modeste et partiel, que je peux relayer est qu'il subsiste de très nombreuses difficultés et qu'elles restent, à ce stade-ci, sans solution du côté de la Région et donc sur le dos des citoyens ou des communes et CPAS.

J'ai vu apparaître une enquête, à l'initiative de l'administration régionale wallonne, qui interroge les acteurs de terrain sur leur évaluation de la situation. Il s'agit d'une sorte d'enquête de satisfaction destinée à permettre d'améliorer la réponse de la Wallonie à la crise ukrainienne et aux futures crises migratoires. Cette enquête est et sans doute intéressante. En effet, il y a matière à s'interroger, à se remettre en question, et je voudrais, sur cette thématique particulière, mais importante pour les personnes concernées, que vous puissiez nous faire le point sur la réponse que la Région wallonne, à ce stade, est en mesure d'apporter.

Voilà les considérations que je voulais partager avec vous.

M. le Président. - Pour la tenue des travaux, j'avais proposé que nous nous arrêtions vers 12 heures 30, parce que c'est l'heure à laquelle débute une commission à laquelle participent certains membres de notre commission. Je ne sais pas si vous préférez que l'on commence votre intervention et qu'on l'interrompe ou si vous préférez que l'on reporte à l'après-midi.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - L'interrompre, c'est compliqué quand même.

M. le Président. - La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). - Je ferai succinctement, c'est promis. Mon collègue, Laurent Devin, parlera plus particulièrement du logement. Pour ma part, je me focaliserai sur les pouvoirs locaux.

Je voudrais rappeler, comme tout le monde l'a fait, le contexte. Tout le monde s'accorde à dire que celui-ci est particulièrement difficile. On a parlé de crises, on peut rappeler le covid. On va me dire : « Pourquoi le covid, si longtemps après ? » Le covid a eu la mauvaise idée de désorganiser aussi les équipes, ce qui explique un certain retard au niveau de l'élaboration de certains dossiers et la mise en œuvre de certaines politiques, tout comme les inondations, la guerre, l'inflation, la crise de l'énergie, j'en passe et des meilleures. J'ai entendu que tout le monde est bien d'accord sur le fait que c'était un contexte très compliqué. Même le PTB est d'accord avec nous pour dire que ce n'était pas facile comme exercice. Même s'ils évoquent des politiques antisociales du passé, les crises évoquées sont suffisantes pour expliquer les difficultés que nous rencontrons.

Les communes font évidemment aussi face à l'indexation des salaires et à l'augmentation de leurs factures énergétiques, d'électricité et de chauffage. Il convenait de pouvoir rencontrer ces différentes difficultés et de pouvoir faire un certain nombre de propositions qui permettent d'avancer. Je répète que j'ai entendu le PTB nous féliciter et dire qu'il y avait pas mal de bonnes choses dans le budget. Je leur propose déjà d'au moins s'abstenir sur le vote du budget, comme cela ils ne voteront pas contre tout ce qui est bien à faire demain.

La première victoire du ministre est quand même le maintien de l'indexation du Fonds des communes à +1 %. Tout le monde pourra dire que c'était prévu comme cela, mais ce n'était pas gagné d'avance de pouvoir le maintenir. Cette augmentation est de l'ordre de 16 % par rapport au budget initial 2022 et de 9 % si l'on compare avec l'ajustement. C'est pas mal, cela permet de soutenir les communes dans les différentes difficultés auxquelles elles font face, y compris les CPAS, puisque le Fonds spécial de l'aide sociale profite également de ces indexations.

Deux aides exceptionnelles sont à souligner dans ce cadre.

On a 50 millions qui permettent aux communes et aux CPAS de faire face à leurs factures d'énergie. À moyen et long terme, on a une centaine de millions qui vont permettre de faire un certain nombre d'investissements qui permettront aux bâtiments publics d'être mieux isolés, et donc de réduire les factures.

On ajoute à cela l'opération « Cœur de village », qui s'adresse aux communes de moins de 12 000 habitants et qui est ponctuelle – on n'a jamais dit que ce serait récurrent –, mais c'est pour de l'infrastructure, c'est donc logique que ce soit ponctuel et que cela permette d'améliorer les infrastructures des cœurs de nos villages et des petites communes, à côté de l'opération de rénovation urbaine, qui était un acquis et pour laquelle les crédits de liquidation sont augmentés. Cela permet d'aller plus avant dans la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

Tout cela s'ajoute aux moyens déjà dévolus lors des précédentes législatures au profit d'une véritable Politique intégrée de la Ville – près de 250 millions d'euros – et aux solutions déjà mises en œuvre pour soulager les communes, notamment par le transfert aux provinces du financement des zones de secours. Même si l'effet est moindre que ce que l'on aurait pu espérer, mais ce n'est pas encore terminé.

Je voudrais encore souligner le plan Oxygène. D'aucuns trouvent que cela ne sert à rien, mais on voit quand même qu'il est repris par certaines communes ou villes pour surmonter les difficultés qui se présentent à eux dans le court terme.

On ne peut pas vraiment reprocher au ministre et au Gouvernement de ne rien faire par rapport aux pouvoirs locaux. J'engage chacun à faire l'examen de conscience de ce qu'il aurait fait s'il avait été au Gouvernement. Il faut reconnaître le travail qui est mené dans des circonstances complexes, mais qui a le mérite d'exister. J'en appelle à une abstention plutôt qu'à une opposition à tout le travail qui est effectué. On a bien compris que certaines réponses sont parfois ponctuelles et ne sont pas toujours pérennes. Il faudra réfléchir de manière structurelle, l'un n'empêchant pas l'autre.

On a parlé de la problématique des fusions. Il n'y a qu'une demande de fusion. On appelle, pour 2030, à d'autres initiatives, et l'on verra bien. On peut aussi analyser le modèle pour voir comment on pourrait l'améliorer afin d'entraîner davantage de communes sur ce chemin. J'ai écouté le ministre ce matin à la radio valoriser la supracommunalité, et j'en suis un convaincu aussi. Au travers de la supracommunalité, il y a beaucoup de choses à mener. Un décret est annoncé, si j'ai bien entendu, ce matin, à mon réveil. Il y a aussi toute une série de pratiques qui peuvent être mises en œuvre par les communes pour travailler davantage ensemble demain pour améliorer l'efficience et engager des compétences que les plus petites d'entre elles ne peuvent pas toujours se permettre.

On pourrait encore parler des autres niveaux de pouvoir. Le CODECO a été sensibilisé aux difficultés que nous rencontrons avec les pouvoirs locaux. Ce n'est pas que la Région wallonne, mais c'est aussi Bruxelles et la Flandre. J'engage chacun à continuer à faire des efforts pour essayer de convaincre tous les niveaux de

pouvoir de mettre la main à la pâte et essayer de travailler dans le bon sens pour que les communes puissent continuer, demain, à rendre des services aux citoyens de manière efficace.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - M. Lomba est plein d'espoir et de conviction, et il espère que le PTB nous rejoindra ou fera un pas vers nous. Au vu des félicitations multiples que vous avez adressées à M. le Ministre et donc au Gouvernement, il est vrai qu'il peut espérer une abstention.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai une réflexion pour notre collègue, M. Dispa, qui est député-bourgmestre, sur les pouvoirs locaux. Je pense que l'on peut apprécier l'effort du Gouvernement. Je vois que vous opinez du chef. Je crois que le ministre Collignon, dans sa fonction, par rapport aux pouvoirs locaux, a fait le travail, grâce à nos partenaires de majorité, le MR et Ecolo.

J'aime bien le dire ici parce que, entre bourgmestres, nous pouvons discuter de tout ce qui est supracommunal. Les institutions supracommunales existent déjà. Quand on se retrouve dans une zone de secours, dans une zone de police ou dans une communauté urbaine, nous y sommes déjà. Ce qui peut apparaître étrange et d'avenir existe déjà aujourd'hui.

Heureusement que nous bénéficions de ces aides. Le Fonds des communes qui a été augmenté nous permet réellement d'aborder l'année à venir dans d'autres conditions que si cela n'avait pas été le cas.

Monsieur Ministre, je tiens donc à vous remercier et à vous féliciter du combat que vous avez mené et du soutien que vous avez reçu de vos partenaires de Gouvernement.

Je m'attarderai sur quelques points à propos du logement ; pas trop longtemps, car je vois que le temps nous est compté. Voilà ce que c'est d'être galant, Jacqueline, et de laisser chacun s'exprimer. Une autre commission d'importance va commencer, je serai donc rapide.

Une mesure phare va se concrétiser au début de l'année 2023, à savoir la mise en œuvre opérationnelle de l'allocation-loyer. L'augmentation des moyens s'élève à 17,1 millions d'euros, soit 20,4 % en plus que l'année passée. C'est un engagement fort de votre part, Monsieur le Ministre, et une mesure très attendue par le secteur associatif.

La dotation au Fonds du logement est augmentée de 1,8 million d'euros pour atteindre 26,4 millions d'euros. Cela démontre toute l'importance de cette institution.

Quelquefois, on ne regarde pas assez d'où l'on vient. Monsieur le Ministre, j'aimerais rappeler ce que vous avez déjà initié, à commencer par le renforcement des moyens aux AIS.

La Wallonie a augmenté de près de 25 % le nombre de logements pris en gestion par les agences immobilières sociales. Il est aussi question d'une augmentation de 20 % du subventionnement régional pour les organismes à finalité sociale, de la mise en place de prêts à taux zéro pour constituer la garantie locative, notamment pour les étudiants, et – nous insistons très fortement là-dessus – d'une aide désormais accordée par la remise dans le circuit locatif des logements inoccupés situés au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux, ainsi que l'élargissement des conditions d'accès aux crédits sociaux pour les jeunes et pour les ménages précarisés.

Un mot sur les primes en particulier pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements. C'est une hausse de 50 %, cela passe de 14 millions à l'initial 2022 à 21 millions d'euros pour ce budget 2023.

En matière de politique d'aide locative, je relève que les crédits en la matière de subvention au Fonds du logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement passent de 2,1 à près de 12,5 millions d'euros en 2023. C'est une augmentation de 493 %. Vous voyez, on n'a pas peur d'aller de l'avant et d'augmenter réellement les choses.

Une autre politique importante concerne les crédits en matière d'avance remboursable pour la garantie locative, qui augmente également de 50 %.

Voilà quelques exemples pour le logement privé qui démontrent bien que vous avancez, que vous mettez des moyens sur la table, alors que tout le monde se plaint partout qu'il n'y a pas assez de moyens. Le Gouvernement wallon fait le job et il avance.

Pour ce qui est du logement public, il y aura d'importants projets en 2023. Je vais m'attarder sur deux d'entre eux.

Le projet 250 visant la création de logements écoresponsables pour un budget global de 138 millions d'euros. On peut le souhaiter, on peut le rêver. Le Gouvernement wallon, et vous en particulier, Monsieur le Ministre, allez le concrétiser.

Le projet 243 relatif à l'acquisition et la valorisation de réserves foncières par le biais des PPP. Son budget global est de 150 millions d'euros. Les camarades du PTB reviennent sur le 1,7 milliard d'euros. C'est vrai que vous ne pouvez pas faire autrement que d'y revenir. C'est le plus grand montant jamais consacré en politique du logement. Je comprends que vous nous félicitiez, vous n'auriez même pas osé en espérer autant. Pierre-Yves Dermagne l'a fait, Christophe Collignon le

concrétisera. Je vous vois sourire, vous et vos attachés, Monsieur Beugnies. J'en suis heureux pour vous trois. On partage cette même ambition ensemble. Le Plan de rénovation, c'est la création de 800 logements en écoconstruction, ce sont des moyens pour les utilisations de logement public sur le marché privé, ce sont des moyens pour la création de nouveaux logements publics classiques, mais aussi modulaires.

Le ministre a annoncé, la semaine passée, la création de 801 logements publics à haute performance environnementale pour un montant de 137 millions d'euros, dont 60 sont financés par la Commission européenne. On doit tous être heureux de cela.

On peut également parler de la dotation à la Société wallonne du logement, destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics. Vous posez souvent la question, Monsieur Beugnies, de la création de logements publics. Voilà, on met de l'argent sur la table. On était à 4,2 millions d'euros ; on passe de 15,2 millions d'euros à 19,4 millions d'euros. C'est tout simplement une augmentation de 27,4 %.

On me parle du budget base zéro. On est au-delà de tout cela, on continue. On sait bien que tout coûte plus cher. On augmente donc les budgets pour que les objectifs initiaux soient bien atteints. Il y avait 25 000 logements, on en fait 20 000 maintenant, mais on ne va pas mentir aux gens et leur faire croire des choses que l'on ne réalisera jamais. Notre objectif est de savoir faire et puis de faire savoir, quitte, quand tout augmente de 30 %, à revoir les objectifs pour ne pas mentir aux gens et assumer nos responsabilités.

La subvention de fonctionnement à la Société wallonne du logement est également revue. Nous savons qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts afin de garantir l'accès à un logement de qualité et à un coût raisonnable.

Le défi du logement pour tous s'articule autour de politiques interdépendantes. On dépend les uns des autres. Vous parliez du ministre-président tout à l'heure, qui a justement cette fonction de coupole. Le ministre-président doit assurer la cohérence de la politique gouvernementale et la cohésion de ses membres. On se rejoint plus que jamais. Vous pouvez en être rassurés, pour ceux qui en doutaient – mais je ne doute pas que, après les différentes interventions des membres de la majorité, vous ne douterez plus –, des actions combinées se déploient face aux besoins exceptionnels et structurels rencontrés en la matière dans le contexte extrêmement complexe de cette législature. Là aussi, une nouvelle fois, nous serons d'accord.

La politique menée par M. le Ministre s'inscrit dans une forme de socle qui vise à une amélioration de l'habitat des ménages modestes et moyens. L'habitat durable, notamment au travers des rénovations des logements publics, est aussi au centre des politiques. À la vérité, tout n'est certainement pas parfait, mais force est de constater que le ministre agit et que des mesures concrètes sont mises en œuvre. Ces actions font réellement bouger les lignes. Encore un peu de patience, les premiers logements vont arriver. Ce n'est pas de la simple dialectique dans le chef du groupe socialiste, la situation actuelle l'exige.

Monsieur le Ministre, nous vous encourageons à poursuivre vos efforts et à renforcer votre politique en matière de logement. Vous l'aurez compris, sans surprise, le groupe politique soutiendra votre budget et, même plus loin, l'encouragera. Plus que jamais, il est à vos côtés dans cette situation difficile et vous félicite pour tous les moyens que vous êtes parvenu à dégager avec vos partenaires de la majorité.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député. Après tous ces propos rassurants, je vois que tout le monde est rassuré. Je vous propose de voter le budget.

(Réaction d'un intervenant)

Blague à part, il est 12 heures 30, et je crois que l'on a fait un premier tour intéressant. On va suspendre les travaux pour vous permettre de vous restaurer ou d'aller à vos réunions respectives. Nous reprendrons à 14 heures avec la réponse de M. le Ministre.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 12 heures 31 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023 (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7*BIS*) ET (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 - ANNEXES 7 ET 7*BIS*)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1134 (2022-2023) N° 1 - ANNEXE 10*TER PARTIM*) ET (DOC. 1135 (2022-2023) N° 1 - ANNEXE 10*TER PARTIM*)

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE PLAN OXYGÈNE »

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. - Nous en étions arrivés à un premier tour de table.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je remercie les différents collègues qui se sont exprimés et qui m'adressent, comme à l'accoutumée, de multiples questions, diverses et variées, dans des départements qui nous tiennent à cœur. Je dis « nous » de manière intentionnelle parce que je crois que tous ceux qui sont réunis dans cette commission ont à cœur de développer le logement et s'intéressent aux pouvoirs locaux.

Vous m'excuserez à l'avance si je ne réponds pas à tout. Je vais tenter de répondre à l'ensemble de vos interrogations, mais vous aurez le loisir de poursuivre dans la suite de notre commission.

Tout d'abord, beaucoup d'entre vous – et c'est souvent le cas au sein de cette commission – ont évoqué l'état des finances locales eu égard à leur dégradation. Par rapport à cela, il y avait déjà un contexte structurel. Mme Galant, rejointe par certains d'entre vous, si pas la plupart, a pointé le fait que, souvent, les dégradations des finances locales sont liées à diverses politiques, notamment émanant du pouvoir fédéral, où il y a des objectifs à atteindre, mais où les moyens ne sont pas toujours rencontrés. Vous connaissez aussi bien que moi les données relativement aux zones de police, aux zones de secours, aux surcharges des CPAS, au *tax shift* et aux autres politiques qui impactent les pouvoirs locaux, notamment l'épineux dossier des pensions.

Ce contexte n'est pas neuf, mais la conjoncture que nous avons connue a amplifié ces difficultés : la gestion du covid, les malheureuses inondations – pour lesquelles la Wallonie s'est beaucoup investie –, l'accueil des Ukrainiens et le contexte lié à la crise énergétique qui ont un impact sur les pouvoirs locaux comme sur le reste de la société, les entreprises et les citoyens. Face à cela, le Gouvernement wallon n'est pas resté les bras ballants et a agi à sa mesure.

Comme vous l'avez relevé – et je vous en remercie –, un conclave n'est pas toujours aisé et il faut pouvoir ramener l'une ou l'autre chose dans sa besace.

Nous avons maintenu l'indexation au-dessus du seuil de l'inflation à 1 %. Il est vrai que, à la RTBF, ils sont encore mieux lotis, mais c'est une exception dans le paysage institutionnel. J'insiste sur cet élément parce que ce n'est pas rien de se dire que, eu égard aux paramètres macroéconomiques, la Wallonie, en plus du 1,5 milliard d'euros habituel au niveau du Fonds des communes – j'en ai fait le détail dans ma première prise de parole –, ajoute 250 millions d'euros dans le tout pour les communes, les CPAS, les provinces et la dotation spéciale « Grandes villes ».

À cela s'ajoute, grâce à ma collègue, Christie Morreale, l'indexation des APE qui va profiter à 55 % aux pouvoirs locaux et qui sera la bienvenue.

En outre, nous avons pu récupérer des arriérés issus du plan Marshall, un dossier contentieux qui date tout de même de 2017. Ce sont des montants importants, qui ont fait l'objet de décisions du Gouvernement de cette fin d'année et qui feront encore l'objet d'une autre décision. Les communes, en fonction du taux de la taxe aux entreprises, vont recevoir des montants subséquents. Elles recevront par courrier la hauteur du montant qu'elles recevront. Ces montants seront bienvenus pour faire l'appoint, soit en termes de provisions, soit en fonction de ce que les communes inscriront dans leurs budgets.

À cela s'ajoutent les 50 millions d'euros d'efforts complémentaires *one-shot* que nous avons pu obtenir du Gouvernement. À ce stade, on n'a pas encore déterminé la façon dont on va ventiler ces différentes aides.

C'est aux alentours de 43 millions d'euros pour les communes et à hauteur d'environ 7 millions d'euros pour les différents CPAS. C'est ce que l'on a fait de manière conjoncturelle.

Il reste aussi à tenter d'avoir des décisions qui vont modifier le paysage et qui sont des réformes de plus longue haleine. Une de ces réformes a été initiée par mon prédécesseur : il s'agit de la reprise, pour partie, des dotations communales par les provinces, à hauteur de 60 %. C'est un dossier qui a fait grincer certaines dents, mais pour lequel on a finalement trouvé un point d'équilibre, et où il a fallu, à un moment donné, trancher

et donner cette trajectoire aux provinces, pour leur permettre de faire, elles aussi, leur révolution de palais.

Aussi, à cet égard, si nous sommes objectifs, pour les municipalistes qui recevront notamment Belfius lorsque l'on fera la photographie de leurs communes, ils verront que, dans les politiques de transfert, il n'y a qu'une seule variable qui s'améliore : celle relative aux zones de secours, par cette décision-là. Est-elle suffisante, compte tenu du contexte ? Faudra-t-il l'améliorer dans le futur ? Il appartiendra au Gouvernement wallon futur de déterminer ce que l'on fera après 2024. Je suis de ceux qui pensent qu'il faudra majorer l'intervention provinciale. C'est un débat qui appartiendra au futur Gouvernement.

Il y a aussi tout ce que l'on peut imaginer et tout ce que l'on a tenté de mettre en musique pour venir en aide aux communes.

Je pense notamment à la notion de taille critique. Quelle est la taille critique d'une commune pour faire en sorte que, demain, elle puisse continuer à rendre des services optimaux vis-à-vis de la situation et, autant que faire se peut, les améliorer ? Là aussi, ce sont des débats passionnants, intéressants. Il y avait ce dispositif de fusion volontaire. À ce stade, il n'y a qu'une candidature et ce sera le cas pour l'exercice 2024. Je rappelle les différents incitants, qui sont importants : 500 euros par habitant jusqu'à un montant de 20 millions d'euros. Le dispositif est d'ores et déjà valable pour 2030. Ce sera aussi une responsabilité collective de déterminer si l'on amplifie ce dispositif si les différents esprits font en sorte que, demain, l'on ait des communes volontaires. En tout cas, une série de discussions sont enclenchées.

Je veux aussi parler de la notion de supracommunalité, qui est importante, à la fois en termes d'économies d'échelle, parce qu'il y a des politiques que l'on peut mener sur un territoire restreint, et pour toute une série de politiques que l'on doit pouvoir mener rationnellement sur un bassin plus large en fonction des besoins.

Il y a les exemples classiques concernant les infrastructures sportives, les piscines. Je le dis en passant : c'est encore d'actualité. Dans mon propre bassin, les communes du Condroz se sont solidarisées pour réaliser un projet de piscine qu'elles n'auraient pas pu mener elles-mêmes. C'est un projet avec, notamment, les communes de Hamoir, de Ferrières, d'Ocquier, d'Anthisnes et de Quimelle, avec également les établissements scolaires, dont l'établissement de Saint-Roch Ferrières. C'est donc une façon intelligente de mener différents dossiers.

Cela pourra être également le cas pour d'autres politiques. Pour cette raison, lorsque je suis arrivé à la tête du département, j'ai lancé un appel à projets visant à sécuriser et à faire en sorte que, sur une grande partie du territoire wallon, les différents bourgmestres et collectivités locales se parlent pour mener des projets complémentaires ensemble.

Je ne désespère pas de mener à terme un décret. Rassurez-vous, c'est un décret qui ne révolutionnera pas l'ensemble des choses, mais qui donnera sans doute une base légale à ces différentes organisations et qui permettra de sécuriser certains mécanismes, parmi lesquels celui touchant à la notion de co-emploi. Vous avez beaucoup parlé de la notion d'appel à projets versus le droit de tirage, en disant que certaines petites communes n'avaient plus les moyens de répondre aux appels à projets. C'est aussi une façon d'y parvenir, en mutualisant les différents moyens. Ce sont des choses qu'il faudra pouvoir mener en termes de réforme.

Puisque certains l'ont évoquée, je vais faire le point sur l'opération que j'ai menée et que nous avons baptisée « Ambitions Communes ». Comme vous le savez, je suis allé à la rencontre des entités de moins de 12 000 habitants en conviant, dans différentes rencontres, sur le territoire wallon, à la fois les directeurs généraux, les directeurs financiers et les mandataires pour cerner leurs besoins de terrain. Il est ressorti de ces expertises qu'ils avaient en priorité quelques thématiques à mettre en avant, dont celles du droit de tirage et des appels à projets, pour lesquelles je pourrai alors formuler une série de propositions au Gouvernement.

Comment a-t-on conçu les choses ? On a organisé un temps d'écoute et de parole vis-à-vis de ces petites entités et un temps de coconstruction. Il y a trois rencontres. On va terminer, je pense, la dernière cette semaine sur les thématiques qu'ils ont retenues prioritairement.

L'une concerne le personnel et l'attractivité de la fonction publique locale. Comment fait-on en sorte d'attirer des talents dans la fonction publique locale ? Comment fait-on pour que ces talents puissent évoluer versus la rigidité du statut de l'évolution ? Vous savez, en effet, que les promotions sont réservées notamment aux agents nommés. On va essayer de répondre à cela. On va essayer aussi de valoriser l'expertise de ceux qui travaillent dans les pouvoirs locaux pour faire en sorte que, systématiquement, les fonctions ne soient pas nécessairement liées aux diplômes. Valoriser l'expérience, c'est une façon aussi de donner des perspectives au personnel communal. C'est la première thématique pour laquelle des échanges fructueux ont eu lieu.

La seconde visait la notion d'appel à projets versus le droit de tirage. Le droit de tirage a les faveurs de l'Union des villes et communes et de beaucoup de municipalistes, mais il faut aussi essayer de nuancer le propos. En effet, on est dans une période exceptionnelle avec un Plan de relance wallon qui n'aura pas lieu toutes les législatures, à moins que l'on trouve, comme les chercheurs d'or, quelques pépites qui nous permettront

d'augmenter le volume de notre budget, mais c'est fort peu probable.

En résumé, il faut aussi distinguer les choses et se dire que l'on est dans un contexte particulier. Cela veut donc dire que, relativement à cela, il faut aussi, pour qu'il y ait un droit de tirage, un certain volume. Cela ne sert à rien de faire un droit de tirage si l'on n'a pas des moyens suffisamment conséquents.

Vous savez qu'une route coûte la même chose dans une grande ville que dans une petite ville : c'est la distance, ce sont les mêmes matériaux, donc ce sont les mêmes normes, notamment Qualiroutes, ce sont donc les mêmes montants. Il faut donc une certaine surface.

Différentes propositions pragmatiques ont toutefois été formulées pour trouver une forme d'entre-deux dans le cadre duquel l'on pourrait avoir un droit de tirage orienté, puisqu'il faut bien que la Wallonie aussi émettre certaines inflexions. À cet égard, des propositions seront formulées. Le rapport que je proposerai au Gouvernement est réalisé en coconstruction avec l'ensemble des participants des différents ateliers. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de large concertation.

Le dernier volet concernera la simplification administrative. Je crois que c'est M. Evrard qui l'a évoquée. C'est un slogan que j'entends depuis un certain nombre d'années, mais il est vrai que, pour les réceptacles des décisions, l'on croit toujours bien faire en faisant des législations pour telle thématique, mais, in fine, celles-ci s'empilent, et le réceptacle de l'information doit les enclencher les unes après les autres. C'est extrêmement lourd. J'ai pris l'exemple du logement, mais cela pourrait être également l'exemple d'un projet de revitalisation ou de rénovation urbaine. On sait très bien que ces projets prennent beaucoup de temps. C'est aussi le cas pour les PCDR, même si ce n'est pas ma matière. J'ai entrepris – en deuxième lecture – de simplifier ces processus dans ce que l'on appellera le développement urbain, qui seront aussi basés sur une forme de droit de tirage trisannuel – c'est toutefois encore en discussion pour savoir si c'est sur trois ou sur six ans – et qui permettront aux communes d'avoir une forme de droit tirage et de simplifier une fois que le périmètre est retenu.

Cette simplification administrative, j'y tiens beaucoup parce que je crois que c'est aussi un des fils que l'on doit reconstruire par rapport à la confiance de la population. Une des grandes difficultés que nous avons en tant qu'acteurs publics, c'est la notion de temps. Elle est très compliquée à comprendre dans le public parce que, entre le moment où vous avez décidé d'un projet et celui où il se concrétise, il s'est passé un certain nombre d'années. Finalement, vous avez perdu en crédibilité, on ne vous croit plus et l'on dit : « Maïeur, ce projet va-t-il vraiment se faire ? »

Il faut tout faire pour trouver des *process* afin de raccourcir ce délai en allant davantage vers une administration de soutien plutôt qu'une administration de contrôle. Vous savez ce qui a amené à des décrets relativement restrictifs. Je crois qu'il est temps que l'on puisse assouplir les choses pour permettre aux villes et communes de mieux fonctionner. De ce qu'il ressort de mes rencontres, c'est qu'elles sont assommées d'obligations. Nous ferions collectivement œuvre utile en répondant à cette thématique.

M. Beugnies déclare : « Une des demandes de l'Union des villes et communes de Wallonie, c'est de faire en sorte que le FRIC soit également indexé parce qu'il y a le coût des matériaux et parce que le contexte est compliqué. Si l'on veut mener les projets, il faudrait encore donner des dotations complémentaires ».

Nous avons dopé le volume du FRIC avec 60 millions d'euros en plus à l'entame de cette législature. Précédemment, il y avait 60 millions d'euros en moins. Comme dans toutes les politiques que nous menons, nous sommes pénalisés par un contexte péjoratif, notamment en raison de l'augmentation du coût des matériaux, de la difficulté de trouver de la main-d'œuvre et d'une explosion du prix de l'énergie.

Cependant, à un moment donné, il faut aussi être responsable. On ne peut pas continuellement repousser les limites budgétaires et il faut une trajectoire qui soit tenable pour les finances. S'endetter, c'est sain, comme dans un ménage, mais il faut que cet endettement soit maîtrisé et soutenable. C'est dans la soutenabilité d'un endettement que l'on trouve la réponse. Nécessité fait loi, et c'est dommage, mais on a déjà mis sur la table beaucoup de montants extrêmement conséquents. Si l'on n'avait pas eu un contexte aussi péjoratif, on aurait fait encore mieux, mais il faut bien s'adapter au contexte et au principe de réalité.

Mme Galant m'a interrogé sur le fait que, cette année, l'on avait une bonne surprise relativement au calcul IPP. Dans les communes, on reçoit le chiffre que l'on doit inscrire en termes de retour IPP du Fédéral. Le Fédéral change sa méthode de calcul et va calculer sur 14 mois au lieu de 12 mois. Vous avez raison de dire que c'est une bonne nouvelle de type *one-shot*, mais qu'il ne faut pas s'habituer à ce montant. C'est inscrit dans le courrier du SPF que toutes les communes ont reçu. Nous devons attirer l'attention des communes. Une circulaire est d'ailleurs en préparation pour leur dire : « Faites attention et, si vous avez assez, provisionnez pour l'exercice 2023, qui sera beaucoup plus compliqué ».

Il demeure la problématique consistant à améliorer les finances des communes dans tout ce qui a trait à la politique des transferts et d'engagement du Fédéral pour tendre vers un principe de neutralité budgétaire. M. Dispa m'a interrogé sur le fruit de ma saisine du CODECO. Il n'est pas évident d'aller au CODECO et de

dire au Fédéral : « Nous, les communes et les pouvoirs locaux, souhaitons une maîtrise budgétaire », ce à quoi le Fédéral répond : « Oui, mais ce sont nos matières » en niant le problème. Le CODECO a été saisi. En tout cas, je crois que l'aspect positif est que nous avons été rejoints par les autres Régions. Il faut être aussi réaliste : sans le soutien de la Flandre, il est difficile d'obtenir un résultat. Mais il y a un intérêt commun et il y aura une CIM budgétaire qui prendra acte des différentes options recettes. On procède souvent par groupes de travail.

Il reste un an et demi de législature. Le combat le plus important, à mes yeux, est d'avoir une communauté d'idées relativement à ce principe de neutralité et d'obtenir un accord au Fédéral qui puisse le respecter, notamment sur les zones de secours, sur l'engagement du Fédéral à faire plus, puisque, pour le moment, l'on est dans un rapport 80/20, ainsi que de pouvoir régler le problème des pensions qui, à mes yeux, est le problème le plus prégnant, le plus difficile pour les villes et communes. En effet, je ne dois pas vous apprendre que les villes et communes sont leurs propres assureurs. Qui dit « leurs propres assureurs » dit que le pot est moins large et que cela dépend d'une pyramide des âges. Demain, le combat sera extrêmement important pour trouver des solutions. À mes yeux, la meilleure solution est de faire en sorte que ces pensions se trouvent englobées dans l'ensemble de la sécurité sociale.

On pourrait aussi parler des fabriques d'église. Je remercie ceux qui ont été attentifs à mes passages TV à ce propos. C'est un dossier que j'espère aussi pouvoir faire aboutir avant la fin de la législature. Hier, j'ai rencontré à cette fin Mgr Harpigny pour lui garantir que j'allais assurer la consultation dans les différentes réformes que nous envisageons. Il y a, effectivement, de plus en plus de difficultés au sein des villes et communes. Il faut pouvoir coller à la réalité. Évidemment, il n'est pas question de nier la liberté de culte ni de remettre en cause le fait que, lorsque vous avez, comme sur le territoire de la Ville de Huy, une collégiale qui vous apporte beaucoup, vous devez pouvoir trouver les deniers pour les entretenir. Par contre, s'il y a, dans un périmètre qui n'est pas très éloigné, un second lieu de culte très peu fréquenté, il faut tout de même que l'on puisse aller vers une rationalisation. Cela étant, je pense que les autorités ecclésiastiques sont aussi demanderesses que l'on apporte aussi de l'aide, notamment dans les différentes fabriques d'églises.

Pour prendre des exemples que je connais, sur Liège, il y a 57 fabriques d'églises, dont 49 fabriques sont dédiées au culte catholique. Sur huit, 13 et 12 fabriques d'église dédiées au culte catholique, on doit pouvoir rationaliser tout cela, parce que, au-delà, c'est la collectivité qui met la différence du déficit de gestion, qui se situe à quelques centaines de millions d'euros. Quelque part, il y a donc à œuvrer pour rationaliser l'ensemble de ces thématiques.

Je vais encore répondre à M. Beugnies qui dit que les CPAS souffrent et qu'ils sont les premiers remparts devant la difficulté des citoyens. Je ne le conteste pas, mais je pense qu'il faut aussi faire preuve de mémoire. Le Fédéral, par l'intermédiaire de Karine Lalieux, avait déjà octroyé différents montants aux CPAS. Je suis le seul à avoir agi en termes de renfort. Comme vous le savez, il s'agit d'une matière mixte. En termes de responsabilité, grâce à ces montants, on a pu engager.

Je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que synergie égale privatisation. La synergie, ce n'est pas privatiser.

(Réaction d'un intervenant)

Des externalisations, d'accord. On peut dissiper ce malentendu.

Des externalisations ne sont toutefois pas nécessairement négatives pour une commune. Lorsque vous avez un service rendu par une intercommunale, il est inutile de dupliquer le service. Pour vous donner un exemple, l'hôpital de Huy a été créé par le CPAS de Huy. Il y a maintenant une intercommunale qui dessert un bassin qui reprend les choses et qui s'occupe des différentes maisons de repos. C'est une externalisation, mais elle est bénéfique pour la société. J'entends cependant ce que vous voulez dire par externalisation : le fait de pouvoir se délester de certaines politiques au profit du secteur privé. Si c'est cela que vous vouliez dire, je peux, pour partie, y adhérer.

J'en viens aux différentes questions qui m'ont été adressées relativement au plan Oxygène. Tout d'abord, il ne faut pas avoir la mémoire courte. Je n'ai jamais dit que le plan Oxygène était la panacée pour sauver les communes. J'ai toujours dit que c'était une aide que le Gouvernement fournirait – soit dit en passant, on a modifié la trajectoire du Gouvernement pour mettre en œuvre ce plan Oxygène – et qu'il venait en aide aux communes les plus en difficulté. Celles qui étaient le plus en difficulté auront 15 % du principal, je peux le confirmer.

Vous vous souvenez des échanges que l'on a déjà eus : vous me citiez M. Paul Magnette, disant que ce n'était pas assez, et vous me citiez M. Maxime Prévot, qui était très heureux de pouvoir le faire. Tout cela pour dire que, même ceux qui, au départ, ont critiqué le plan souhaitent maintenant cette aide. J'ai même lu, dans la presse, que certaines disaient : « Sans Oxygène, il est impossible que j'élabore mes prochains budgets ». La vérité se situait au milieu. Ce n'est pas la panacée. C'est une aide très intéressante, mais ce n'est pas cela qui va résoudre totalement les problèmes des différentes communes.

Je peux vous dire que 34 communes ont souhaité adhérer au plan et que 20 communes ont souhaité adhérer à la tranche 2022. Vous me posez la question – et vous êtes bien informé : « C'est bien, il y a un plan,

mais y a-t-il un banquier qui les finance ? » Le dossier n'est pas encore passé au niveau du Gouvernement, donc je ne peux pas rentrer dans les détails. Je dois réserver les détails de l'opération à mes collègues. Je peux vous dire qu'il y a un banquier qui a répondu à la demande relativement au plan Oxygène pour la tranche 2022. Cela veut-il dire que les autres banques ne souhaitent plus rentrer dans le dispositif ? Je ne le pense pas.

Par contre, c'est vrai que nous sommes dans un contexte plus compliqué que celui à la base duquel il a été conçu et que celui de l'entame de la législature. Vous m'avez interrogé sur les différentes économies que nous devrions faire département par département. Nous devons aussi respecter une trajectoire par rapport à des économies structurelles. Le Gouvernement fait sa partie de travail, on s'en tiendra à ces économies, c'est essentiel pour l'avenir de la Wallonie.

Relativement à ce dossier, il y a 34 communes qui sont dans le plan, 20 pour 2022. Un banquier a souscrit à la tranche 2022. Pour le surplus, vous aurez tous les détails de l'opération sous très peu. Je dois cependant préserver l'ensemble des détails de l'opération, puisque les intercabinets se tiennent en ce moment relativement à l'opération Oxygène. Ne m'en veuillez pas, je sais que vous allez être déçu de la réponse, mais je ne peux pas aller plus loin à ce stade.

Vous m'avez interrogé sur les économies structurelles. Relativement aux économies qui sont dans mes départements, vous étiez plusieurs à m'interroger. Sur ces différentes économies, il y avait MM. Evrard et Dispa qui m'ont interrogé relativement à cela. Il est exact que mes départements participent à hauteur de 35 millions d'euros qui se ventilent comme suit :

- une économie sur les frais de fonctionnement du SPW à hauteur de 980 000 euros ;
- la suppression du dispositif d'aide aux victimes : ce sont les 25 000 euros que l'on donnait aux zones de police pour l'obligation qu'elles ont en fonction d'une loi fédérale. J'ai toujours estimé que c'était au Fédéral à compenser et j'ai toujours dit que la plupart des communes étaient pluricommunales.

Si vous êtes cinq dans une pluricommunale, 5 000 euros par commune me semblent assumables. C'est la fin de la dotation complémentaire à la société wallonne du crédit social, une dotation qui était destinée à compenser la chute des taux bancaires. Il y a eu une demande de rachat de prêts, donc il a fallu que l'on assume un différentiel à hauteur de 1,67 million d'euros. Le précédent dispositif était de 1,05 million d'euros. La fin de la subvention dégressive, qui était une aide complémentaire, mais qui était en *phasing out*, conclue pour les zones de secours à hauteur de 2 millions d'euros.

Dans le cas de la taxe kilométrique, il y avait une compensation pour les carriers qui s'éteint également, à hauteur de 2 millions d'euros.

Un financement à hauteur de 6,1 millions d'euros pour des financements alternatifs pour le CRAC, parce que l'on a simplement calqué les dotations que l'on donne en termes de besoins.

Il y a également un montant de 10 millions d'euros, une tranche complémentaire ajoutée par cavalier budgétaire, d'exercice en exercice, au Fonds des communes. Dans la balance des intérêts entre les 219 millions d'euros d'index que j'obtenais, j'ai plutôt choisi les 10 millions plutôt que les 219. C'est une bonne opération.

La suppression d'un programme d'aide aux véhicules non polluants, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Une tranche du Fonds des provinces qui avait été retirée, notamment pour financer le second pilier, à hauteur de 7,46 millions d'euros. Je n'adhère pas, Monsieur Dispa, à votre raisonnement. Pourquoi faudrait-il soutenir, donner un incitant là où les communes vont ? Je ne sais plus qui a dit qu'il y a de plus en plus de communes qui vont au second pilier. Dès lors, s'il n'y a plus d'incitant, c'est comme le photovoltaïque, il n'y a plus besoin d'aide de l'État, puisque, de toute façon, mathématiquement, les communes ont fait le calcul d'y aller. Je ne pense pas que cela est préjudiciable. Ensuite, ce sont les avances pour prêts sociaux, qui sont calqués sur les différents exercices et les besoins nécessaires pour cette politique, à hauteur de 2,3 millions.

Quelqu'un m'a interrogé sur les accords TOP, une matière que je partage avec le ministre du Numérique, mon collègue, Willy Borsus. On est en train de négocier une nouvelle programmation, puisque, de mémoire, la précédente programmation avait prévu un montant de 11 millions d'euros pour compenser les zones blanches. Des budgets complémentaires étaient prévus à la fois par des opérateurs et les différents ministres concernés pour mettre en place des politiques en matière de numérique. À ce stade, c'est toujours en négociation, mais, à titre personnel, je souhaiterais que l'on densifie l'accord et que l'on puisse densifier les montants qui nous reviennent en termes d'accord. Je sais difficilement aller plus loin à ce stade, on est dans une période de négociation.

Je pense avoir fait le tour de beaucoup de dossiers relativement à ce que vous m'avez demandé, si ce n'est la suggestion de Mme Galant concernant un directeur général commun pour les villes et CPAS de plus petites entités. On l'a déjà fait vis-à-vis des directeurs financiers pour les communes de moins de 30 000. Je trouve que c'est une très bonne opportunité, parce que cela évite les conflits de chiffres entre les deux entités. Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous l'avez, c'est une bonne chose.

Sur l'attractivité, je l'ai évoqué, j'ai parlé de la supracommunalité.

Sur votre décret, il va falloir convaincre la Fédération des DG, mais pourquoi pas ?

Il reste les différentes questions qui m'ont été posées. On reviendra peut-être aux pouvoirs locaux, si je retrouve, dans mes notes, des choses que je n'ai pas dites.

Je vais à présent aborder le logement.

Mme de Coster-Bauchau a évoqué le fait qu'il y avait une diminution des crédits qui sont accordés à la Société wallonne du crédit social et au Fonds du logement. La première chose que je réponds, c'est que j'avais élargi le public en augmentant la fourchette de revenus pour accéder auxdits prêts sociaux et la valeur vénale des biens, qui doivent d'ailleurs être indexés, y compris en zones à haute pression foncière. J'aimerais avoir un jour le chiffre exact et je vous le donnerai. Ici, on a juste calqué sur le rythme de ce qu'on liquidait. On a calqué par rapport aux besoins.

C'est typiquement le genre de dossiers où, à un moment donné, s'il y a une accélération, il n'est pas interdit d'ajuster et de mettre des montants complémentaires. Cela fait plusieurs exercices que l'on met des montants qui ne correspondent pas à la réalité. Je dois pouvoir essayer de présenter le projet le plus juste possible.

Au niveau du dossier de l'allocation-loyer, pour lequel vous savez qu'un cavalier budgétaire interviendra pour donner une base légale aux différents arrêtés réglementaires et faire en sorte que le droit soit ouvert au 1er janvier, puisque, à défaut de base réglementaire, cela pourrait être soumis à recours. Il fallait absolument une base réglementaire. A-t-on tardé en chemin ? Je ne le pense pas, car c'est un dossier qui est extrêmement compliqué et, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises –, il faut faire en sorte de jumeler différentes données, celles de ceux qui sont sur liste d'attente d'un logement public. Ces données sont modifiées tous les ans. Il faut avoir accès aux sources authentiques des revenus des différentes personnes. À un moment donné, il faut tendre également vers une certaine automaticité.

Dans une période transitoire, on a demandé aux SLSP – vous m'interrogez régulièrement sur leur surcharge de travail et sur leur équilibre financier – de réaliser un prétravail pour identifier les personnes qui ont droit à cette allocation.

Le public cible est une personne majeure qui est candidate depuis au moins 18 mois dans une société de logement. Elle aura droit à 125 euros par mois majorés de 20 euros par enfant à charge, doublés pour les enfants ou les personnes à charge se trouvant en situation de handicap, avec un maximum de 185 euros par mois.

Au niveau de l'évolution réglementaire, en juillet 2021, j'ai amené en première lecture un avant-projet de décret qui modifie le Code wallon de l'habitat durable. Le 18 mai 2022, le Gouvernement wallon a adopté le texte en seconde lecture. Pour préserver le mécanisme et ouvrir le droit au mois de janvier, on est passé par la technique du cavalier budgétaire : nécessité fait loi. On peut penser que ce n'est pas élégant, on peut aussi penser que l'on a tardé en chemin, mais l'important est d'ouvrir le droit aux personnes qui en ont besoin. Je crois que l'on parle, à ce sujet, d'à peu près 10 000 ménages.

Au niveau de l'angle opérationnel, il a fallu procéder à des développements informatiques. Ceux-ci consistent en outils de gestion logés au sein du SPW TLPE. Les outils informatiques des SLSP et de la SWL sont finalisés. Pour les budgets, vous les avez devant vous. De mémoire, il s'agit d'un montant de 28 millions d'euros.

Voilà pour l'ensemble des informations que je pouvais donner au niveau de l'allocation-loyer.

Tant que j'y suis, je vais vous donner des informations actualisées relatives au Plan de rénovation.

Le Plan de rénovation est un vaste plan, extrêmement ambitieux. Vous connaissez les détails. Il y a un subside de 1,875 milliard d'euros. Sur le terrain, ce n'est pas si aisé que cela, puisque l'on a rencontré des difficultés à recruter du personnel technique. Les auteurs de projet et les auditeurs sont sursollicités. Vous connaissez le contexte. Parfois, il y a un manque de disponibilité d'entreprises, notamment en raison du manque de main-d'œuvre.

Monsieur Beugnies, je suis un peu étonné parce que cela fait un certain nombre de mois que j'ai déjà communiqué sur le fait que la cible était 25 000 et que, dans un principe de réalité, c'est un prêt de la BEI. On ne sait pas aller plus loin que 1,2 milliard d'euros. Je ne pouvais pas ajouter des moyens de manière indéfinie. Dès lors, on a réduit la cible à 20 000 logements. Je l'ai communiqué à un certain nombre de reprises. Vous étiez peut-être malade à ce moment-là. Je ne vous en fais pas grief, mais c'est une information que j'ai communiquée depuis un certain nombre de mois.

En fait, on s'est adapté au contexte pour faire en sorte de rester dans les budgets. Compte tenu de l'augmentation des matériaux, qu'a-t-on fait ?

On a autorisé les SLSP à rénover au minimum 78 % de l'objectif. On a augmenté les dotations que l'on donne par logement. On a initialement fixé à 75 % de 60 000 et l'on est passé à 75 % de 80 000, soit 60 000. Concernant le seuil qui permet de décider si l'on rénove ou pas, l'on avait fixé une rénovation à 100 000, et il est passé à 120 000. On a autorisé à disposer des soldes du Plan d'embellissement et de sécurisation. Bref, nous nous sommes adaptés.

Pour le taux de réalisation, je puis vous dire, à ce stade, que 14 000 logements sont en cours de rénovation, soit 55 % de l'objectif. Quarante-cinq pour cent ont un projet initié, 43,52 % ont un projet à l'étude, 8,9 % ont un dossier technique non finalisé, les résultats de mise en concurrence représentent 1,94 %, ceux en cours d'exécution, c'est 1,03 % et les travaux terminés, 0,30 %. Voilà, vous êtes parfaitement éclairés sur l'avancement de ce dossier extrêmement important.

Il y a une volumétrie jamais atteinte et je dois aussi être franc avec vous : le PEI – le plan PIVert par le passé – a tenu un certain rythme et a pris plus de temps que prévu. Je ne demande pas mieux que les choses se tiennent au mieux. On met les *process* en place, et il y a des réunions trimestrielles de mise au point.

On fera le nécessaire pour que les choses avancent parce que c'est un dossier extrêmement important. Je rappelle une nouvelle fois que l'on a décidé, lorsque je suis arrivé au département, que l'on ne répercuterait pas l'amélioration du logement sur les loyers des locataires. C'est une décision qui est bienvenue en ces temps un peu troublés. Je ne peux pas non plus garantir que, en claquant des doigts, parce que je suis arrivé au département, les choses se fassent plus vite. Il faut toujours un permis, il faut toujours sélectionner une entreprise. On a toujours des difficultés dans les différents chantiers. On a parfois un fonctionnaire délégué qui est plus tatillon qu'un autre, on a parfois toute une série de difficultés, comme dans l'ensemble des dossiers publics que nous menons.

Pour ce qui concerne la façon dont je vois l'augmentation du parc public, c'est une question générique qui m'a été posée et qui revient systématiquement. Comment fait-on pour que, demain, en Wallonie, il y ait plus de citoyens qui bénéficient d'un logement à loyer abordable ?

Vous avez évoqué que l'on connaît la tension sur le marché. On a aussi la tension sur le marché étudiant qui est encore pire.

J'ai toujours dit que je voyais les choses en visant une palette de solutions, que ma stratégie se voulait diverse et qu'il fallait essayer d'enclencher une sorte de plan Marshall – appelons-le comme vous le voulez –, une sorte de *deal* pour le logement avec l'ensemble des acteurs sociétaux.

On veut aussi rappeler que, compte tenu du contexte conjoncturel que l'on connaît marqué par une augmentation du coût énergétique, on a pris aussi des mesures ponctuelles. On les oublierait presque, mais elles existent. On a interdit – vous l'avez voté – les expulsions administratives ou judiciaires, ce qui ne fait d'ailleurs pas plaisir au Syndicat des propriétaires et copropriétaires – ils sont en recours –, mais on a pris collectivement cette responsabilité parce que, dans une échelle de valeurs, on se dit qu'il vaut mieux que les gens restent chez eux avec une dette que d'être à la rue et en difficulté.

On a, en outre, pris une mesure de non-indexation des loyers dans le logement privé qui est liée aux différents PEB.

La stratégie consiste à faire des formules de création. Vous avez loué 801 logements, qui sont des écologements, dans le cadre desquels on a financé les choses. C'était dans le plan européen, et compenser est un choix que nous avons. L'Europe vous donne une dotation, elle vous dit que c'est 75 % des moyens que vous aurez, soit vous faites 75 % des objectifs, soit vous mettez des moyens complémentaires. On a fait le choix de mettre des moyens complémentaires parce que c'est un objectif extrêmement important à atteindre.

Il faut aussi rappeler que cette opération était précédée d'une opération, fin 2020, qui visait aussi la création de 215 logements pour 35 millions d'euros. À l'attention de M. Beugnies, j'indique que ces logements sont tous des logements sociaux. Ces 1 016 logements sont, eux, exclusivement, des logements sociaux. Je ne vais pas pouvoir aller dans le détail, la note sur la stratégie relative aux partenariats public-privé pour cette fin d'année, mais la stratégie comporte plusieurs volets.

Le premier volet est que, pour faire en sorte de réduire le temps et mettre des logements à loyer abordable sur le territoire plus rapidement, je donne des moyens aux sociétés de logement – comme je l'ai fait pour les inondations – pour acheter des logements qui existent, des logements sur plan et pour faire en sorte de répondre directement à une urgence sociale. La fourchette des loyers sera donc sûrement entre 550 euros et 600 euros. Pourquoi ne déterminé-je pas quel type de logement ? Parce que je veux de la souplesse dans mes dispositifs. Si une SLSP voit un avantage à y faire du logement AIS ou si une SLSP, dans son plan d'entreprise ou dans un autre plan d'ancrage, souhaite aller vers d'autres types de logements, je lui en laisse la latitude.

Globalement, ces logements sont aussi importants parce qu'il n'y a pas que ceux qui sont en capacité d'être accueillis dans un logement social qui sont en difficulté. Il y a aussi toute une série d'autres catégories qui sont en difficulté, du fait – vous l'avez relevé vous-même – que ces personnes ont un loyer qui est extrêmement élevé par rapport à leurs revenus. Si l'on fait ce calcul-là, parfois, elles ont un disponible qui le met en difficulté.

Quelque part, il faut que la collectivité tente de remplir les différents objectifs. Ce sera aussi le cas en termes de partenariat public-privé par rapport au foncier. En effet, si vous ne disposez pas du foncier, vous ne pourrez faire aucune opération. Il est important, notamment dans les villes – je pense que tout le monde a en tête des quartiers qui sont plus en difficulté que d'autres –, de permettre des démolitions et

reconstructions ainsi d'instaurer aussi une forme de mixité avec des immeubles, des ensembles rénovés parce que cela compte aussi dans les villes de ne pas uniquement avoir des endroits, que je ne vais appeler ghetto, même si cela y ressemble quand même. C'est en désuétude, vous y avez plus de difficultés, la précarité y a été groupée. Ce n'est pas un bon signal sociétal. Ces opérations, si elles sont bien menées, pourront rencontrer aussi ce type d'objectif.

Ici, on atteindra, au travers de tous ces dispositifs, plus que ce qui était convenu, c'est-à-dire les 3 000 logements publics qui étaient dans la DPR, additionné au fait que je souhaite absolument avoir un volet relatif au logement étudiant.

En effet, le logement étudiant est quelque chose d'extrêmement important matière d'équité sociétale. Il faut que ceux qui ont le moins de chance puissent trouver des ressorts dans la collectivité. Ceux-ci passent aussi par le logement. Trop d'étudiants sont en difficulté parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux ou de logements abordables dans le secteur du logement étudiant. Je veux absolument que l'on puisse mettre un pied dans ce champ également. Si la légalité nous le permet, ce sera aussi à destination des universités. C'est en tout cas un des objectifs que je me fixe d'ici la fin de cette législature.

En outre, il y a tout ce que l'on peut faire avec les agences immobilières sociales dont on a densifié les dispositifs. On a essayé de faire en sorte qu'elles soient présentes sur l'ensemble du territoire. Le résultat, à ce stade, est qu'il y a plus de 35 % de prise en gestion. Est-ce un chiffre appréciable ? Oui. Est-ce suffisant pour la demande ? Non. Néanmoins, c'est un dispositif auquel je crois fondamentalement, parce que c'est une réponse qui est rapide et qui, lorsqu'il est bien mené, permet au propriétaire bailleur de n'avoir que des avantages. Ce dispositif demandera à être densifié. Mais il reste à agir sur d'autres pans, comme la problématique de l'allocation-loyer.

J'ai peut-être oublié de répondre à l'une ou l'autre question, notamment sur la limitation de la révision des loyers publics. Il s'agit d'une question qui s'est avérée plus complexe que je ne le pensais. Vous savez que le calcul de loyers publics est relativement savant et complexe puisqu'il tient compte des paramètres tels que le revenu du ménage, la valeur locative du logement et le prix de revient actualisé du logement. Chaque année, les locataires doivent remplir des documents. L'idéal est que cela se fasse de manière informatisée, mais ce n'est pas encore le cas. Il faudrait qu'ils puissent remplir des documents pour savoir si l'on révise ou non leur loyer. Il s'est avéré qu'appliquer une limitation de la révision du loyer en fonction du PIB créerait d'importants problèmes de discrimination, notamment par rapport à l'évolution des revenus des ménages, dont la variation ne serait pas prise en compte. L'analyse du calcul du loyer social montre que l'approche la plus pertinente pour modérer en fonction d'un PEB serait d'agir sur les paramètres de la valeur locative et du prix de revient actualisé.

En d'autres termes, ceci pourrait se faire en revoyant l'AGW de 1999, mais ce n'est pas aussi simple que cela. On n'a donc toujours pas de dispositif qui soit suffisamment performant parce que, d'une part, il y a l'équité – le fait que ce serait discriminatoire pour certains, puisque le calcul d'un logement public est calculé en fonction de son niveau de revenu, mais qui bénéficieraient, quelque part, d'un effet d'aubaine puisqu'il ne demanderait pas de loyer – et, d'autre part, il y a la sensibilisation qu'ont opérée différentes sociétés de logement : jusqu'à présent, on leur a demandé beaucoup.

Je pourrais encore vous faire un point sur la situation des sociétés de logement. Vous m'avez demandé si la rencontre avec eux s'était bien passée. Elle s'est passée de manière extrêmement conviviale et constructive, à mes yeux. Il reste un an et demi de législature, et je ne pourrais pas indaguer tous les champs. Par contre, je crois que l'on doit pouvoir faire une forme d'état des lieux, des états généraux des sociétés de logement, en essayant de ne pas éluder les différentes questions. Tel est l'objectif que je me suis fixé.

En effet, on sait que l'on demande beaucoup aux sociétés de logement. Vous me demandez de créer plus de logements publics, plus de logements sociaux. On sait que, fatalement, comme je l'ai dit, les décisions du Gouvernement retombent sur les sociétés de logement, qui doivent actionner tout cela. Celles-ci sont diverses et variées, certaines sont très organisées, alors que d'autres sont plus petites, et peut-être que, demain, l'on devra réfléchir à un rapprochement de certaines SLSP. Tout cela doit toutefois pouvoir se mener dans une concertation et requiert du temps, que nous n'avons plus pour cette législature.

La hausse des prix de l'énergie et des matériaux complexifie encore les choses. Qu'a-t-on fait face à cela ? On a, d'une part, réduit les objectifs par rapport au Plan de relance, on a revu un AGW de financement qui n'avait plus été revu depuis 2012, qui fait que les valeurs de subsides augmentent.

On prend différents exemples : pour un logement à une chambre, on est passé de 65 000 à 130 000, pour un deux chambres de 84 500 à 160 000, pour un trois chambres de 84 500 à 180 000, pour un logement à quatre chambres de 104 000 à 215 000 et pour un logement à cinq chambres, on est passé de 104 000 à 240 000.

Convenons que ces augmentations ne sont pas des augmentations faciales, ce sont des deniers publics que je gère pour le compte de la collectivité, qui sont censés être adaptés à la réalité. Soyons toutefois aussi de bon compte : qui aurait pu prévoir une telle inflation, un tel

coût des matériaux et un tel contexte ? À mon avis, celui qui l'a prévu, c'est peut-être Nostradamus et, s'il est dans la salle, qu'il le dise et, surtout, qu'il me dise ce qui va se passer dans le futur.

Ensuite, je prône aussi que les sociétés de logement puissent faire en sorte de trouver – c'est aussi à l'étude – un mécanisme de révision du loyer d'équilibre. Le loyer d'équilibre consiste à permettre à une société de logement, lorsqu'elle a un parc immobilier, lorsqu'elle l'a vendu, d'avoir un certain nombre de logements de loyer à l'équilibre. Je préférerais plutôt tendre vers un pourcentage. C'est aussi le fait de permettre aux sociétés de logement, dans le cadre du fameux article 94, § 3, très connu des initiés, mais peu des béotiens, de louer et d'attribuer des logements en dehors des règles du logement public. En d'autres termes, pour vulgariser les choses, une société de logement doit pouvoir rendre les services auxquels elle est destinée, c'est-à-dire faire en sorte d'aider le public le plus fragilisé. Cependant, il faut aussi sortir des tabous : à un moment donné, elle doit pouvoir avoir des activités qui lui permettent d'équilibrer ses comptes pour pouvoir investir dans les projets les plus sociaux.

Globalement, cette vision peut être initiée par les différentes modifications que nous avons tenté d'initier ou qui sont en cours d'initiation.

Je vais répondre à M. Dispa sur le coût-vérité. Vous savez que ce n'est pas totalement ma matière, puisque cela dépend aussi de la ministre Tellier. Je suis responsable pour la tutelle des différents règlements. L'objectif, nous le partageons, c'est, compte tenu du contexte particulier, les communes ayant des difficultés à atteindre le coût-vérité, de leur dire : « De manière exceptionnelle, nous vous autorisons à ne pas le respecter. »

Ont-elles eu l'information à temps, est-ce précipité, aurait-on pu faire mieux ? Sans doute. Mais on le fait, et cela, à mes yeux, c'est le principal.

Vous m'avez aussi interrogé sur les allocations-loyers, et j'ai répondu.

Je pense avoir répondu globalement sur les finances communales, en tout cas sur la vision que j'en avais.

Vous nous avez demandé ce qu'il reste de BBZ. BBZ a été réalisé par un consultant et constitue une aide à la décision, et cela nous a aidés dans certaines décisions. Par contre, ce n'est pas parce que l'on a un rapport d'un consultant que l'on doit l'exécuter à pur et à plein. On a donc voulu maintenir certaines orientations, notamment l'indexation du Fonds des communes. Je pense que vous êtes le premier à vous en réjouir. On ne suit donc pas tout à fait BBZ, je vous l'accorde, mais cela reste une aide à la décision pour le Gouvernement et principalement pour le ministre du Budget.

Pour ce qui concerne les sociétés de logement, j'ai répondu. Je dois encore vous répondre sur deux choses. Vous m'avez demandé, à la suite des différentes économies, quels projets on avait abandonnés au PRW. Vous m'avez aussi demandé de faire le point sur l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens, il y a, au budget, une provision de 30 millions d'euros pour la suite des opérations. C'est une matière compliquée, un dossier qu'il a été compliqué de mener. Lorsqu'un réfugié ukrainien arrive sur le territoire et qu'il a, comme on l'appelait auparavant, un « statut de déplacé », qu'il bénéficie d'une protection temporaire, il dit s'il a besoin d'un logement ou s'il n'en a pas besoin. S'il a besoin d'un logement, la Wallonie s'est engagée à prendre en charge celui qui dit qu'il a besoin d'un logement. Dans les statistiques, c'est 30 %. On s'est donc engagé à prendre en charge 30 % des 30 %. Trente pour cent des Ukrainiens qui arrivent sur le territoire demandent à être aidés pour un logement, et nous nous sommes engagés à aider 30 % de ceux-ci.

Je ne vais pas rentrer dans les mini-polémiques qu'il y a eu. Pour mémoire, avant la guerre, en Wallonie, il y avait uniquement 15 % d'Ukrainiens en Wallonie, 32 % à Bruxelles et le reste en Flandre. Pour pouvoir respecter ce à quoi nous nous sommes engagés, il faut qu'il y ait un tri. Ce tri ne se fait plus au niveau de Fedasil – vous suivez l'actualité et vous le voyez bien – parce qu'il y a une crise de l'accueil générique. Globalement, l'État fédéral, qui est responsable de la matière de l'accueil temporaire, ne sait plus le faire pour le moment.

La stratégie wallonne a consisté à miser sur l'accueil citoyen, parce que les chiffres ont tout le temps varié et que l'on nous annonçait 60 000 personnes à accueillir, que je ne sais pas créer du logement social en claquant des doigts ni avoir des hébergements temporaires à hauteur de dizaines de milliers de personnes. On a donc toujours misé sur l'accueil citoyen, que l'on a encadré du mieux que l'on pouvait.

À la suite de quoi l'on s'est dit qu'il y aurait, à un moment donné, un essoufflement. On a donc remis en œuvre notre plateforme d'échange. Avec l'augmentation du coût énergétique, plus personne ne va trop se proposer, c'est une réalité. On est alors passé dans la stratégie d'hébergement collectif, pour laquelle j'ai toujours dit qu'il valait mieux que ce soit géré par le Fédéral, parce que nous n'avons pas de pouvoir de réquisition. Nous dès lors devons trouver des établissements qui sont vides, comme une ancienne maison de repos, comme un établissement destiné à de la formation qui est en désuétude. On doit réhabiliter tout cela, passer par négociation avec chaque propriétaire bailleur et trouver un opérateur qui le gère. L'opérateur, c'est Profirst, c'est lui qui était en charge des centres de vaccination.

Concernant ces hébergements collectifs, pour le moment, je n'ai pas le chiffre exact sous les yeux, mais ils tendent vers 1 200, et ils ne sont pas tous pleins pour le moment. Par exemple, Fedasil nous avait dit qu'il nous enverrait 120 personnes et l'on en a reçu 59, parce que l'on demande des profils. On dit : « vous devez nous dire qui vous nous envoyez ». On n'héberge pas de la même manière une maman seule avec enfants qu'une famille composée de cinq enfants.

En réalité, au niveau de cette stratégie, elle est compliquée, parce qu'il y a moins d'intérêt sur la matière. Il est plus difficile de mobiliser les différentes énergies. Néanmoins, à ce stade, même si vous avez raison, il y a un essoufflement citoyen – et heureusement que les citoyens étaient là –, la stratégie d'hébergement collectif mise en place n'est pas débordée.

On continue à l'upgrader, mais malgré tout ce que l'on pense, elle n'est pas débordée. Pour moi, il y a plusieurs raisons à cela : les différents Ukrainiens sont aussi mobiles. À partir du moment où ils ont leur titre de séjour, ils souhaitent, dans la grande majorité des cas, rejoindre des centres où ils ont tous les services et où ils préfèrent aller vers les centres-villes. Ce n'est pas de ma faute si la Wallonie a moins de grandes villes que la Flandre, qu'elle est moins attractive que Bruxelles. Ceci explique sans doute cela. On pourra revenir plus en détail sur le dossier.

Il me reste à vous répondre sur les différentes économies. Je peux vous indiquer où on les a réalisées. Des économies ont été faites dans les dossiers Plan de relance wallon relativement à la thématique de la démocratie participative, pour lequel on avait prévu différents montants, notamment un montant de 400 000 euros pour lequel on voulait un portail interactif, que l'on a décidé d'intégrer dans le portail « élections » que l'administration conçoit.

On avait un montant de 3,6 millions d'euros dégagé pour donner des incitants aux communes et faire un appel à projets. À ce stade, c'est mis entre parenthèses, sauf si l'on retrouve des moyens.

Pour ce qui concerne la transition numérique, à ce stade, on a dégagé 25 millions d'euros sur la programmation, et l'on avait des compléments à donner. On fait une économie de 8 millions d'euros, que je ne désespère pas de compenser avec le futur accord TOP.

On a également fait une économie dans le développement urbain, où l'on est passé de 40 à 20 millions d'euros, parce que, pour le moment, au niveau des dossiers, on ne dépasse jamais les 20 millions d'euros, mais sur l'ensemble de la programmation en développement urbain, je confirmerai le chiffre, mais, de mémoire, c'est 90 millions d'euros qui sont prévus.

Le reste, c'est toute une série de lissages pour lesquels je me suis déjà exprimé. Ce sont des lissages dans le Plan de rénovation, en fonction du rythme de l'exécution et/ou la tranche que nous avons versée, 178 millions d'euros complémentaires à la SWL, suffisent. C'est le cas en matière de PIV, vous m'avez interrogé tout à l'heure.

Voilà, globalement, pour ma partie, les choses qui ont été faites. Je pourrais aussi vous dire – vous l'avez vous-même remarqué – que pour l'allocation-loyer 2022, il n'y a rien. Je ne l'ai pas mis en œuvre.

Voilà, dans mes départements, là où l'on a réalisé les économies. Certaines sont compensées sur mes budgets, d'autres ne le sont pas, ou le seront peut-être en fonction des disponibilités que l'on aura.

J'ai essayé de répondre à l'ensemble de vos questions. L'une ou l'autre m'a peut-être échappé.

J'ai oublié le plan Genre. Vous me dites que l'on peut faire mieux. Vous m'avez, par exemple, interrogé pour savoir si l'on a des statistiques sur le nombre de familles monoparentales, si elles sont hébergées dans des hébergements de transit. C'est cela ? Je mêle les deux questions.

Mme Delporte (Ecolo). - Ce sont plutôt les chiffres par rapport à tous les plans. On parle de toute une série de mesures prises en faveur des familles précaires, les Fonds de garantie locative, et cetera. Cela profite à tout le monde et, en général, beaucoup aux femmes, qui sont plus en proie à la précarité, mais on n'a jamais les statistiques, alors que chaque organisme devrait avoir une série de statistiques.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous suggère de revenir en question écrite, et l'on pourra vous donner les différentes statistiques.

Relativement aux logements de transit, alors qu'il y a un besoin important, comment va-t-on faire en sorte d'amplifier le nombre de logements de transit à destination de femmes victimes de violence ?

Dans le cadre du dossier ukrainien, on a fait un appel à projets qui vise à créer 77 logements de transit dans les différentes communes qui se sont portées candidates en mettant du foncier à disposition. Il est prévu que, à la suite de la crise, ces logements soient utilisés à terme comme logement de transit pour des besoins récurrents. Cette mesure pourra servir.

Au surplus, en vue de promouvoir la féminisation des noms de rue, une circulaire est rédigée et est en cours de validation. Pour promouvoir la dimension du genre dans le cadre des actions menées en matière de développement urbain et d'aménagement d'espaces publics, une mesure est en cours et a été divisée en deux parties.

Premièrement, en ce qui concerne le recensement des initiatives locales de démocratie participative, un cadastre des conseils consultatifs égalité hommes-femmes sera dressé au niveau des pouvoirs locaux. Une identification des questions portées à leur avis a été réalisée et achevée. Une circulaire ayant pour but de sensibiliser les pouvoirs locaux à la dimension du genre dans l'espace public est rédigée et est en cours de validation.

Deuxièmement, pour la fonction publique locale, pour analyser la répartition des agents par sexe, le périmètre et le plan du projet ont été validés le 5 juillet 2022 dans le cadre d'un groupe de travail du comité C. Lors de celui-ci, il a été décidé d'intégrer la mesure du plan Genre dans un outil de monitoring plus général en matière de gestion de ressources humaines. Le ministre des Pouvoirs locaux, c'est-à-dire moi, s'est engagé à le mettre en place dans le cadre d'une convention sectorielle.

On va également organiser une journée de sensibilisation et de réflexion sur la dimension du genre : deux webinaires ont été réalisés par l'Union des villes et communes et l'on va créer un kit de sensibilisation aux violences faites aux femmes qui est destiné aux pouvoirs locaux par la ministre Christie Morreale.

Je suis désolé, les réponses sont un peu décousues. Le mieux est que l'on puisse tout vous remettre par écrit. Je crois avoir abordé l'ensemble des thématiques que vous m'aviez soumises, en tentant d'y répondre.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

C'est une réponse relativement complète, puisque nous sommes presque à 80 minutes de réponses.

Pour l'organisation de notre travail, je vous propose de réagir, le cas échéant, aux réponses du ministre, puis d'entrer, thématique par thématique, dans un questionnement plus précis avec l'aide des collaborateurs.

Cela permet, d'une part, de réagir à ce que le ministre dit sans refaire une deuxième fois le débat et répéter ce que l'on a dit, et, d'autre part, d'en arriver à être plus précis, puisque vous avez des demandes plus précises à faire dans le cadre des différents programmes.

Qui souhaite répliquer au ministre ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Je vais répondre tout de suite, parce que cela fait écho à ce que M. le Ministre vient de dire sur le plan Genre.

Je me réjouis des réponses reçues. Cela me donne l'impression que l'on avance plus vite que ce que la note laisse supposer. Je ne peux donc que vous encourager à poursuivre sur cette voie. C'est tout pour mes réactions par rapport au premier tour de discussion globale. Je verrai sur les programmes plus en détail par la suite.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses.

Concernant les pouvoirs locaux, j'ai effectivement dit que certaines choses étaient bonnes, comme l'a soulevé M. Lomba. J'ai aussi dit que ce qui est proposé ne suffisait pas. Par exemple, pour le Fonds des communes, on trouve l'indexation nécessaire, mais je vais faire un parallèle avec le sondage sorti hier, je ne sais pas si vous l'avez vu. Pour 73 % des Belges, l'indexation automatique n'est pas suffisante pour compenser la hausse actuelle des prix. Je pense que, si l'on fait un sondage parmi les communes wallonnes en demandant si l'indexation du Fonds des communes suffit à compenser la hausse des prix, l'on aurait plus ou moins le même pourcentage de réponses négatives.

(Réaction de M. Devin)

Concernant le plan Oxygène, il patine et n'aide pas structurellement les communes. Cela aide momentanément les communes qui l'ont demandé à sortir la tête de l'eau, mais ce plan Oxygène est quand même conditionné par une révision du plan de gestion au niveau du CRAC, d'où les externalisations de certains services dont je vous ai parlé, d'où le non-remplacement des départs à la retraite pour certaines communes aussi. Tout cela oblige les communes à faire des réductions de personnel, mais aussi la suppression de certains services pour faire face aux dépenses, malheureusement encore une fois au détriment de la population.

Toujours concernant ce plan, on sent que, si pour 2022 c'est plus ou moins clair qu'il y a un banquier, pour le reste, c'est bien plus flou, ce qu m'inquiète un peu.

Vous n'avez pas non plus répondu concernant le fait que les conditions d'ING sur la durée du prêt ne sont pas les mêmes que celles que vous avez mises en place. Qu'en est-il de cette différence et des impacts de celle-ci ?

Les 46 millions d'euros pour faire des économies d'énergie, c'est très bien, mais, comme vous le dites aussi souvent, soyons de bon compte, c'est quand même du moyen terme. Pour aider de manière structurelle les communes à faire face à la flambée des prix de l'énergie, il n'y a pas 36 solutions. Même si c'est un autre niveau de pouvoir, un blocage des prix doit être mis en place maintenant. Ce serait une réponse concrète pour aider les communes.

Concernant les difficultés des CPAS, vous avez parlé du renfort que vous avez apporté et qui a d'ailleurs permis d'engager du personnel, par exemple pour faire face aux conditions difficiles dues aux différentes crises. Toutefois, ce qui est nécessaire, c'est de pérenniser cette aide, parce que le contexte, malheureusement, n'est pas en train de s'améliorer.

On entend aussi votre retour du CODECO et la prochaine réunion d'une Commission interministérielle budgétaire. Il est urgent que l'on avance sur les finances communales et sur le blocage des prix de l'énergie, qui sont malheureusement fort liés actuellement.

Dans les économies structurelles, vous parlez de l'aide aux victimes et que c'est au Fédéral de prendre en main cette dépense. Vous êtes-vous bien assuré que c'était le cas ? Dans la négative, c'est juste une perte sèche pour les zones de police et pour l'aide aux victimes.

Concernant le logement, j'aimerais brièvement répondre à MM. Devin et Lomba à la suite de leur intervention avant la pause. C'est assez intéressant de voir que, quand on fait une série de remarques et de critiques, vous n'entendez que les deux remarques positives. J'imagine que c'est le jeu. J'ai fait aussi beaucoup de critiques.

Si j'ai rappelé que le chiffre de 1,7 milliard d'euros n'était pas pertinent, c'était pour une raison, Monsieur Devin. J'aurais aimé élever le niveau du débat et que vous ayez une autre réponse que « 1,7 milliard d'euros, c'est beaucoup », et je ne pensais pas vraiment devoir rappeler ici que la majorité de cette somme est pour la rénovation. Il faut rénover, c'est bien, mais rénover ne crée pas de logements. En disant cela, vous laissez croire que vous créez du logement en quantité, mais c'est faux, et vous le savez. Je trouve assez dommage de me répondre « rénovation » chaque fois que je dis « construction ».

Jamais les investissements en création de nouveaux logements n'ont été aussi bas, c'est la Société wallonne du logement qui le dit.

Monsieur le Ministre, sur la question de l'allocation-loyer, vous n'avez pas répondu à une question qui me semble essentielle. Le Gouvernement est-il conscient que cette allocation va participer à alimenter la spéculation sur le logement ? Pourquoi aucun mécanisme n'est-il proposé pour empêcher cela ?

Évidemment, il faut aider les locataires, mais sans mécanismes pour empêcher une future augmentation des loyers, due à l'allocation-loyer justement, c'est une mesure de très court terme.

J'ajoute aussi que le CESE disait que cela allait générer une charge de travail supplémentaire au sein des SLSP. Est-ce pris en compte ? Comment allez-vous les aider ?

Je suis conscient que je vous pose encore pas mal de questions, et si vous ne me répondez pas, ce n'est pas grave, je reviendrai vers vous avec des questions orales sur le sujet.

Il y a un autre risque : si, dans l'urgence, cette allocation-loyer est mal organisée. Je pense notamment aux importants retards administratifs qu'il y a eu à Bruxelles au niveau du versement des allocations. J'aimerais aussi savoir si cette expérience bruxelloise a été prise en compte et si le dispositif est prévu de manière à ce que les locataires ne doivent pas attendre de longs mois pour avoir droit à leurs allocations.

Sur la question du parc de logements publics, vous me répondez presque comme si tout commençait maintenant et que c'est donc normal que cela prenne du temps. Vous me rappelez que vous cherchez à créer du logement disponible par différents moyens, pas seulement par le logement public. Le problème, c'est que la liste d'attente pour un logement ne date pas de cette législature. Sauf erreur de ma part, le PS est en majorité depuis bien longtemps. On dirait que l'on découvre seulement maintenant qu'il y a une crise du logement.

Rien n'empêche de prévoir des solutions structurelles de long terme, c'est-à-dire la création de logements sociaux, qui prend des années, comme vous le dites, et en même temps, des solutions d'urgence comme vous le dites, telles que le soutien des AIS. Il faut faire les deux. Parfois, j'ai l'impression que vous dites que c'est l'un ou l'autre ou que vous choisissez l'un plutôt l'autre.

Pour éclaircir la question de la proportion de logements sociaux. C'est une réponse que je ne suis pas sûr d'avoir comprise. Vous m'avez parlé de 1 016 logements sociaux. Si j'ai bien compris, ce sont les 801 logements qui vont être construits, plus les 215 du plan précédent. Est-ce bien cela ? Donc, vous me confirmez que les 801 logements écoresponsables seront bien des logements de catégorie « logement social » et pas des logements à loyer d'équilibre. D'après certains acteurs de terrain, ce n'était pas totalement clair, mais je suis content d'apprendre que sera effectivement du logement social. J'en prends note et si cela se confirme, c'est une bonne nouvelle.

(Réaction d'un intervenant)

Je ne savais pas que le Gouvernement, ce n'était que le PS.

Même si c'est une bonne nouvelle, j'insiste, il faut voir ce que sera le solde final de logements sociaux. Sera-t-il positif ou négatif à la fin de ces programmes si l'on en construit d'un côté, pour en vendre de l'autre ? Vous savez que les SLSP vendent pas mal de logements et sont en difficulté financière. Pour essayer de s'en sortir, elles sont donc obligées de vendre du logement. Si l'on crée ou si l'on en transforme certains en

logements à loyer d'équilibre après rénovation, cela peut être aussi un problème. En tout cas, cela ne résout pas le problème.

Je ne tiens pas ces propos de nulle part. Je rappelle que, depuis le début de la législature, le solde est négatif : 226 logements sociaux en moins.

Pour justifier, pour les PPP, que ce n'est pas prévu qu'ils soient des logements sociaux, vous me dites qu'il faut répondre aux différents besoins en termes de logements publics. Je ne comprends pas bien, car ces fameux 40 000 ménages sont à 98 % sur cette liste pour un logement social. Si l'on veut vraiment répondre aux besoins, c'est du logement social qu'il faut faire ; pas par choix, mais bien parce qu'ils sont dans les conditions pour avoir accès au logement social, et c'est pour cela qu'ils sont là sur cette liste. La totalité des besoins est là et pas dans le loyer d'équilibre.

J'entends bien l'utilité du loyer d'équilibre pour les SLSP du point de vue des rentrées, c'est clair. Cependant, si l'on n'a pas assez de production, si les moyens alloués par logement social construit sont trop faibles, alors on repart dans la même direction. Une SLSP, si elle a le choix entre le logement social et le logement à loyer d'équilibre, elle va d'office aller vers le logement à loyer d'équilibre, pour avoir des rentrées supérieures.

Construire massivement, c'est le seul moyen de sortir de cela. S'il y a assez de logements sociaux, alors les revenus moyens des locataires augmentent. Il n'y a pas que des allocataires sociaux dans les logements sociaux, il y aura aussi des gens qui travaillent, des indépendants. Cela génère finalement des revenus locatifs plus intéressants. C'est une tout autre vision du logement social, c'est plus un vrai projet de société, et pas juste une peine que l'on doit traîner comme un boulet. C'est ce que l'on défend au PTB.

Concernant les PPP dont vous parlez, à un an de la fin de la législature, on n'a pas de feuille de route claire. Je veux bien croire votre bonne parole, mais cela fait un moment que l'on en parle. Là, on a juste une annonce vague. Ce n'est pas très clair pour moi.

Par ailleurs, cela ne change rien au problème de fond avec les PPP. Vous présentez cela comme une meilleure solution, parce que c'est plus rapide. Je trouve que c'est assez osé. Quasiment tous les exemples de PPP ont montré qu'ils coûtent plus cher à la collectivité.

On peut, par exemple, rappeler l'exemple de la rénovation des écoles par la Communauté française. Au bout de 30 ans, l'investissement prévu de 280 millions l'aurait accablé d'une charge supplémentaire de 756 millions. À l'unanimité, son Parlement les a abandonnés en 2011.

Dans le cadre du fameux plan Corbeau pour la création de logements à Bruxelles, le coût global était de 5 millions d'euros pour 18 logements, soit une moyenne de 277 277 euros par logement, alors qu'une production classique sur un foncier public tourne autour de 200 000 euros par logement. Il y a quand même une différence importante.

Non, les PPP ne sont pas la panacée.

On reste dans une vision de court terme, qui consiste à maintenir le parc de logements publics à peine à flot, sans objectif réel de répondre aux besoins qui sont là. Ce n'est pas la vision que l'on défend, n'en déplaise à MM. Lomba et Devin.

Pour ces raisons et toutes les autres que j'ai déjà exprimées, on ne soutiendra pas ce budget.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Je tiens à remercier M. le Ministre, qui n'a éludé aucune question, aucune thématique. Les réponses que vous nous avez apportées étaient toutes intéressantes. On reviendra sur des points plus précis dans l'examen des différents programmes, mais en réaction aux réponses que vous nous avez apportées, Monsieur le Ministre, je voudrais pointer quelques éléments qui me semblent positifs, qui vont dans la bonne direction, même s'ils appellent des éléments de confirmation.

Les 50 millions inscrits dans le budget pour venir en aide aux communes et aux CPAS pour les problèmes énergétiques sont une bonne indication. Vous n'avez rien dit sur la répartition de ces montants, sur la technique que vous allez mettre en place. On attendra d'avoir ces précisions, elles risquent d'arriver dans les communes après l'adoption de leur budget 2023. C'est un peu dommageable, mais j'espère que ces aides seront bien réelles, sans contrepartie excessive en termes de justification de dépenses.

Autre élément positif que je note : le compte rendu que vous nous faites de cette opération « ambition commune » qui vous a permis d'aller à la rencontre de toute une série de pouvoirs locaux, et en particulier dans les plus petites communes. Le menu qui en ressort est intéressant. Vous avez parlé de la nécessité d'ouvrir un chantier sur l'attractivité de la fonction publique locale, valorisation des expériences professionnelles, possibilité d'accès à des promotions, et cetera. C'est un chantier très important. Je me réjouis qu'il soit à votre agenda.

Vous avez évoqué la problématique des droits de tirage, on sent que vous n'êtes pas tout à fait convaincu, et que vous êtes plutôt pour un système hybride qui maintiendrait des appels à projets.

Vous faites un plaidoyer pour la simplification administrative. Ces trois éléments sont certainement intéressants, d'autant plus que vous nous dites que vous voulez coconstruire des réponses par rapport à ces défis. Je prends note de ces engagements, et je les salue.

J’espère que tout cela ne va pas prendre des mois pour que l’on se retrouve finalement en fin de législature avec une explicitation du menu, mais sans aucune avancée réelle. Nous reviendrons vers vous assez régulièrement pour être certains que ce menu puisse réellement connaître une mise en œuvre dans les prochains mois. Ce serait un signal positif pour les communes, et pas seulement pour les plus petites d’entre elles.

Je note également la réflexion que vous avez partagée avec nous concernant les lieux de culte et les fabriques d’église, en particulier. Sur point-là, j’attire votre attention sur le travail de grande qualité qui avait été réalisé sous la législature précédente et qui avait mobilisé les énergies des différents groupes politiques. Un texte avait résulté de ce processus de concertation. Il y a donc là une base de travail intéressante. Ce serait une erreur de passer tout ce travail par pertes et profits. Je tiens à vous dire que, du côté des Engagés, nous sommes prêts et même désireux de poursuivre ce travail dans l’état d’esprit qui était le nôtre l’époque, dans le souci d’avoir une approche aussi consensuelle que possible, puisque ces questions ne sont pas nécessairement simples. Je pense que le travail préparatoire qui avait été réalisé pourrait servir de socle pour l’avancée que vous appelez de vos vœux.

Je note également, toujours dans ce registre des éléments plutôt positifs, ce que vous annoncez concernant le logement étudiant. Des crédits sont inscrits dans le budget, mais j’ai compris par votre réponse que les choses étaient loin d’être figées. Sur le mode opératoire, vous parlez de collaboration avec les sociétés de logement de service public, avec les universités. C’est un chantier intéressant, je crois pouvoir dire que, en son temps, un de vos prédécesseurs, le ministre Antoine, avait lancé une série d’opérations pilotes, à titre expérimental, pour tenter de permettre notamment aux universités de créer des kots en collaboration avec les sociétés de logement. Il y a donc là une base qui peut à nouveau être questionnée. C’est un chantier sur lequel on reviendra également vers vous pour vérifier qu’il puisse avancer dans le bon sens.

Je note également une inflexion de votre part en ce qui concerne la problématique de l’indexation ou de la non-indexation des loyers dans le secteur du logement public. En fait, vous réalisez une sorte de revirement à 180 degrés par rapport au débat que nous avions eu lorsque nous avons examiné la proposition de décret pour la limitation de cette indexation. À l’époque, je vous avais dit à quel point il y avait des objections dans le secteur, notamment des difficultés de discrimination. Puis, après quelques semaines de réflexion, vous faites vôtres ces objections et vous annoncez plutôt un processus sur la révision de l’arrêté Loyers. C’est une voie qui me paraît intéressante si elle permet effectivement de réviser le calcul du loyer, comme les sociétés de logement de service public le souhaitent. Je me réjouis donc de cette évolution dans votre chef.

Pour le reste, je dois bien constater qu’un certain nombre de points restent, de notre point de vue, insatisfaisants. Il y a même quelques constats d’échec qu’il faut dresser.

En ce qui concerne le recours au Comité de concertation, on a un peu l’impression que, lorsque vous avez inscrit le point à l’ordre du jour, vous avez fait l’essentiel et que de déposer sur la table du Gouvernement fédéral, au sein de ce Comité de concertation, les doléances que vous aviez préparées avec la *task force* « Finances locales » était déjà un effort immense. Il est vrai que c’était un bel effort, mais honnêtement, s’il n’est suivi d’aucun effet, cela restera une grande déception.

La CIM budgétaire ne s’est toujours pas réunie, si j’ai bien compris. Les groupes de travail suivront ou ne suivront pas. On a un peu l’impression que tout ce processus, qui était une de vos réponses à la crise des finances locales, fait pschitt ! Cela ne débouche finalement sur rien.

Sans vouloir polémiquer, ce sont les mêmes majorités qui siègent ici dans ce Gouvernement et qui siègent dans le côté francophone du Gouvernement fédéral. Sur ces enjeux non résolus à ce jour, les bonnes intentions ne se sont en rien concrétisées, dans aucune mesure qui aurait permis de constater des avancées en provenance du Fédéral.

Dès lors, la réforme sur le financement des zones de secours que vous avez annoncée comme étant une réforme de longue haleine qui apportait un ballon d'oxygène – c'est vrai – cesse de produire ses effets.

Vous dites qu'il n'y aura pas de nouvelle avancée avant la prochaine législature. La montée en puissance dans le chef des provinces, dans le financement des zones de secours, dès lors qu'elle a été fixée en chiffre absolu, elle a bien eu lieu, mais elle a été complètement mangée notamment par l'évolution de l'inflation.

Aujourd'hui, les communes se retrouvent avec des niveaux de dotation qui sont tout à fait comparables à ce qu'ils étaient il y a deux ou trois ans avant la réforme. De la sorte, les difficultés sont loin d'être résolues.

Ce midi, la zone de secours NAGE par exemple a approuvé son budget 2023 grâce à un seul vote positif d'une commune, toutes les autres s'étant abstenues. C'est une façon de signifier, notamment à l'autorité fédérale, que le compte n'y est pas et que l'augmentation de plus de 40 % des dotations communales est insupportable par rapport à l'exigence d'un équilibrage entre la part fédérale et la part locale, dès lors que dans le même temps, la dotation fédérale n'augmente que de quelques pour cent dans le meilleur des cas.

Il y a un constat d'échec également sur base des chiffres que vous avez annoncés sur certaines problématiques. S’agissant du plan de rénovation, il y a

de la distance entre l'ambition et la réalisation. Si j'ai bien noté, vous nous avez dit qu'à ce jour, 0,30 % des projets sont réalisés. Est-ce bien ce que vous avez dit ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Oui, ils sont terminés.

M. Dispa (Les Engagés). - Il y a 55 % qui sont en cours, 45 % d'initiés et 0,30 % sont terminés.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Oui.

M. Dispa (Les Engagés). - Merci pour la franchise et la clarté des chiffres, mais cela en dit long sur la difficulté de mise en œuvre d'un projet. Je ne sous-estime pas toutes les difficultés qui sont réelles. Quand on fait un effet d'annonce au départ de chiffres budgétaires importants, encore faut-il que, dans la réalité, cela puisse se concrétiser sans que cela prenne des années et des années.

C'est le même constat en ce qui concerne l'accueil des réfugiés ukrainiens. Il y a une bonne nouvelle, j'ai oublié de la mentionner. C'est la création de cette provision de 30 millions d'euros. C'est une hypothèse. J'espère que cette provision deviendra réalité. On est de nouveau en train de prendre acte de provision sans savoir à quoi elles vont servir, comment elles vont être utilisées, ni même si elles le seront.

Je reviendrai vers vous pour en savoir davantage dans le courant de l'année 2023. je présume que vous pourrez faire usage de cette provision, en tenant davantage compte des réalités de terrain que vous n'avez pu le faire en 2022 où il y a eu une approche très généraliste d'un euro par habitant.

Depuis lors, on sait quels sont les territoires qui portent réellement la charge de l'accueil des réfugiés, ceux qui la portent un peu moins. Peut-être que vous pourriez affiner un peu l'affectation de cette provision.

Quoi qu'il en soit, le point plus négatif que je voulais mentionner est cette annonce que vous nous faites de 1 200 places disponibles en termes d'hébergements collectifs. Je redis à quel point toute cette matière est compliquée. Cela aurait pu être une compétence fédérale, mais votre Gouvernement a accepté de prendre la charge de cette question de l'hébergement et du logement des réfugiés.

Avec 1 200 places, on est très loin des 7 000 places que vous nous aviez annoncées ici il y a quelques mois à peine. Cela devait être 500 ou 1 000 en juillet et l'on devait passer à 7 000 d'ici à la fin de l'année. On est très loin du compte. Dans l'intervalle, ce sont à nouveau les citoyens et les pouvoirs locaux qui suppléent sans même souvent avoir réellement accès aux places ouvertes parce que, sans doute, celles-ci ne répondent pas aux besoins réels des personnes concernées.

Une autre insatisfaction, c'est votre réponse concernant le coût-vérité. Mieux vaut tard que jamais, mais, honnêtement, il y a eu un twist au sein du Gouvernement, sans doute. Qui devait prendre la responsabilité de la communication ? Était-ce Mme Tellier au titre de sa compétence sur la problématique des déchets ? Était-ce vous-même au titre de votre compétence de tutelle sur les communes ? Toujours est-il que les dispositions sont adaptées en catimini, sans que personne ne le sache, et surtout sans que les communes puissent en faire le meilleur usage en temps opportun.

Je voudrais revenir sur l'un ou l'autre point que vous avez également mentionné.

D'abord, concernant ces économies de 35 millions d'euros, merci pour les chiffres que vous nous avez communiqués. J'ai envie de dire que c'est une responsabilité politique et que, dès lors, les choix sont les vôtres, ceux de votre gouvernement, ceux de votre majorité. Ils sont néanmoins interpellants. D'abord, certaines de ces économies n'en sont peut-être pas réellement. Lorsque vous ajustez les annuités de financement alternatif versées au CRAC en fonction de l'état des besoins, simplement, vous cessez de surfinancer l'organisme. Ce n'est donc pas réellement une économie, mais cela permet tout de même d'alléger les efforts sur d'autres postes.

Ensuite, je continue de regretter la suppression de l'assistance aux victimes. Vous dites que c'est au Fédéral à compenser, mais, dans la pratique, ce sont les communes qui ont compensé pour maintenir ce service aux citoyens et, en particulier, aux plus fragilisés d'entre eux.

Vous avez supprimé tous les incitants au second pilier de pension alors que je pense qu'il y avait vraiment un message à envoyer aux pouvoirs locaux : un message d'encouragement au recours à ce deuxième pilier de pension, en supprimant l'incitant. À la limite, ce n'est pas tant l'impact financier que je regrette même s'il est réel, mais c'est le message qui me paraît brouillé puisque l'on a un peu l'impression que, ce faisant, le Gouvernement semble décourager le passage au deuxième pilier de pension alors que l'on sait bien qu'il est une partie de la solution pour résoudre la problématique des pensions.

Je note également que vous avez supprimé les aides qui faisaient référence à la COP21 ; un certain nombre d'aides aux communes, notamment pour l'acquisition de véhicules non polluants. Tout cela est passé à la trappe comme si les enjeux énergétiques étaient maintenant résolus et derrière nous. Dont acte. Je me permets d'attirer l'attention des collègues sur ces économies. On a un peu l'impression que la COP21 a suscité un effet de mode à l'époque et que, maintenant, on renonce aux maigres avancées que l'on avait pu constater dans le budget.

J'en termine avec ce qui est tout de même le point le plus inquiétant : le plan Oxygène.

Vous n'avez rien démenti de ce que j'ai pu dire. J'en déduis que la banque historique des pouvoirs locaux et de la Région wallonne n'est pas dans le jeu. C'est un désaveu, me semble-t-il, pour la stratégie budgétaire et financière de la Région wallonne. Vous n'avez pas démenti que le plan s'étalerait sur 20 ans et non plus sur 30 ans. Vous n'avez pas démenti que l'offre en discussion portait sur une seule année. Vous n'avez pas non plus démenti que des garanties avaient été demandées, sans nécessairement avoir été obtenues, de la part des pouvoirs locaux eux-mêmes.

Il y a là à la fois un signal extrêmement inquiétant sur la crédibilité financière de la Région wallonne dans la mise en œuvre d'un projet qui est budgétairement et financièrement très important ainsi qu'une interrogation sur la pérennité de ce dispositif, dont vous avez dit vous-même qu'il n'était pas la panacée. C'est le moins que l'on puisse dire puisque peu de communes en bénéficieront, mais c'était tout de même un geste fort. En tout cas, c'est ainsi que vous l'aviez présenté à l'époque. Ici, on voit que la force de ce geste est mise en doute, notamment par les opérateurs financiers qui ont manifestement du mal à rentrer dans le dispositif tel que vous l'aviez proposé. Il sera complètement revu.

Le moment venu, lorsque le Gouvernement aura été informé des conclusions de la négociation en cours, il sera important – en tout cas, je vous y invite, Monsieur le Ministre – que vous puissiez revenir devant nous pour représenter le plan Oxygène dans sa nouvelle monture, puisqu'il aura manifestement été contraint par les négociations, les exigences, les attentes du partenaire financier.

Dans le même ordre d'idée, peut-être un certain nombre d'informations pourraient-elles être communiquées à la commission, sans même attendre la fin des négociations ? Je pense, en particulier, aux données que vous nous avez communiquées concernant les économies dans le Plan de relance, merci pour la réponse. Peut-être que, là aussi, ce serait bien d'avoir un tableau actualisé du Plan de relance pour que l'on sache désormais de manière un peu plus précise quels sont les différents montants dévolus aux différents projets, compte tenu des mesures d'économie qui ont dû, bon gré, malgré, être implémentées sur certains de ces projets.

Voilà, Monsieur le Président, les réactions que je voulais formulées par rapport aux réponses de M. le Ministre.

M. le Président. - Je vous en remercie.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne vais pas être très long, j'ai laissé Mme Delporte s'exprimer au nom de mon groupe, et je me suis exprimé assez largement hier aux Commissions du budget.

La discussion nous conduit néanmoins à revenir sur trois éléments.

Premièrement, je voulais vraiment souligner et saluer le travail qui est fait sur la location loyer. On peut évidemment juger que le mécanisme devrait être plus large, critiquer tel ou tel aspect de procédures – j'y reviens –, mais, il faut bien mesurer qu'à partir du 1er janvier, on aura un réel changement pour 10 000 ménages en Wallonie. Ce n'est pas peu de choses. C'est un élément structurel qui vient répondre à ce constat, qui a été partagé et que vous ne pouvez pas régler par un claquement de doigts, de l'insuffisance de l'offre de logements publics par rapport à une série de personnes qui sont dans les conditions pour y accéder et qui sont dans la file d'attente du logement public. C'est vraiment un point très très important.

Bien évidemment, vous l'avez concédé en toute franchise, le procédé du cavalier budgétaire n'est bien évidemment pas la technique la plus adéquate pour travailler. Vous avez expliqué le cheminement du texte. À un moment donné, si l'on veut agir dans les délais dans lesquels nous sommes – la crise des prix d'énergie renforce encore l'acuité du travail qui est mené –, c'était aujourd'hui la seule possibilité d'amener cette base légale qui fait défaut. Cela ne veut pas dire pour autant que le travail s'est mené en chambre par le cabinet ou en catimini. Nous avons eu l'occasion depuis le début de la législature de vous interroger à de très nombreuses reprises, de partager avec vous les étapes qui ont été franchies les unes après les autres, de voir également le travail de dialogue qui avait été mené avec les acteurs qui sont amenés ensuite à mettre en œuvre le dispositif. Je voulais, sans enlever la critique principielle sur le cavalier budgétaire, quand même amener ces éléments et apporter le soutien de notre groupe à un engagement fort de la Déclaration politique régionale.

Deuxièmement, M. Dispa est revenu sur la question des fabriques d'église. Je voulais souligner son propos en lien avec la discussion que vous aviez ouverte – vous l'aviez annoncée déjà il y a quelques mois où vous l'avez confirmée aujourd'hui – d'un travail à faire sur les fabriques d'église, plus largement, le temporel des cultes. C'est un constat qui est partagé. Effectivement, il y avait eu un travail sur la précédente législature.

Sans polémique, je voudrais rappeler que, si ce travail n'a pas abouti, c'est parce que le groupe de M. Dispa l'a arrêté lorsque nous nous sommes rapprochés des échéances électorales. Il n'empêche qu'il y a effectivement une pièce qui existe, qui a été alimentée par les conseillers de son groupe et qui mérite d'être exhumée pour alimenter la discussion.

En tout cas, je veux saluer l'intérêt qu'il y a à approcher cet enjeu, qui pourrait être sensible, avec le

plus grand consensus qui soit. Je pense qu'en l'espèce ce sera un élément opportun pour avancer de façon décidée sur cet enjeu. Vous avez vous-même évoqué les concertations que vous alliez faire ou qui étaient déjà en cours en la matière.

Troisièmement, plusieurs ont évoqué l'enjeu du paysage institutionnel, de la place de nos communes, de l'évolution d'un certain nombre d'éléments, les fusions, la supracommunalité. Les choses s'inscrivent évidemment dans le temps. Vous avez annoncé un travail en cours sur le *co-employment*, et cela peut être une solution technique intéressante pour utiliser au maximum les ressources.

Par contre, il ne s'agirait pas que ce travail décrétal nous conduise à ajouter des étages à l'architecture institutionnelle, car on en a déjà un grand nombre. Il y a un travail de simplification à effectuer. Je ne suis pas sûr que le temps qu'il reste d'ici la fin de la législature nous permette de conduire une œuvre aussi difficile à bon port. En tout cas, je veux que l'on garde en tête cet objectif et cette balise.

Monsieur le Président, j'avais annoncé trois points, mais j'ai un nota bene à l'attention de M. Dispa, qui évoquait la même majorité au Gouvernement fédéral. J'ai eu l'occasion de le dire à M. Beugnies hier et il a d'ailleurs intégré aujourd'hui ce que je lui indiquais, puisqu'il a formulé les choses autrement et je voulais le saluer au passage : nous n'avons pas une même majorité. Nous avons trois partis, trois groupes politiques, dans le Gouvernement wallon, tandis que nous avons sept partis, six groupes politiques à la Chambre, dans le Gouvernement fédéral. Convenez que, même s'il y a un travail à faire, auquel chacun peut contribuer pour que les familles soient les plus unies possible entre le nord et le sud du pays, la dynamique politique est substantiellement différente. Faisons de preuve de correction de langage et nommons les choses correctement.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Monsieur Hazée, vous avez dit ce que j'allais dire à M. Dispa. Vous n'avez pas été député fédéral, il l'a été ; nous étions sur les mêmes bancs de l'opposition, et il y est toujours.

Monsieur Dispa, n'épousez pas la dialectique d'autres. Vous connaissez véritablement la réalité du Fédéral. Ne l'utilisez donc plus à l'avenir comme s'il y avait une incompréhension entre les socialistes, les écologistes et les libéraux francophones wallons, bruxellois et ceux qui siégeaient au Fédéral. Vous savez très bien que ce n'est pas cela.

Oui, Monsieur Beugnies, nous sommes positifs. Ceci est un conseil : ne vous défendez pas de l'être. Je ne sais ce qu'il s'est passé sur le temps de midi, si une autorité supérieure vous a commandé d'arrêter de dire des choses positives sur le Parti socialiste. Je rassure ceux qui sont en train de regarder sur internet, de préparer des vidéos : il a dit deux choses positives sur le Parti socialiste et 98 choses très désagréables. Vous avez 98 plans que vous pouvez faire. Je salue les monteurs qui nous regardent. Je vous le dis en toute camaraderie.

Plus sérieusement, ce n'est pas une honte de se réjouir du bien que l'on fait pour des gens qui en ont bien besoin. Ne vous empêchez pas de dire tout le bien que vous pensez de la politique qui est menée. Je vous le dis sérieusement. Sinon, vous n'allez pas bien le vivre.

Vous nous dites que l'on ne parle que de rénovation. C'est faux. Nous vous disons : « Rénovation et construction ». Comme vous l'avez dit vous-même, nous sommes à1016 logements écoresponsables à venir. On parle de plus de 1 000 maisons. Imaginez le nombre de rues jusqu'à comptabiliser 1 000 maisons. Ce n'est pas rien. Nous ne vous mentons pas. C'est de la rénovation et de la construction.

Vous dites que la rénovation, ce n'est pas de la construction. Puis, dans la même phrase, vous vous plaignez que nous n'entretenons pas et que nous vendons ensuite. Complimentez-nous alors puisque nous rénovons pour garder les logements dans le parc public.

À la fin de tout cela, dans deux ans, on aura un compteur du Gouvernement reprenant :

- le nombre de logements qui ont été rénovés ;
- le nombre de logements qui ont été créés ;
- le nombre de logements qui sont en phase de construction.

En dessous, vous aurez un deuxième compteur : celui des maisons que le PTB aura permis de construire. On les comparera.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je remercie le ministre pour ses réponses claires et précises. Vous n'avez pas éludé les questions qui vous avaient été posées et je vous en remercie.

Vous avez émis une idée qui, je trouve, devrait être creusée. C'est le rapprochement des sociétés de logements de service public. Dans toute la discussion qui a eu lieu cet après-midi, on a bien senti que pour certaines sociétés, il y avait des difficultés, qu'elles soient de personnel, de mise en œuvre, d'acquisition de foncier. Peut-être que cela vaudrait la peine d'entreprendre une réflexion sur ce sujet-là.

Votre prédécesseur *in illo tempore* avait déjà travaillé sur cette question. En effet, le ministre Daerden avait déjà rassemblé pas mal de sociétés de logements. Dans notre Région, on ne peut que se féliciter d'avoir

rapproché et d'avoir travaillé de façon plus collégiale et rassembleuse.

M. Devin a fait une petite incise au niveau du PTB ; moi, j'en ferai une auprès de M. Dispa, qui s'est ému de l'utilisation des cavaliers budgétaires. Je voudrais juste lui rappeler que s'il y avait un champion dans ce domaine, c'était bien M. Antoine.

M. le Président. - Merci. Tout le monde a-t-il eu l'occasion de s'exprimer ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Je ne vais pas revenir sur la cavalerie, mais, puisque vous évoquez le processus de fusion des sociétés de logements, je voudrais dire que, en toute hypothèse, un tel processus ne peut s'envisager que sur base volontaire. Je ne voudrais pas que l'on force des sociétés à se rapprocher contre leur gré, au risque de pénaliser des sociétés bien gérées qui seraient appelées à la rescousse de sociétés davantage en difficulté, ou au risque de perdre parfois la relation de proximité, qui est bien utile, par rapport au territoire. Je voulais envoyer ce signal de prudence par rapport aux messages que vous avez envoyé, Madame de Coster-Bauchau.

M. le Président. - Puisque nous avons clôturé cette intéressante discussion, je vous propose de parcourir rapidement le budget et vous m'arrêtez lorsqu'il y a une difficulté ou un questionnement.

Je commence par le tableau des recettes, à la page 5. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Pas sur le tableau en lui-même, mais j'ai évoqué tout à l'heure, sur base du rapport de la Cour des comptes, le cavalier budgétaire qui figure dans le dispositif des recettes et qui concerne le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales. Voilà un cavalier budgétaire qui est reproduit d'année en année. N'y a-t-il pas un travail légistique à opérer sur le fond de nos textes et, en particulier, sur le Code de la démocratie locale pour que l'on puisse s'épargner ces cavaliers récurrents ?

M. le Président. - N'hésitez pas, Monsieur le Ministre, à vous en référer à vos collaborateurs, car on entre dans des questions beaucoup plus pratiques. Je pense qu'il faut une proactivité pour avoir les réponses les plus précises.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais être bref, c'est une remarque qui peut faire sens. Globalement, on se dit que l'on doit plus travailler pour éviter certains cavaliers. Celui-ci serait évitable, mais je veux aussi dire que l'on pâtit d'un certain contexte. Sans faire *l'âme implore*, on a les dossiers ordinaires et l'on a dû gérer crise sur crise. Cependant, je ne peux pas vous donner tort sur cet aspect de choses.

M. le Président. - Je passe maintenant à la liste des programmes, page 43. On a la division organique « Dépenses de cabinet ».

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Concernant les dépenses de cabinet, c'est la DO 02, je voudrais avoir un mot d'explication sur la diminution de l'article 11.06.40 « Indemnités généralement quelconques au personnel », un article qui passe de 165 000 euros à 70 000 euros. Y a-t-il une modification dans l'octroi de ces indemnités ?

D'autre part apparaît un article 12.02.21, alimenté à hauteur de 391 000 euros, qui concerne le remboursement de personnel détaché du cabinet de M. le Ministre. Ce détachement est-il nouveau ? Pourquoi le crédit ne figurait-il pas dans les exercices antérieurs ?

Enfin, je voulais aussi vous demander, Monsieur le Ministre, de nous faire une petite explication sur le calcul de la réduction des moyens liés aux indemnités ministérielles : réduction de 8 %. Est-ce bien cela qu'il faut lire dans les chiffres que vous nous avez communiqués ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Sur la première AB, c'est une réduction liée aux besoins du cabinet. L'apparition d'une nouvelle AB, c'est pour faire bien le distinguo entre le personnel que l'on a comme détaché et le personnel qui n'est pas détaché d'une administration.

Sur les 8 %, c'est la décision du Gouvernement de pouvoir faire en sorte qu'il y ait une réduction du traitement ou des indemnités des ministres à hauteur de 8 %. En Région wallonne, les ministres sont payés par une double source, une du Parlement et une du SePAC. La volonté du Gouvernement est de diminuer le tout de 8 %. La difficulté, c'est qu'il y a une source que le Gouvernement maîtrise, celle du SePAC. Les 8 % sont-ils sur le global ? La réponse est oui. Il faut que l'on puisse maîtriser les deux sources, et l'on n'en maîtrise qu'une.

M. le Président. - On passe à la division organique 10 « Secrétariat général », le programme 10 « Développement durable », à la page 52, et le programme 11 « Plan de relance de la Wallonie et Facilité pour la relance et la résilience européenne », à la page 56. Y a-t-il des remarques ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Sur le programme 11, c'est l'illustration de ce qui a déjà été dit, à savoir l'absence totale d'inscription budgétaire pour ce qui concerne le Plan de relance pour la Wallonie et la Facilité pour la relance et la résilience européenne. Cela ne facilite pas la lisibilité des documents.

Par ailleurs, dans les tableaux budgétaires d'autres ministres, notamment le ministre Philippe Henry, des crédits sont bel et bien prévus dans ces allocations, avant même le transfert de provisions situées dans le budget du ministre-président. Je note cette difficulté d'identifier clairement les montants dévolus à ces programmes.

M. le Président. - Merci pour cette remarque.

Nous passons à la division organique 11 « Personnel et affaires générales », le programme 02 « Gestion du personnel », page 58. Aucune remarque ?

Nous passons à la division organique 14 « Mobilité, infrastructures », le programme 01 « Fonctionnel », à la page 59, et le programme 07 « Travaux subsidiés », à la page 61.

Je rappelle que l'intervention n'est pas obligatoire, bien entendu, mais le vote sera important.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger sur l'AB 61.01 du programme des travaux subsidiés.

Les subventions au CRAC pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supralocal. Il y a, si je ne me trompe, une diminution relativement importante puisque l'article ne prévoit que 10 270 000 euros. Lors de l'ajustement du budget 2022, un encours avait été identifié à hauteur de plus de 16 millions et il était prévu de le liquider sur 2023. Comment peut-on expliquer cette différence entre la prévision à l'ajustement 2022 et le crédit inscrit à l'initial 2023 ? Cela fait-il partie de cette volonté générale de réduire les moyens de trésorerie des organismes et en particulier du CRAC ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - D'une part, c'est lié aux économies que l'on a décidé de réaliser et de coller aux différents besoins. Sur l'encours, il ne sera pas résorbé en 2023.

M. le Président. - Nous arrivons à la division organique 16 « L'aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie », programmes 1, 2, 3, 11, 41, et 52.

Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). - Dans la division organique 16, je suis au programme 11 et à l'AB 41.07. On est dans le secteur du logement privé sur l'AB « Dotation Société wallonne du crédit social visant à financer le fonctionnement des entités locales dans le cadre de la convention de collaboration », c'est l'ancien FRCE. Il y a une diminution de 77 millions, mais je ne le comprenais pas très bien parce que je n'ai pas vu de justification. Je n'ai pas saisi le comment du pourquoi. Pourriez-vous me réexpliquer cet AB ? C'est juste un petit détail.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - La bonne nouvelle, ce sont 77 000 et pas 77 millions.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Si j'ai bien compris, on est bien dans la DO 16, programme 11 « Logement, Secteur privé », est-ce bien cela ?

Là, j'avais quelques questions par rapport à cela. J'en ai six, mais je ne vais pas aller trop vite. Je sais bien que ce n'est pas un exercice facile.

À l'AB 01.40 « Intérêt de la dette commerciale », on voit que cet article porte sur des intérêts de retard. Pourquoi y a-t-il des intérêts de retard ?

Concernant l'AB 41.03.40 « UAP, campagne de communication », on ne sait pas très bien ce que cela vise. Ce crédit a déjà été annoncé à l'ajustement budgétaire 2022. Les 500 000 euros ont-ils bien été utilisés ? Si oui, pour quoi faire ? Que sera-t-il fait avec ces 500 000 euros supplémentaires ?

Je continue. Si je vais trop vite, arrêtez-moi.

À l'AB 41.10.40 « Fonds wallon du logement, kots et seniors », où en est la création des kots publics ? Là, on parle de kots pris en gestion par les AIS. Monsieur le Ministre, vous aviez aussi, plusieurs fois, en commission, parlé de kots publics. Je voulais vous demander si les plans avaient changé à ce niveau.

Ensuite, à l'AB 43.02.22 « Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement », je voulais vous demander plusieurs choses. Nous avons, dans le programme 12, à l'AB 01.01.00 sur la lutte contre la discrimination à l'accès au logement, un montant de 1 million d'euros qui reprend la même chose, à savoir la réalisation de capsules vidéo. Là, nous disposons de plus d'informations, puisqu'il est écrit « visant à sensibiliser bailleurs et locataires » ou encore par l'édition de brochures qui reprendront notamment l'ensemble des actions mises en place par le Gouvernement wallon en la matière et sur la législature actuelle ou à venir.

Pourquoi existe-t-il deux AB à propos de ces capsules ? À quoi ce montant de 1 million d'euros

correspond-il exactement ? Avec la description fournie, on dirait que l'on met de l'argent dans une brochure pour dire ce que fait le Gouvernement à propos de la lutte contre la discrimination, mais pas pour en faire plus. Cela me semble étonnant. Si c'est pour produire des brochures qui finissent sur les tables basses des administrations que personne ne lit, cela fait un peu cher. Aussi, évalue-t-on l'utilité de ces brochures et particulièrement dans un sujet aussi important que la lutte contre la discrimination ?

Surtout, ces montants sont-ils liés à l'organisation des tests-mystères ? Si oui, dans quelle partie ? Cela nous semble bien plus important. Vous aviez dit que c'était en cours et que ce serait bientôt prêt. Où en est-on exactement ? Quels sont les montants alloués à ces tests ?

Il me reste deux AB à aborder. D'abord l'AB 52.01.10 « Subventions aux personnes morales pour création de logements de transit ». On ne comprend pas bien ce que cela vise et à quoi sert cette subvention. Il s'agit d'un faible montant de 150 000 euros. À quoi ce montant sert-il ? À quelles personnes morales est-il destiné ?

J'aborde à présent le dernier AB pour cette partie, l'AB 61.03.41 « Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social ». On comprend bien qu'il s'agit d'une dotation spéciale et que c'est fini. Est-ce que tout roule pour le crédit social ? Grâce à cette dotation spéciale, rentrent-ils bien dans leurs comptes ? N'en ont-ils plus besoin maintenant ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - La première, c'est une demande du SPW, me dit-on. Il s'agit de crédits qui sont en diminution, car ce sont d'anciens guichets fédéraux qui font double emploi avec ceux de la Société wallonne du crédit social.

La deuxième AB, sur les 500 000 euros, vise une campagne de communication qui est destinée aux AIS, notamment pour le dispositif « étudiant » et la garantie locative pour les étudiants.

L'AB 41.10.40 concerne la création de kots pris en gestion par les AIS. C'est donc lié aux frais de gestion spécifiques pour les AIS.

Vous avez évoqué les campagnes liées à la lutte contre les discriminations. C'est pour faire une campagne de communication, des capsules vidéo, des brochures, bref une campagne d'ampleur.

S'agit-il d'une campagne globale de communication disant si c'est lié aux tests mystères ? Oui et non. C'est lié dans la mesure où l'on prévient les gens que, dorénavant, la législation permettra à la fois des tests de situation et des tests mystères. On en fait donc une campagne de communication ample pour sensibiliser les bailleurs. Un angle était prévu également pour les agences immobilières sociales au niveau des différentes formations.

C'est une campagne d'ampleur pour informer que le dispositif va dorénavant être mis en place et que, maintenant, l'on a des leviers ou des dispositifs juridiques pour essayer de vérifier s'il y a ou non une discrimination. C'est donc l'ensemble de la campagne.

Par conséquent, la réponse est oui, mais c'est lié à l'évolution de la législation.

M. Beugnies (PTB). - Je m'excuse Monsieur le Ministre, mais dans ma question par rapport à cela, j'avais mis en avant qu'il y avait, dans le programme 12 l'AB 01.01.00 « Lutte contre la discrimination à l'accès au logement » pour le même montant, 1 million d'euros également.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Seulement, 43 000, c'est pour les brochures, tandis que le million d'euros, c'est pour l'ensemble de la campagne de communication pour les capsules, une campagne beaucoup plus large que ce que j'ai décrit tout à l'heure.

Les 150 000, quant à eux, sont destinés aux OFS, mais je n'ai pas le détail de quelle ASBL. Vous pouvez peut-être venir par question écrite.

Ensuite, vous avez évoqué l'AB 63.03.41 « Dotations spéciales à la Société wallonne du crédit social ». À mon avis, c'est la dotation du crédit social qui était liée à la chute des taux d'intérêt et au remboursement des prêts anticipatifs. Compte tenu du contexte, qui n'est plus l'actuel, alors le prêt était extrêmement bas, beaucoup d'emprunteurs ont remboursé leurs prêts de manière anticipative. C'était pour assurer le gap. Je pense que l'on a fait le tour.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Permettez-vous que je revienne au programme 03 de cette DO 16 ? Ce sont quelques questions importantes.

En ce qui concerne l'AB 43.05 relative à la prise en charge des conseillers en rénovation urbaine, je vois que le crédit d'engagement est de 800 000 euros et le justificatif fait état de perspectives de dépenses pour 825 000 euros. Quand on fait la liste de tout ce qui est prévu, il y a donc là une petite discordance. Peut-être que cela amènera à devoir sacrifier l'une des lignes.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non, en fait, comme vous le savez, c'est 25 000 euros par conseiller et, de temps en temps, il y a des dossiers qui avancent bien. Donc, voilà,

il y en a un en moins, on renonce. C'est juste une adaptation.

M. Dispa (Les Engagés). - En ce qui concerne l'article 43.07 « Subventions aux grandes villes ». Je l'ai évoqué tout à l'heure, il n'y a pas eu de réponse réellement. Ce sont des subventions aux grandes villes pour la politique des grandes villes, subventions de personnel et de fonctionnement, avec plus de 6 millions d'euros en crédits d'engagement et rien en crédits de liquidation. Il est indiqué : « La liquidation est reportée à 2025 ».

Je trouve cela surprenant parce que le tableau de dévolution des crédits prévoit un montant pour 2024 et surtout parce que cela signifie que les dépenses de personnel et de fonctionnement ne seront réellement couvertes par la Région wallonne qu'avec deux ans de retard. Or, ce sont des dépenses qui, en principe, devraient être engagées et décaissées l'année même. Je m'étonne donc de ce retard. Cette politique de report des crédits de liquidation peut également être constatée sur une série d'autres articles qui se trouvent dans le même programme.

Par ailleurs, je voulais également vous interroger sur l'article 63.01 de ce programme, qui concerne la rénovation urbaine. Le commentaire prévoit que la troisième lecture de l'arrêté du Gouvernement wallon est imminente. En deuxième lecture, l'article 33 de l'avant-projet stipulait ceci : « À partir du 1er janvier 2025, les villes de plus de 50 000 habitants pourront bénéficier de l'accompagnement et du soutien financier prévus dans le cadre de l'exécution du présent arrêté si la politique intégrée de la ville, pour laquelle la procédure et les modalités de mises en œuvre du droit de tirage encadré ont été fixées par circulaire du 15 mai 2021, n'est pas pérennisée à travers une disposition décrétale ou réglementaire ». En deuxième lecture, l'arrêté du Gouvernement wallon prévoyait la possibilité d'un échec de la pérennisation de la politique de la ville, si je puis m'exprimer ainsi, sur la base de cet article.

Comment faut-il interpréter cette hypothèse ? Où en est-on maintenant ? Les grandes villes auront-elles la possibilité de réintégrer le dispositif ? Pouvez-vous affirmer que la politique qui leur est destinée sera bel et bien pérennisée et qu'elles n'émargeront plus à cette politique de la rénovation urbaine ? Pour le moyen terme, il serait important de clarifier les choses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Votre remarque relativement aux 6 millions d'euros destinés au fonctionnement est exacte. Il ne s'agit pas que du personnel. On prévoit la liquidation en 2025. D'après l'expertise revenue, on avait tendance, par le passé, à liquider trop vite les tranches et cela ne correspondait pas à la réalité. J'entends votre remarque et, s'il y a le moindre souci, ce sera revu à l'ajustement.

Pour ce qui concerne la rénovation urbaine et le futur dispositif de développement urbain, j'ai prévu un triptyque :

- les villes de moins de 12 000 habitants qui ont la possibilité d'être éligibles au développement rural ;
- la PIV réservée aux politiques des grandes villes, avec des montants importants ;
- le DU qui vise les villes moyennes de plus de 12 000 habitants avec un critère de densité.

Globalement, l'idée est de pérenniser la PIV. Après, tout dépendra du prochain gouvernement et des moyens apportés. Dans les différentes notes portées au Gouvernement, le dispositif s'arrête à ce moment-là. Il ne faut pas non plus que les grandes villes se retrouvent sans dispositif. L'objectif n'est pas qu'elles aient le développement urbain. Dans ma vue idéale, ce n'est pas le cas. Ceci étant, entre les deux lectures, il faudra peut-être adapter le moment prévu puisque l'on a reculé l'exécution de la PIV pour plus de sûreté afin qu'il n'y ait pas de trou, et ce, y compris pour les grandes villes. Je ne peux pas modifier le dispositif de rénovation et de revitalisation urbaines et exclure les grandes villes si je n'ai pas pérennisé le dispositif de déploiement structurel auquel elles ont aussi droit.

Pour toute sûreté, on a mis cet alinéa-là en se disant que je ne maîtrise pas ce qu'il va se passer lors du prochain gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Je comprends bien votre souhait de garantir un dispositif pour les grandes villes, mais pourquoi renvoyez-vous cela au prochain gouvernement ? Je déduis de votre réponse que vous ne mettez pas la pérennisation sur base décrétale de la PIV sur votre liste de choses à faire. Il n'y aura pas de projet de décret de votre part.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Autant dans la PGV, il y a un décret, autant dans la PIV, sauf erreur, il n'y a pas de décret. Pour pérenniser les choses, c'est a fortiori budgétaire. S'il y avait un décret, il y aurait un engagement budgétaire subséquent par rapport à cela.

M. Dispa (Les Engagés). - Ne travaillez-vous pas sur un décret concernant la PIV ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - J'avais aussi quelques questions sur le programme 12 concernant le logement

au niveau du secteur public. À l'AB 41.03.01 « Aides aux SLSP », on voit que le montant par rapport à 2022 ne bouge pas, alors que l'on a quand même connu une forte inflation et que les coûts pour les SLSP augmentent.

J'en profite pour rappeler que les SLSP sont aussi frappées par la crise. On a pu entendre que des frais de maintenance – les ascenseurs, les entretiens des espaces verts, et cetera – augmenteraient jusqu'à 35 % pour certaines SLSP. Ce sont des coûts directement répercutés sur les locataires. Donc, que cette aide ne bouge pas nous surprend. Pour nous, il faudrait une dotation exceptionnelle aux SLSP pour faire face à cette situation.

J'avais aussi une question sur l'AB 41.04.40 « CRAC, financement alternatif, offres, logements ». Pourquoi des montants destinés aux logements sociaux passent-ils par le CRAC ? C'est juste pour éclaircir. Pourquoi ce montant diminue-t-il de 1,4 million d'euros ?

Concernant l'AB 61.03.41 « Dotations SWL, travaux, réhabilitation logements SWL et SLSP », où en est-on ? Vous notez que le montant tient compte du rythme. Or, on voit que, en 2023, le montant a fortement diminué. Où en est-on ?

Concernant l'AB 61.08.41, « SWL, plan de rénovation », pourquoi a-t-on une diminution de 12 millions d'euros ? Des éléments de la rénovation sont dans le budget du Plan de relance, d'autres sont ici. Pourquoi tout n'est-il pas au même endroit ? On ne comprend pas bien la division entre les aspects logement mis dans le Plan de relance et ce qui est laissé dans ce programme. Cela obscurcit tout et rend l'analyse très difficile ; c'est inutilement compliqué.

À l'AB 63.01.21 « Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens », pourquoi y a-t-il moins d'argent cette année ? Cela signifie-t-il que moins de programmes ont été approuvés ? Si oui, pourquoi ?

À l'AB 63.02.21 « Création de logements de transit ou insertion », pourquoi cela diminue-t-il, alors que les besoins en logement ne font qu'augmenter pour le transit et l'insertion ?

Enfin, à l'AB 85.04.14 « Avances renouvelables à la SWL pour le plan de rénovation », vu le commentaire de cet article budgétaire, pourquoi passe-t-on de 73 millions à zéro ? Aucun travail ne sera financé en 2023 ? Est-ce bien dans le PRW ? Pour quel montant ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Pour les aides aux SLSP, selon les besoins de l'administration, il n'y a pas besoin de plus. C'est stable.

Concernant l'AB 41.04.40 sur les financements alternatifs, c'est ce que l'on a expliqué en termes d'économie structurelle : cela répond simplement aux besoins. On avait des articles qui n'étaient pas utilisés par le passé ; on colle aux besoins.

Tout ce qui concerne la SWL, notamment les travaux de réhabilitation de logements SLSP, SWL et plan de rénovation – ce sont les AB 61.03.41, 61.08.41 et 85.04.14 –, ce sont des opérations de trésorerie. En résumé, cela ne veut pas dire que l'on ne fait pas les choses, mais que l'on autorise la Société wallonne du logement à dégrader sa trajectoire, c'est-à-dire à prendre sur ses finances propres. On a une trésorerie différente.

Il reste les notions d'ancrage, qui est l'AB 63.01.21, pour lequel il s'agit d'une actualisation par rapport à d'anciens plans d'ancrage. Certains sont parfois abandonnés.

Pour l'AB 63.02.21, on a suivi les demandes du SPW.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Je vais regrouper les programmes 11 et 12, si vous le voulez bien, pour pouvoir poser quelques questions complémentaires sur cette matière du logement.

En ce qui concerne le programme 11, il y a deux articles qui sont alimentés. Ce sont des petits montants – 5 000 euros à chaque fois –, mais qui concernent des intérêts de retard. Ce sont les articles 21.01 et 21.02 du programme 11. Il n'y avait pas d'alimentation auparavant. Est-ce en lien avec des dossiers spécifiques ? Quelle est la raison pour laquelle on inscrit ces montants pour payer les intérêts de retard ?

Sur ce programme 11, mais c'est également le cas dans d'autres programmes, il y a la suppression des crédits pour le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ces crédits étant désormais rapatriés chez le ministre-président.

J'en prends acte. Quelle est la logique ou la plus-value de ce transfert ? Le ministre-président voulait-il avoir un élément de réponse par rapport à un reproche d'une inertie qu'on a pu lui adresser en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté ? La réponse serait de récupérer des moyens budgétaires qui se trouvaient chez ses collègues.

Cela fait disparaître de vos propres programmes cette question spécifique de la lutte contre la pauvreté via le réseau wallon, on peut le regretter. Même si ce n'est pas une réduction de moyens au détriment du bénéficiaire, c'est le sortir de la problématique du logement. Symboliquement, ce n'est pas insignifiant.

Par ailleurs, il y a des crédits concernant les mesures liées aux kots et aux seniors. Vous confirmez que ces mesures ne sont pas encore finalisées. Il y a des crédits budgétaires, mais les techniques qui seront mises en œuvre restent à définir. C'est ce que j'ai cru comprendre de nos échanges précédents.

Par ailleurs, je vois apparaître à l'article 43.03 du programme 11 un montant de 1 million d'euros en moyens d'action et en moyens de paiement au bénéfice des communes, en vue du relogement de personnes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021. Il n'y avait pas de crédits à l'initial 2022. Pourquoi ce crédit apparaît-il maintenant en 2023, deux ans après les inondations ?

À l'article 85.04 du programme 11, ce sont les avances remboursables pour l'aide à l'acquisition. Il y a une très forte réduction, en particulier au niveau des moyens d'action, puisqu'on passe de 50 millions d'euros à environ 38 millions d'euros. Y a-t-il une raison particulière qui explique cette réduction des montants ?

En ce qui concerne le programme 12 « Logement public », on a déjà eu l'occasion d'en parler longuement pour ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre de certains programmes.

Je voulais également vous interroger sur les moyens dévolus à la Société wallonne du logement.

Dans le rapport qu'elle nous a présenté, la Cour des comptes a souligné que l'empreinte SEC de la Société wallonne du logement allait être réduite, puisqu'elle passera de 187 millions d'euros à quasi 11 millions d'euros entre le budget ajusté 2022 et le budget initial 2023. C'est une réduction de cette empreinte de 176 millions d'euros.

Je suppose que cela correspond notamment à l'opération générale diligentée par le Gouvernement pour rapatrier des moyens de trésorerie vers la maison mère. Cette réduction d'empreinte n'a-t-elle pas pour effet également de diminuer la capacité d'investissement de la Société wallonne du logement, surtout si l'on ajoute à cette réduction d'empreinte la diminution des moyens qui se constate sur de nombreux articles du budget ?

Pour les articles 61.02, 61.03, 61.07, 61.08, 61.09 et 85.04, quand on additionne la totalité des moyens disponibles dans le budget initial 2023 par rapport au 2022 ajusté, on a l'impression qu'il y a une très grosse diminution. Comment interpréter cette diminution à la fois de l'empreinte SEC et des moyens sur les AB destinés à la Société wallonne du logement ?

Y a-t-il d'autres moyens qui seraient prévus par ailleurs dans le Plan de relance ? Ne doit-on pas craindre, sur base de ces réductions, une perte de capacité d'action de la Société wallonne du logement ?

Voilà les questions que je voulais vous poser. Pour le reste, on a fait le tour.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Pour l'AB 21.01.02 du programme 11 sur les intérêts de retard, je n'ai pas le détail, mais je sais que c'est une demande du SPW. S'il y a nécessité d'avoir le détail, on pourra vous l'obtenir.

Concernant la suppression des crédits pour le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, il est exact que cela a été rapatrié dans le budget du ministre-président. Je n'y vois pas malice parce que, chaque fois que le dossier passe, je me pose toujours la question de la lisibilité. En effet, beaucoup de ministres contribuent au budget du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Globalement, c'est une des rares matières fonctionnelles que le ministre-président a et beaucoup de ministres alimentent le budget du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. C'est à mon avis un peu plus lisible.

Pour ce qui concerne les kots et les seniors, je confirme que la mesure « Kots AIS » est en troisième lecture. Pour les seniors, c'est exact que ce n'est pas finalisé.

Pour l'AB 43.03, c'est le million d'euros complémentaire qui nous permet d'apurer les différentes opérations réalisées. Je n'ai pas le détail ici, mais cela correspond à une demande de ce que l'on a mis en œuvre avec les différentes communes.

Pour l'AB 85.04, c'est le prêt Jeunes. En réalité, c'est le rythme d'exécution des différentes mesures et des demandes ; on calque à la réalité.

Pour ce qui concerne le programme 12, vous avez évoqué l'emprunt SEC de la Société wallonne du logement, qui est réduit, et les réductions de moyens. Sans rentrer dans les détails, notamment en suite de l'analyse de la CIF, la Société wallonne du logement a une trésorerie largement confortable qui nous permet de mener toutes les opérations que l'on souhaite.

Pour faire simple, dans la façon dont on a construit le budget, il n'est plus justifié de continuer à alimenter des AB lorsque l'on sait qu'il y a, dans nos UAP, des trésoreries confortables qui permettent de mener les objectifs. Tout cela se fait en parfait accord avec la SWL.

M. le Président. - Nous passons aux pouvoirs locaux.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je n'ai que quatre questions pour finir, Monsieur le Ministre.

Sur l'AB 31.01.11 « Subvention à l'intercommunale IMIO », concernant l'intercommunale IMIO, aucune subvention n'est prévue. Pouvez-vous en expliquer les raisons, parce que l'on trouve que c'est un outil de mutualisation informatique et organisationnel important pour nos villes et communes.

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

La subvention n'est pas prévue, c'est zéro. Peut-être est-ce transféré ailleurs ? Pourquoi ?

À l'AB 43.11.22 « Subvention visant la réduction du temps de travail du personnel », peut-on connaître les résultats des projets pilotes déjà exécutés ? Qu'en ont pensé les délégations syndicales ? J'ai conscience que c'est une question qui n'est pas purement budgétaire et, si vous ne savez pas répondre, je peux le comprendre. Je vous enverrai une question écrite, si c'est le cas.

À l'AB 43.14.22 « Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration », l'initiative est vraiment bonne. En effet, elle permet du lien social intergénérationnel. C'est fondamental pour nous.

Dans votre explicatif, vous indiquez que 48 communes ont répondu à l'appel en 2022, contre 39 en 2019 et 2020. On compte déjà 262 communes en Wallonie. Selon vous, pourquoi le ratio est-il si faible concernant ce dossier ?

Enfin, j'ai une dernière question relative à l'AB 43.12.12 « Soutien aux provinces pour les zones de secours ». On observe que le soutien aux provinces pour les zones de secours diminue de 2 millions d'euros. Pourquoi cette diminution, sachant qu'il s'agit d'un soutien tellement essentiel ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vais répondre à vos différentes questions, Monsieur le Député.

Relativement au soutien IMIO, c'est un soutien qui devait s'étaler dans le temps et qui devait être, à un moment donné, *self supporting*. Ceci étant, dans le cadre de la cybersécurité, je leur ai confié des missions, notamment une centrale d'achats, pour upgrader la cybersécurité des communes à hauteur de 2,5 millions d'euros. Globalement, dans le générique, il n'était pas destiné à être soutenu de manière indéfinie, puisqu'il y a une intercommunale et il y a une mission spécifique que nous avons confiée à IMIO : aider les communes en matière de cybersécurité.

Pour la réduction du temps de travail, c'est une très belle mesure. De mémoire, une vingtaine de communes y ont souscrit. Dans celles-là, la plupart l'ont fait avec embauche compensatoire, car on avait les deux possibilités.

De ce que je sais, les CCB ont plutôt bien réagi, puisque c'est une mesure intéressante. Il faudra essayer de la faire monter en puissance. La difficulté est de trouver les professions qui sont adaptées à cela, pour que l'on puisse former en même temps les différents jeunes, notamment les dames d'entretien. Il faut être correct avec les communes : on n'arrive pas à tout compenser. C'est un choix qui est fait par les communes qui s'engagent dans ce dispositif. Je trouve cela plutôt bien, à titre personnel.

Pour Well'Camp, la plupart de ces 42 communes se trouvent dans le Luxembourg. De mémoire, une minorité d'entre elles était dans la province de Hainaut. Compte tenu de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, on avait fait quelques démarches pour que les communes s'inscrivent en mettant à disposition. On me dit que toutes les communes n'ont pas rentré leurs déclarations de créances. D'une part, c'est centralisé sur un certain territoire habituel et l'on essaye de l'élargir, et, d'autre part, on n'a pas toutes les déclarations de créances de toutes les communes.

Pour l'AB 43.12.12, c'est dans les économies structurelles et le soutien que l'on avait prévu aux provinces, de manière dégressive, lorsqu'elles sont rentrées dans le dispositif de l'aide aux zones de secours. Il était prévu que l'aide se fasse de manière dégressive et annuellement. Donc, on tient l'engagement et la décision du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Sur le programme 02 de la DO 17, le premier article concerne le Fonds pour le numérique qui est mis à zéro. Or, c'est bien là qu'un transfert pourrait avoir lieu, si j'ai bien compris, au départ du Plan de relance et dans le cadre de la négociation que vous avez avec les opérateurs.

Par ailleurs, à l'article 31.01, je note la fin du financement de l'intercommunale IMIO.

(Réaction de M. le Ministre Collignon)

Je veux le souligner parce que c'est quand même un processus important qui se termine ici. J'imagine que cela a été finalisé en concertation avec l'intercommunale elle-même. Il est vrai que le plan de financement prévoyait une montée en puissance de l'autofinancement via les contributions des pouvoirs locaux. Au total, il faut quand même saluer – c'est le sens de mon intervention – la maîtrise de la gestion de l'intercommunale puisque c'était un pari qui n'était pas gagné d'avance que de créer une structure appelée à devenir autoportante ; dans la réalité, elle l'est devenue. La Région wallonne ne peut que se féliciter d'avoir permis le démarrage de cette structure, de bénéficier d'un allègement et d'une disparition pure et simple du financement. Néanmoins, je crois qu'il subsistera des projets, des collaborations et des partenariats qui

pourront éventuellement donner lieu à des financements plus spécifiques.

En ce qui concerne l'article 41.07, 16 millions d'euros sont inscrits : est-ce bien là que se loge le plan Oxygène ? Je ne me trompe pas ? Le libellé de l'article parle d'une dotation au CRAC relative au soutien aux communes dans le cadre de la problématique des pensions. C'est un libellé un peu déconnecté de la réalité, si c'est bien cela. C'est dans la décision du Gouvernement wallon qu'est inscrit le financement du plan Oxygène.

Peut-être que le libellé mériterait d'être actualisé.

Par ailleurs, la décision initiale du Gouvernement ne prévoyait-elle pas une inscription de 17 millions d'euros ? On est ici à 16 millions d'euros. Y a-t-il eu un changement ?

En ce qui concerne le Fonds des communes, à l'article 43.04, j'ai une petite question de compréhension. Si je vois bien dans les tableaux de M. le Ministre, il est prévu qu'un encours subsistera pour 2024 de 39 845 euros. N'est-ce pas curieux qu'il y ait un encours en 2024 alors que le Fonds des communes est engagé et liquidé intégralement sur l'année ? C'est juste une question de compréhension de ma part.

À l'article 43.07, concernant les fameux 43 millions d'euros destinés aux communes dans le cadre de la prise en charge des impacts de la crise énergétique, je relève qu'il y a – je l'espère – une erreur dans l'exposé particulier qui suit. En effet, dans le tableau explicatif, on ne parle plus de 43 millions d'euros, mais de 3 629 000 euros. Je suppose qu'il y a un 4 qui a dû disparaître de la copie. C'est une coquille que je mentionne pour qu'il n'y ait aucun malentendu.

À l'article 43.11, il me semble qu'il y a une discordance entre le libellé tel qu'il figure dans le tableau à la page 213 et qui parle d'une subvention visant la réduction du temps de travail du personnel. Il n'y a d'ailleurs plus de moyens d'action en 2023, mais il y a une expérience pilote, si j'ai bien compris, qui a fait l'objet d'un engagement en 2022. Il y a donc une discordance avec le libellé de l'article un peu plus loin dans l'exposé particulier où l'on parle de subvention pour la formation professionnelle. Peut-être qu'un toilettage pourrait-il se justifier ?

Par ailleurs, je voudrais également vous interroger sur l'article 43.20. C'est le complément régional octroyé aux communes dans le cadre du plan Marshall. Vous nous avez dit à ce sujet que la ventilation n'était pas encore arrêtée et qu'il y aurait une note au Gouvernement, si je ne me trompe.

En même temps, vous avez un crédit, en réduction par rapport à 2022, de précisément 58,859 millions d'euros. Où en est-on dans la refonte de ce mécanisme de compensation ? Vous aviez annoncé l'amorce d'une réforme. La précision du montant laisse à penser que la réforme est déjà clairement arrêtée, même si elle ne peut pas encore nous être présentée. À l'avenir, la Région prévoira-t-elle bien tous les budgets nécessaires et suffisants pour compenser totalement le manque à gagner dont souffrent les pouvoirs locaux ?

En ce qui concerne l'article 43.28 « Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes », il y a 18,839 millions d'euros. C'est un article important puisqu'il concerne – son intitulé ne laisse pas deviner – des dotations complémentaires au bénéfice de Liège et de Charleroi. C'est une dotation qui est évolutive et qui pourrait, si l'on y prend garde, conduire à un réel casse-tête d'ici quelques années. Je vous ai déjà interrogé, pratiquement à chaque exercice budgétaire, mais je le fais à nouveau pour 2023. En réalité, le montant inscrit ne bénéficiera qu'à la seule Ville de Liège. La Ville de Charleroi ne bénéficie plus de ce mécanisme, de sorte que le crédit est exclusivement au bénéfice de la Ville de Liège.

C'est un mécanisme qui produit une croissance mécanique des montants inscrits. En 2019, la ministre De Bue nous avait produit une prévision d'évolution de dépenses qui laissait entendre un crédit de 14,4 millions d'euros pour 2023. Il est désormais à 18,839 millions d'euros. Comment expliquer cette hausse par rapport aux données qui nous avaient été communiquées par la ministre De Bue à l'époque ? La dotation est-elle indexée ? Monsieur le Ministre, pourrions-nous disposer d'une mise à jour du tableau relatif à cette dotation, de façon à pouvoir mesurer son évolution dans les années à venir ? Comment allez-vous financer la croissance des moyens nécessaires sur cet article ? J'imagine que cela ne peut pas se faire au détriment d'autres bénéficiaires potentiels du programme. Quelle est la trajectoire budgétaire sur cet article, au bénéfice exclusif de la Ville de Liège ?

Les articles 63.03, 63.04 et 63.05 permettaient historiquement des aides pour l'acquisition de véhicules non polluants ou l'adaptation des véhicules aux normes environnementales dans le cadre de la COP21. Ce sont ces articles que vous avez choisi de réduire à zéro dans le cadre des mesures d'économie que vous adoptez. Nous regrettons que ces véhicules non polluants ou conformes aux normes environnementales ne puissent plus faire l'objet d'un soutien de la Région wallonne.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous remercie pour vos interrogations précises. Je vois que vous maîtrisez tout cela parfaitement. Sans doute les restes de votre formation, non ?

Le Fonds du numérique, j'espère le compenser par la *tax on pylons*. Pour le moment, on est en train de négocier. Je trouve, à titre personnel, que les montants au profit des communes devraient être majorés. In fine, le pendant de la négociation, c'est le fait que l'on incite les communes à ne pas taxer. On devrait avoir des montants plus denses.

Pour IMIO, je partage votre analyse, si ce n'est que je répondais tout à l'heure sur le fait qu'on leur a confié une mission complémentaire, notamment en matière de cybersécurité ; mission pour laquelle je voulais qu'ils reçoivent une dotation. On a une mission déléguée en matière de cybersécurité comme un appui aux communes.

Les 16 millions d'euros, c'est exact, sont relatifs au plan Oxygène. On me dit que, dans la note originelle, c'était 16 millions d'euros. Il faudrait vérifier.

Pour ce qui concerne le Fonds des communes, il ne doit normalement pas y avoir d'encours, tout cela est théorique.

Pour ce qui concerne le 43.011, vous m'indiquiez qu'il y a sans doute un problème de libellé dans le cadre de l'opération « réduction du temps de travail », mais ce n'est pas nécessairement le cas. En effet, dans la réduction du temps de travail, ce que l'on finance, c'est la formation d'un apprenant vis-à-vis des communes. Le libellé n'est peut-être pas suffisamment clair, mais il est en lien : c'est le financement de l'apprenant que l'on finance. Il faudrait clarifier le libellé.

Pour ce qui concerne le plan Marshall et les différents arriérés, je rappelle tout de même qu'il y a une législation. Depuis 2017, il y a eu des compensations financières que chaque commune reçoit en termes de montants et que, à la suite d'un recours gagné par plusieurs communes, je me suis saisi de la matière. Je tente désormais de résorber l'arriéré en fonction de l'état budgétaire wallon. On a un montant qui doit correspondre à l'arriéré de 2017 à 2021. Pour le surplus, il y a encore d'autres montants qui interviendront.

Lorsqu'un dispositif a été mis en œuvre il y a une vingtaine d'années, on doit pouvoir l'évaluer pour savoir si le fait d'avoir demandé aux communes de ne pas taxer ou de faire des taxes économiques remplit sa mission, et dans quelle mesure doit-il être adapté. Ce travail n'a pas pu se faire, donc le premier texte subsiste. J'ai obtenu un montant que je liquide en fonction des disponibilités en faveur des différentes communes.

Pour ce qui concerne le 43.28, il est exact que certaines communes ont obtenu des compensations parce qu'elles perdaient au Fonds des communes. Je note avec beaucoup de désarroi que la Ville de Huy ne recevra plus rien à partir de 2024, je trouve cela très injuste. À l'époque, cela a fait l'objet d'un grand compromis relativement au Fonds des communes, dont vous savez qu'il est sous enveloppe fermée et qu'il y a un équilibre à retrouver de manière globale. Le tableau nous est fourni par l'administration, je peux en toute transparence vous le faire fournir par rapport à cet AB. Cet article est une scorie de la dernière négociation du Fonds des communes, soit un exercice très compliqué.

Sur les véhicules polluants, on ne va pas refaire le débat, mais c'est un choix que j'ai opéré. Ce n'était qu'à hauteur de 1,5 million d'euros. Cela n'allait quand même pas changer la face des choses.

Je pense que j'ai répondu globalement.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses qu'il apporte. Quand les données sont claires, c'est toujours mieux. Je crois que si l'on peut avoir le tableau, ce sera plus clair pour tout le monde.

J'ai bien compris que, pour 2022 – et a fortiori 2023 –, il n'y a avait pas encore de moyens disponibles pour les compensations du plan Marshall, mais que les négociations étaient en cours.

Par ailleurs, je vous confirme que, dans la note initiale du Gouvernement, il y avait bien 17 millions d'euros – en tout cas, sur base du document disponible – pour le plan Oxygène. Vous pouvez donc aller rechercher 1 million d'euros sur base de l'accord qui était intervenu.

M. le Président. - Quant à la note de genre, on en a débattu.

Concernant les unités d'administration publique, sur le CRAC, à la page 274, y a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Pour l'annexe 10*ter*, y a-t-il des réactions ? Je n'en vois pas.

Sur le Fonds du logement des familles nombreuses, à la page 443, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Concernant la Société wallonne du crédit social, à la page 465, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Sur la SWL, à la page 499, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - La Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures

sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PÉTITION POUR L'ORGANISATION D'UNE CONSULTATION POPULAIRE POUR L'INTENTION DE FUSION DÉCIDÉE PAR LES COMMUNES DE BASTOGNE ET BERTOGNE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire pour l'intention de fusion décidée par les communes de Bastogne et Bertogne.

Présentation de la pétition

M. le Président. - Il me revient de vous informer que, en date du 15 juillet 2022, M. Vaguet a déposé une pétition papier en application du droit ouvert par l'article 41, alinéa 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et mise en œuvre par l'article 127 du règlement.

Cette pétition a recueilli une signature, la sienne, mais 1 254 signatures étaient jointes au courrier de M. Vaguet. Toutefois, les signatures annexées concernent une demande adressée à la Commune de Bertogne.

Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en Commission du logement et des pouvoirs locaux le 7 septembre 2022.

Pour rappel, une pétition sur le même sujet a été déposée par le même auteur en version papier en date du 19 avril 2022. Elle a été communiquée en séance plénière et envoyée en commission le 19 mai 2022. Elle a été examinée lors des réunions du 31 mai, du 14 juin, avec l'audition de M. Vaguet, et le 28 juin 2022, date à laquelle la commission a adopté les conclusions suivantes :

« Considérant le Titre V du Livre 1er de la première Partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif à la fusion volontaire des communes, et plus particulièrement l'article L1153-1, alinéa 3, qui permet aux conseils communaux, soit d'initiative, soit à la demande des habitants de la commune, de consulter les habitants des communes préalablement à la prise de décision, article à l'origine de la pétition adressée au Parlement de Wallonie ;

Considérant le rejet par le Collège communal de Bertogne de la demande citoyenne d'organiser une consultation populaire en raison du non-respect des modalités prévues à cet effet par le CDLD ;

Considérant qu'il n'appartient pas à la commission de se substituer à une autorité communale ou à une autorité de tutelle ;

Considérant qu'en vertu du principe de l'autonomie communale, il n'appartient pas, dans le cadre de l'examen de la présente pétition, à la commission de se prononcer sur le bien-fondé ou non de la fusion entre les communes de Bastogne et de Bertogne ;

Considérant que la commission recommande à M. Vaguet, s'il souhaite mettre en œuvre une consultation populaire locale, de le faire dans le respect des procédures prévues par le code. »

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition (Doc. 993 (2021-2022) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - Je propose Mme Galant comme rapporteuse.

M. le Président. - À l'unanimité des membres, Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse.

Je vous propose de reprendre les constatations, les conclusions et les éléments qui ont déjà été indiqués. Lorsque le projet de fusion sera abordé par le Gouvernement, il reviendra devant les instances du Parlement et un nouveau débat pourra avoir lieu. En attendant, il n'y a pas eu beaucoup de nouveautés, si ce n'est qu'une consultation a été organisée sur place.

Vous avez tout le loisir de vous exprimer maintenant.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Brièvement, je confirme votre analyse. La démarche peut apparaître comme superfétatoire, puisqu'elle s'inscrit dans la lignée de la

démarche que nous avions déjà discutée dans cette commission. On peut également y voir une forme de caducité, puisque la consultation populaire a eu lieu. C'était l'objet de la pétition. Les résultats sont clairs.

L'étape suivante sera une analyse auprès du Gouvernement. Nous serons ensuite amenés à nous prononcer sur cette situation et sur la question cruciale de la fusion des communes. Chacun entend que les fusions sont probablement une issue inéluctable dans toute une série de cas, singulièrement pour les petites communes, mais il y a aussi la question de la population et de la voix portée par la population dans le cas de figure.

Elle s'oppose clairement à la fusion. Cela doit amener une réflexion en profondeur pour l'avenir des fusions des communes au sein de notre Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Cette pétition est l'occasion de revenir sur le débat qui agite Bertogne et Bastogne, et plus largement sur le débat de la fusion des communes. On l'a déjà rappelé de façon générale, si le but est uniquement de faire des économies, on a des craintes sur ce processus qui peut se traduire par une perte de services pour les habitants. Je me rappelle être intervenu ici sur mon expérience personnelle avec la fusion des communes à Mons. C'est également comme cela que le perçoit la population. Quand on voit le résultat de la consultation populaire qui s'est déroulée à Bertogne, le message est clair et il est dommage de voir que la majorité communale en place n'en tienne pas vraiment compte, surtout que ce projet n'a jamais été présenté par les listes élues en 2018.

Pour ce qui est de la revendication du pétitionnaire, il faut noter qu'elle a été rencontrée, puisque la consultation populaire a bel et bien eu lieu. On n'a pas d'opposition à ce que l'on reprenne les mêmes conclusions. On en profite également pour rappeler notre déception que la majorité n'ait pas inscrit l'obligation de cette consultation populaire dans le décret sur les fusions.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je rejoins les deux précédents députés qui signalent qu'il n'y a pas d'élément neuf qui vienne ouvrir la possibilité d'une nouvelle audition.

C'est exactement la même pétition. Je pense qu'il sera utile, dans la communication que le Parlement aura vis-à-vis du demandeur, d'être clair par rapport à l'intention. Il ne s'agit pas ici d'un refus d'une quelconque audition de notre part, on a tous été très attentifs à la consultation populaire qui a eu lieu à Bertogne. Cependant, il n'appartient pas, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, à notre Parlement de définir si les conditions ont été bien respectées dans l'envoi de l'invitation à la consultation populaire. C'est quelque chose que seul le ministre de tutelle peut éventuellement juger.

En ce qui nous concerne, nous avons été ouverts à l'audition et nous n'avons pas entendu d'élément neuf. Je dis cela parce qu'il faut aussi que l'on comprenne bien le message qui est envoyé. Il ne s'agit pas d'un refus d'une audition, cela a simplement déjà eu lieu et il n'y a pas d'élément neuf permettant une nouvelle audition, ici, au Parlement de Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (Les Engagés). - J'ajoute ma voix à celle des collègues. Il n'y a effectivement pas d'élément neuf qui justifierait que l'on rouvre entre nous la discussion. Chacun a pu s'exprimer et l'on mesure bien les difficultés. Il y a une espèce d'approbation de principe par rapport au processus de fusion, parce que c'est peut-être le sens de l'histoire et que cela permet de mutualiser les moyens et de rationaliser. Puis, il y a là une volonté locale qui a été clairement exprimée.

En même temps, cette volonté se heurte à des résistances qui se sont également exprimées au travers de cette consultation populaire qui a finalement eu lieu. Après, les résultats peuvent être analysés en sens divers : 63 % des votants se sont prononcés contre la fusion. Si l'on rapporte cela à l'ensemble de la population, c'est 27 % des électeurs de Bertogne qui ont ainsi clairement exprimé un vote négatif. Faut-il tenir compte des 63 % ou des 27 % ? Cela fait partie de la difficulté du débat. La participation doit-elle être obligatoire ou pas ? Il y aura sans doute des enseignements à tirer de ce processus, mais, in fine, nous aurons les uns et les autres à nous positionner, dès lors qu'un texte sera soumis à notre approbation.

Monsieur le Président, je voulais interroger M. le Ministre sur le timing. Dans quel délai le Gouvernement sera-t-il saisi de la question ? À quelle échéance le projet de décret sera-t-il déposé sur la table du Parlement ? Pouvez-vous nous donner quelques indications par rapport à ce timing ?

In fine, la décision appartiendra aux différents parlementaires et aux différents groupes politiques.

M. le Président. - La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). - J'avais aussi une question concernant la pétition. Je ne vais pas reprendre ce que j'avais préparé dans l'introduction, mais, par rapport à l'exemple dont nous venons de parler, une question a été posée au ministre concernant l'ajout qui avait été fait sur le bulletin de vote adressé aux habitants. Il était indiqué le caractère non obligatoire de la consultation populaire. Les personnes se sont interrogées, particulièrement le pétitionnaire, sur l'opportunité d'avoir indiqué cette mention sur les convocations.

Monsieur le Ministre, vous aviez répondu en disant que « le caractère non obligatoire de la participation ne doit pas apparaître sur les convocations ».

Ne serait-il pas judicieux à l'avenir de préciser dans le vade-mecum les mentions qui doivent se trouver sur les convocations afin que cela ne pose pas question ?

Au vu de cette première consultation, envisagez-vous de modifier le vade-mecum pour inciter les communes candidates à la fusion à impliquer davantage les habitants dans les démarches administratives et à circonscrire les questions ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je ne souhaite pas m'exprimer sur le cas précis.

Il est vrai que les processus de fusion ne sont pas si courants et qu'il faudra analyser ce qu'il s'est passé relativement à cette consultation populaire. Le décret ne prévoit pas qu'elle soit liante. Sinon, ce serait un référendum. Il m'est revenu que les choses se sont passées de manière régulière.

Pour répondre plus avant à M. Dispa, le Gouvernement wallon doit se prononcer avant le 31 décembre prochain. Un projet de décret sera proposé lors du premier semestre 2023 au Parlement.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DEVIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CRÉATION DE 801 LOGEMENTS PUBLICS ÉCORESPONSABLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de 801 logements publics écoresponsables ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé une bonne nouvelle : la création de 801 logements publics écoresponsables à travers la Wallonie.

La réalisation de ces bâtiments se faisant en collaboration avec l'IFAPME permettra l'ouverture de formations en écoconstruction et la mise en œuvre de matériaux biosourcés.

Maintenant que le projet est lancé, quelles sont les prochaines étapes ?

La création de ces logements résulte d'un appel à projets considérant le manque de logements étudiants. Envisagez-vous de penser à des logements destinés à nos apprenants via le même processus ? Si oui, quel genre de logements ?

Sera-t-il possible d'envisager des logements qui s'inscriront dans la transition environnementale soutenue par le Gouvernement wallon ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me permet de compléter notre débat de cet après-midi.

Le programme vise la création de 801 logements locatifs à haute performance environnementale qui répondent aux objectifs environnementaux et sociaux ainsi qu'aux exigences de l'Union européenne.

Les logements qui seront construits sont destinés aux ménages dont les revenus répondent aux conditions d'admission déterminées par le Code wallon de l'habitat durable, en son article 1er, 29°, à savoir les ménages de catégories 1, 2 et 3.

Par ailleurs, les critères de sélection des projets porteraient notamment sur les efforts consentis par les opérateurs en matière de création de logements proportionnés aux besoins régionaux, de transit et d'insertion, de logements adaptables ou encore de logements pour les personnes vieillissantes.

Ce programme fait donc bien de l'enjeu social une priorité et contribue objectivement à y apporter une réponse.

La sélection des projets est établie de manière à retenir au moins un projet par société, tenant compte du classement établi après l'analyse de la SWL portant sur la rencontre des objectifs et des critères de sélection de l'appel ainsi que du nombre de candidatures à un logement public par SLSP ayant remis au minimum un projet éligible.

Relativement à la mise en œuvre, la prochaine étape, à la suite de la sélection qualitative opérée par la SWL, est l'attribution des différents lots de l'accord-cadre aux équipes de concepteurs-constructeurs, architectes et entreprises. Celle-ci interviendra prochainement.

Les sociétés pourront ainsi activer rapidement l'accord-cadre pour finaliser les marchés subséquents suivant le système constructif qu'elles déterminent en fonction du projet retenu.

Début 2023, les sociétés consulteront les équipes de concepteurs-constructeurs du lot de leur choix, analyseront les offres et attribueront les marchés. La date limite pour l'attribution est fixée au 30 septembre 2023. La suite consiste en l'exécution du marché et la réalisation des logements.

S'agissant de l'opportunité d'un parallélisme à faire avec le développement de logements à destination d'étudiants, je rappelle qu'en date du 24 septembre 2021 le Gouvernement a adopté définitivement l'AGW relatif à l'octroi par la SWL d'une aide aux SLSP en vue de la construction de logements publics à destination du public estudiantin.

Ce dispositif ouvre la voie aux investissements dans une démarche d'écoconstruction. Cependant, un programme régional axé sur la production de tels logements doit encore être lancé ; c'est d'ailleurs ce sur quoi je travaille actuellement.

M. le Président. - La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ces bonnes nouvelles et pour cet échéancier précis. Je voudrais l'assurer de tout le soutien du groupe socialiste pour cet excellent projet.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA CERTIFICATION PEB »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la certification PEB ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, le Parlement a récemment adopté une mesure de gel de l'indexation des loyers reposant sur la certification PEB des logements.

Récemment, un dossier de *La Libre,* intitulé « Le PEB certifie les documents, pas le logement », reprenait les principales critiques de cette certification ; critiques qui se sont amplifiées vu son utilisation dans l'indexation des locations.

Ce dossier met en avant la différence des scores entre les différentes régions du pays ; scores qui reposent sur une consommation théorique et non réelle, la dégradation du score en cas d'absence de pièces justificatives, des problèmes liés à la copropriété ou encore l'absence de procédure de recours. La RTBF en faisait même un sujet du JT le 28 novembre.

Pourquoi ne pas revoir cette certification PEB afin de la rendre la plus cohérente et juste possible au vu du rôle de plus en plus important qu'on lui fait jouer ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, il ne m'apparaît pas anormal d'avoir des différences entre les régions, c'est le fruit de la régionalisation. Ce n'est pas la seule matière. Nous n'avons pas le même droit du bail qu'en Flandre ou qu'à Bruxelles. Les choses ont évolué différemment.

Pour ce qui concerne la problématique des PEB, j'ai été attentif aux différents articles que vous nommez. Ceci étant, la question relative à l'actualisation potentielle du référentiel de l'actualisation des PEB wallons, qui est une application de la directive du 19 mai 2010, relève pleinement de la compétence du ministre de l'Énergie. Je vous invite dès lors à interroger sur le sujet mon collègue Philippe Henry.

M. le Président. - La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Encore des différences dues à cette fameuse lasagne institutionnelle belge. Comme vous me renvoyez vers le ministre Henry, j'irai lui poser la question. On donne un rôle plus important à ce PEB. Il s'agit quand même d'indexation des loyers dans le cadre du décret qui a été voté. C'est important de faire en sorte que le PEB corresponde le plus possible à la réalité. Je ne manquerai pas d'aller poser la question au ministre Henry.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Beugnies, sur « la création de 800 nouveaux logements publics écoresponsables » ;
- M. Beugnies, sur « l'accueil des réfugiés ukrainiens » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Antoine, sur « la stratégie de l'offre publique de crédits hypothécaires en Wallonie » ;
- M. Antoine, sur « la recherche d'une plus grande adaptation des logements publics à la composition familiale des locataires » ;
- M. Hermant, sur « l'absence de respect par certaines communes de l'obligation de fournir des sacs-poubelles « gratuits » » ;
- M. Desquesnes, sur « la réduction des moyens alloués au Plan de relance de la Wallonie dans les compétences de M. le Ministre » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la consultation populaire sur le projet de fusion entre Bertogne et Bastogne » ;
- M. Bierin, sur « la perspective de faillite des quatre sociétés publiques du projet Cristal Park » ;
- Mme Bernard, sur « la faillite probable des sociétés liées au projet Cristal Park à Seraing » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 31 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, MR
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, Les Engagés
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Éric Lomba, PS
M. Anthony Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BBZ	budget base zéro
BEI	Banque européenne d'investissement
CA	conseil d'administration
CCB	Comité de concertation de base
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESE	Comité économique et social européen
CIF	Cellule d'informations financières
CIM	conférence interministérielle
CODECO	Comité de concertation
COP21	21e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Paris 2015 sur le climat)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DG	directeur général / direction générale
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EI	Entreprise(s) d'insertion
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FEDER	Fonds européen de développement régional
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FRCE	Fonds de réduction du coût global de l'énergie (SA)
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	Journal télévisé
NAGE	zone de secours Namur, Andenne, Gembloux, Éghezée
OFS	organisme à finalité sociale
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PEI	Programme exceptionnel d'investissements
PGV	Politique des grandes villes
PIB	produit intérieur brut
PIC	plan d'intérêt communal

PIC	plan(s)/programme(s) d'investissement communal(-aux)
PIV	politique intégrée de la ville
PIVert	Plan d'investissement vert
PPP	partenariat public-privé
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RGB	révision générale des barèmes
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
UAP	unité(s) d'administration publique
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie